DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **RAPPORT N° V-5** **23SGADL0098**

SEANCE DU
28 JUIN 2023

Nombre de conseillers en exercice : **71**

Nombre de conseillers présents : **55**

Date de convocation : **22 juin 2023**

Date d'affichage : **29 juin 2023**

OBJET :
Programme "Petites villes de demain" - Approbation de la convention-cadre entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Ville de Montchanin et l'Etat

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 64

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 64

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 7**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 28 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :
M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER
VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Christiane MATHOS - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Sébastien GANE - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Michel TRAMOY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Yohann CASSIER - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER -
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :
M. Michel CHAVOT
M. Sébastien CIRON
Mme Laëtitia MARTINEZ
M. Jean-Claude LAGRANGE
M. Frédéric MARASCIA
M. Abdoulkader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

SECRETAIRE DE SEANCE :
M. Philippe PIGEAU

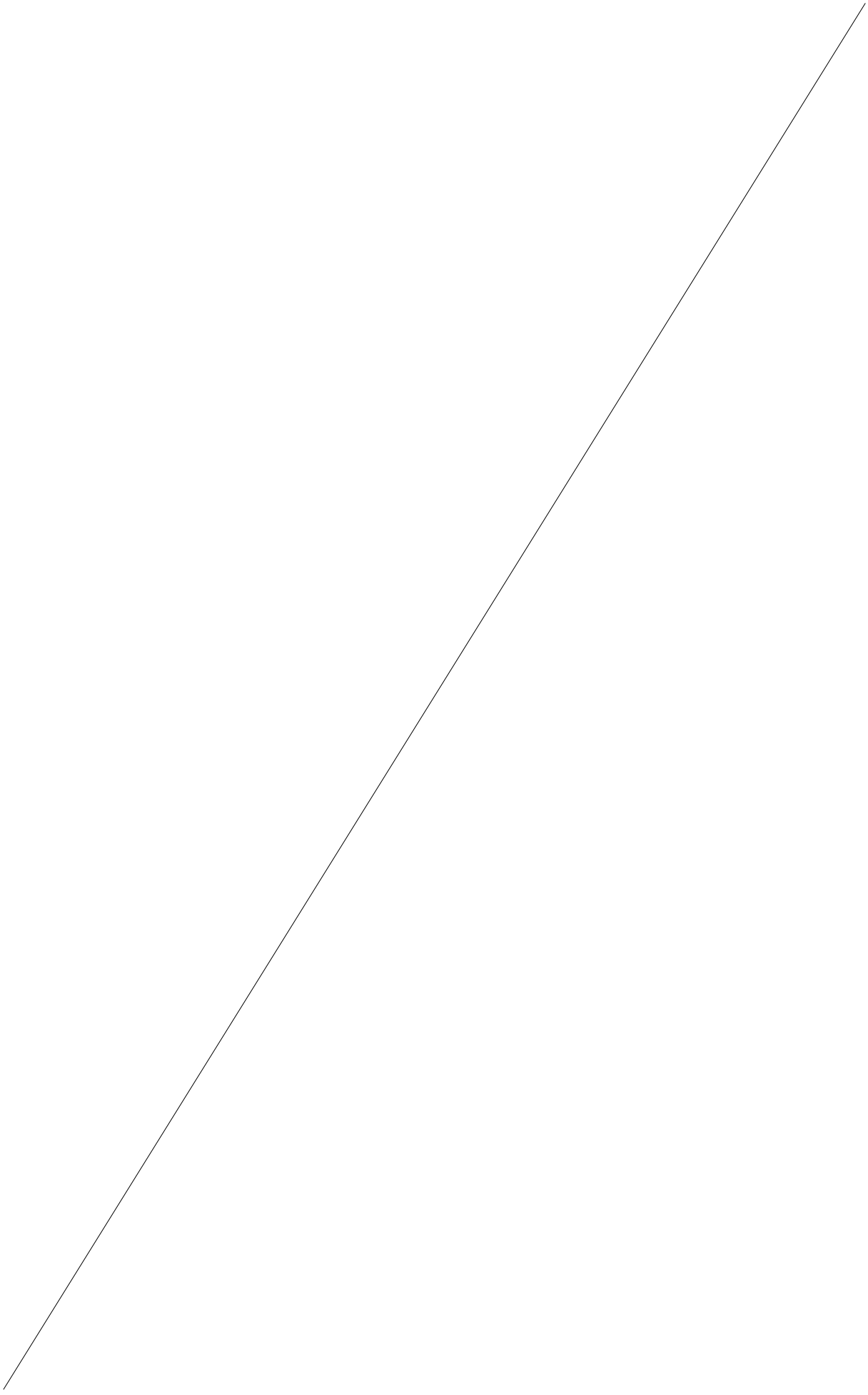

Vu la délibération du Conseil communautaire du 1er juillet 2021 relative à la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » ;

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin se sont conjointement engagées aux côtés de l'Etat dans le programme « Petites villes de demain » (PVD) par signature de la convention d'adhésion le 5 juillet 2021.

Le programme national, piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), a pour objectif de renforcer les moyens des villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, pour concrétiser leurs projets de territoire, en lien avec les intercommunalités, tout au long du mandat, jusqu'à 2026.

L'élaboration de la stratégie de revitalisation de la commune de Montchanin, fondant la présente convention-cadre et sa déclinaison en programme d'actions, est issue d'un travail partenarial et collaboratif mené entre les élus et les services de la Communauté Urbaine Creusot Montceau et de la Ville de Montchanin, les services de l'Etat et les partenaires du programme PVD.

En effet, différents partenaires locaux et financeurs sont associés aux instances de gouvernance du programme PVD, à savoir la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, l'Agence nationale de l'habitat, l'OPAC de Saône-et-Loire, le Département de Saône-et-Loire, la Chambre de commerce et d'Industrie, le CAUE de Saône-et-Loire, Action logement services ou encore la gendarmerie.

La convention-cadre PVD est également articulée avec la convention « Centralités rurales en région » ; dispositif porté par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Sur la base d'une stratégie de revitalisation définie à l'échelle communale et au prisme des orientations stratégiques communautaires, la présente convention-cadre PVD décline, par orientations stratégiques, un plan d'actions pluri-annuel phasé qui a pour ambition de renforcer les fonctions de centralité et l'attractivité de Montchanin, pôle relais de l'armature urbaine communautaire, au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours.

Ainsi, cinq orientations stratégiques ont été retenues :

1) Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière.
2) Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants.
3) Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière, la production et l'économie d'énergie.
4) Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité en particulier sur le secteur de la gare TER.
5) Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine.

Le plan d'actions pluri-annuel décline chacune de ces orientations, autour de 31 actions à mener d'ici 2026 et 10 projets dits « de maturation ».

En effet, le phasage des opérations comporte :

- Des actions à court terme, d'ici 2026, inscrites dans la convention-cadre « Petites ville de demain » au travers des fiches-actions de la présente convention,
- A moyen et long termes, sous un angle prospectif, des projets qui seront planifiés en fonction des capacités financières des maîtres d'ouvrage et qui alimenteront l'élaboration du prochain plan de mandat de la Communauté Urbaine.

Signée par l'Etat, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin, la convention-cadre PVD précise ainsi l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme, jusqu'en octobre 2026.

La convention-cadre PVD est jointe en annexe au présent rapport.

Il convient d'approuver les termes de la convention-cadre « Petites villes de demain », à intervenir entre l'Etat, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, et tout document s'y rapportant.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
Etant précisé que Monsieur Jean Claude LAGRANGE et Madame Laetitia MARTINEZ

DECIDE

- D'approuver les termes de la convention-cadre « Petites villes de demain », à intervenir entre l'Etat, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin,

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, et tout document s'y rapportant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 29 juin 2023
et publié, affiché ou notifié le 29 juin 2023

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Evelyne COUILLEROT

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Evelyne COUILLEROT

CONVENTION CADRE
PETITES VILLES DE DEMAIN
pour la commune de Montchanin

ENTRE

La Ville de Montchanin

Représentée par Monsieur Yohann CASSIER, Maire de Montchanin, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil municipal en date du 14 juin 2023,
Ci-après désigné par « la Ville de Montchanin »,

La Communauté Urbaine Creusot Montceau

Représenté par Monsieur David Marti, Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2023,
Ci-après désigné par « la CUCM »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Yves SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Convention cadre Petites villes de demain pour la commune de Montchanin

Préambule **4**

Article 1 - Objet de la convention cadre **4**

Article 2 – La stratégie du territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau **5**

2.1. Le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau 5

2.2 Les planifications stratégiques sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau 7

2.2.1 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) 7

2.2.2 Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII) 8

2.2.3 Plan local d'urbanisme valant schéma de cohérence territoriale et programme local de l'habitat 8

2.2.4 Plan climat air énergie territorial (PCAET) 10

2.2.5 Schéma cyclable 2020-2030 10

2.3 Le projet de mandat 2020-2026 11

2.4 Les grands partenariats financiers à l'appui de cette stratégie 11

Article 3 – Stratégie de revitalisation de la commune de Montchanin **12**

3.1 Situation de la commune de Montchanin 12

3.2 Définition de la stratégie de revitalisation de la commune de Montchanin 14

3.3 Les orientations stratégiques du programme PVD 16

3.3.1 Orientation 1 : Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière 16

3.3.2 Orientation 2 : Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants 19

3.3.4 Orientation 3 : Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie 21

3.3.3 Orientation 4 : Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER 22

3.3.5 Orientation 5 : Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine 24

Article 4 – Le plan d'actions **26**

4.1 Principes de formalisation des actions 26

4.2 Plan d'actions détaillé 26

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie **33**

Article 6 - Engagements des partenaires **34**

6.1 Dispositions générales concernant les financements 34

6.2 Les territoires signataires : la Ville de Montchanin et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau ... 34

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics 35
6.4 Engagement de la Caisse des Dépôts 36
6.5 Engagements de la Région 36
6.6 Engagements du Département 37
6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques 37
6.8 Maquette financière 38
Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain 38
Article 8 - Suivi et évaluation du programme 40
Article 9 - Résultats attendus du programme 40
Article 10 – Utilisation des logos 40
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité 41
Sommaire des annexes 43
Annexe n°1 – Carte du bassin de vie de Montchanin 44
Annexe n°2 - Périmètre de revitalisation du programme PVD 45
Annexe n°3 – Carte de localisation des actions 47
Annexe n°4 – Fiches actions 49
Annexe n°5 – Maquette financière 96
Annexe n°6 – Convention volet sécurité du programme PVD 96

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.
Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.
La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

La Ville de Montchanin et la CUCM se sont conjointement engagées aux côtés de l'Etat dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain en date du 05/07/2021.

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long termes pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.
La convention précise ainsi l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. Il s'agit d'une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 2 – La stratégie du territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

2.1. Le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau est située au sud de la dorsale régionale qui relie les pôles urbains la composant, du Nord Franche Comté au sud Saône-et-Loire. Elle bénéficie sur cette dorsale d'une accessibilité remarquable sur les infrastructures ferroviaires et routières qui lui permet de se positionner en tant que hub régional pour un territoire élargi, localisé à la croisée de la ligne TGV Paris-Lyon et de la VFCEA, et proche de la jonction entre la RCEA et l'A6.

Développement économique, enseignement supérieur et formation :

Elle représente un pôle économique majeur de 32 829 emplois (Insee 2019) dont 23% dans l'industrie, incarné par des établissements mondialisés tels que Michelin, Framatome, Arcelor-Mittal, Safran, Alstom, General Electric ou encore Gaussin, qui s'inscrivent dans les filières d'excellence régionale, de la métallurgie, de l'énergie et des transports. Avec les territoires de l'ouest Saône-et-Loire, elle constitue le 3ème Territoire d'Industrie de Bourgogne-Franche Comté, fédéré autour d'une même tradition industrielle. Ce pôle économique tire sa force des savoir-faire historiques, du fort potentiel d'innovation technologique, présent au sein des entreprises, qui challenge les formations et qualifications du territoire tournés vers les besoins de l'industrie.

Sa dynamique repose aussi dans la capacité du territoire à fédérer les acteurs (industriels, élus, consulaires, Université et structures de l'innovation), autour de démarches collectives et innovantes, à l'instar du Mecateamcluster® ou du pôle de compétitivité Nuclear Valley.

L'ensemble de ces atouts ont permis à la Communauté Urbaine Creusot-Montceau de conduire ses mutations industrielles, forgées dans l'expérience de la reconversion, et de trouver sa place en tant que pôle régional de développement métropolitain de la région Bourgogne Franche Comté.

Poursuivre la valorisation de l'excellence industrielle par le maintien d'un positionnement fort sur des secteurs de pointe (énergie, transport, ferroviaire), par la consolidation de l'offre d'enseignement supérieur et de recherche, par le développement des services aux entreprises dont la connectivité, par la diffusion de la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat grâce au technopôle Hub & Go, est au cœur de la stratégie du territoire, celle-ci s'inscrivant dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et le schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII).

Sur ce fondement, les assises de la relance économique, pilotées par la Communauté Urbaine en soutien aux entreprises, ont permis de rassembler les partenaires du monde économique et les forces vives du territoire dans le contexte particulier du confinement. Nourries d'une réflexion partagée, elles ont débouché sur une nouvelle dynamique économique, structurée en 4 priorités et 50 actions qui irriguent aujourd'hui, l'action communautaire, autour des thématiques suivantes : attractivité économique, entrepreneuriat et économie de proximité, soutien aux PME via les grandes entreprises et l'innovation, adaptation de l'offre d'emploi et de formation aux besoins des entreprises.

Ainsi la Communauté Urbaine peut se prévaloir d'un bassin dynamique. Sur l'ensemble de la collectivité, on compte la présence de 2 300 établissements actifs employeurs (hors particuliers), dont près de 40 groupes internationaux[1]. Le nombre de créations d'entreprises et d'établissements est en constante hausse, avec environ 480 entités créées en 2012 contre plus de 700 en 2021, et dont les ¾ sont des créations d'entreprises unipersonnelles.

[1] Chiffres Insee et CUCM

A l'image du reste de la France, c'est le secteur tertiaire qui est le plus gros employeur du territoire. Cependant, l'empreinte de l'industrie est particulièrement forte puisqu'elle représente 23,4 % des emplois, une part de 10 points supérieure à la moyenne nationale. Au sein du territoire, deux bassins d'emplois existent. D'un côté, le Creusot est le pôle industriel avec 30 % des emplois tournés vers ce secteur, ce qui est presque le triple de la moyenne nationale. De l'autre côté, Montceau-les-Mines est un pôle plus tertiaire, plutôt tourné vers le commerce, l'administration publique ou la santé, tout en concentrant des entreprises industrielles (représentant 13% des emplois, un taux légèrement au-dessus de la moyenne nationale). Outre les deux centres-villes du Creusot et de Montceau-Les-Mines, les autres zones d'activités les plus dynamiques se trouvent le long de la RCEA (Route Centre Europe Atlantique).

Attractivité et qualité de vie :

Cependant, la dynamique démographique reste paradoxalement fragile notamment dans les centres urbains où se localisent pourtant les deux tiers des emplois. L'héritage industriel, l'image globale du territoire mais aussi l'offre d'habitat, insuffisamment attractive, sont autant de facteurs qui freinent l'installation des actifs. Ainsi, une partie des salariés des entreprises a tendance à aller chercher en dehors du territoire, son lieu de résidence.

L'attractivité résidentielle est donc un enjeu incontournable du territoire. Dans ce sens, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau a engagé une démarche de marketing territorial pour renforcer la notoriété du territoire et dynamiser son image. Dans le cadre de cette démarche, la marque retenue est « La CUCM, Territoire de tous les possibles ». La Communauté Urbaine Creusot-Montceau offre en effet, tous les avantages des territoires urbains et ruraux, empruntant aux premiers, le niveau élevé d'équipements des grandes aires urbaines, indispensables à l'accueil des emplois des fonctions métropolitaines, et aux seconds, une ruralité préservée, riche d'un patrimoine naturel et paysager.

Elle a ainsi engagé des politiques d'amélioration de l'habitat privé et de rénovation urbaine des quartiers sensibles, qu'elle est en train de renforcer. Des investissements importants sont programmés pour redynamiser les centres ville (commerce, habitat, aménagement), requalifier les ilots urbains dégradés et les espaces publics.

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau a fait de la requalification des espaces publics un levier stratégique pour favoriser la mutation du tissu urbain et rendre plus attractives les emprises foncières disponibles dans les centre villes en vue de produire une offre nouvelle d'habitat et d'équipement.

Il s'agit aussi de conforter l'armature urbaine et de développer les articulations et complémentarités entre les villes centre, pôles relais, pôles de proximité et villages ruraux. Plus globalement, la valorisation culturelle et touristique du territoire, le maintien d'une production agricole de qualité, en agissant sur le cadre et la qualité de vie, seront également des leviers de développement de l'économie résidentielle.

Transition écologique et numérique :

Cette stratégie d'attractivité se décline en tenant compte des défis écologiques auxquels le territoire est confronté. Les orientations définies par le PLUi et le plan climat air énergie territorial (PCAET) sous-tendent l'action de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, acteur majeur de la gestion environnementale du territoire, du fait de ses compétences en matière de gestion de l'eau, des déchets, d'aménagement des espaces et pour la coordination de la transition énergétique.

Le territoire concentre, en effet, un ensemble de problématiques urbaines, économiques et environnementales, qui en font quasiment un territoire « laboratoire » pour la mise en œuvre d'une démarche de transitions.

Citons, la situation en tête de bassins versants, induisant un fort impact en aval, la vulnérabilité de la ressource en eau, majoritairement issue des réservoirs artificiels de surface, l'agriculture orientée vers l'élevage extensif, facteur de maintien des paysages bocagers de grande qualité, les rapports entre espaces urbains et ruraux marqués par la pression de l'étalement urbain, un parc de logements encore inadaptés aux enjeux énergétiques ou encore un potentiel de production d'énergie renouvelable insuffisamment exploité.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau souhaite appréhender la transition écologique comme moteur de l'attractivité et de la résilience du territoire.

Cette action se déploie dans une double logique de préservation des ressources d'une part (sécurisation de la ressource en eau, élaboration d'une stratégie de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, protection stricte des réservoirs de biodiversité au PLUi) et de réduction des impacts d'autre part, par l'intégration de l'économie circulaire dans les déchets, la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement, le soutien à la rénovation énergétique et le développement des mobilités durables. Il s'agit aussi d'accompagner la production d'énergie renouvelable ainsi que les démarches de type écologie industrielle.

Dans le domaine du numérique, l'objectif de la Communauté Urbaine est de poursuivre et accélérer la connexion du territoire dans son ensemble, tant pour les habitants que pour les entreprises. Elle fait le pari de la mutualisation et de la complémentarité de son action avec le territoire du Grand Chalon (création d'une SPL commune pour la couverture numérique). Elle travaille pour compter aujourd'hui parmi les premiers territoires à accueillir la 5G, à la fois en termes d'infrastructures et en termes d'usages au travers de la mise en place d'une « Smart communauté » qui devra contribuer à la transition énergétique et écologique du territoire.

Cohésion sociale et territoriale :

L'antériorité de l'intercommunalité, créée en 1970 de façon volontaire, et la poursuite du développement d'un esprit communautaire seront les gages de réussite de la mise en œuvre cohérente des actions entre les collectivités et les acteurs du territoire, en s'appuyant sur la capacité d'innovation et sur les liens de solidarité qui priment entre les territoires, que ce soit au niveau des élus, des services ou des habitants. L'action de la Communauté Urbaine s'inscrira dans un esprit d'équité, en tenant compte de la diversité des situations, et en expérimentant des actions.

2.2 Les planifications stratégiques sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

2.2.1 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Le SRADDET « Ici 2050 », adopté en juillet 2020, définit une stratégie en trois axes :

- Axe 1 : accompagner les transitions,
- Axe 2 : organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région,
- Axe 3 : construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur.

Parmi les orientations de l'axe 2, la région Bourgogne Franche Comté propose « d'amplifier les fonctions contribuant au fait métropolitain » et se fixe pour objectif de soutenir le dynamisme de l'arc métropolitain Rhin-Rhône, reliant Strasbourg à Lyon, en passant par le Nord-Franche-Comté, Besançon, Dole, Dijon, Beaune et le sud Saône-et-Loire.

La carte en appui des objectifs du SRADDET retient le territoire de la CUCM comme « pôle régional de développement métropolitain » constitutif de la dorsale Rhin-Rhône. Cette inscription est la reconnaissance du fait métropolitain du territoire, sous-tendu par l'enseignement supérieur-recherche-innovation, le développement économique, la transition écologique et énergétique, le numérique, les équipements d'intérêt métropolitain, tout en engageant le territoire à contribuer au moteur économique de la Région.

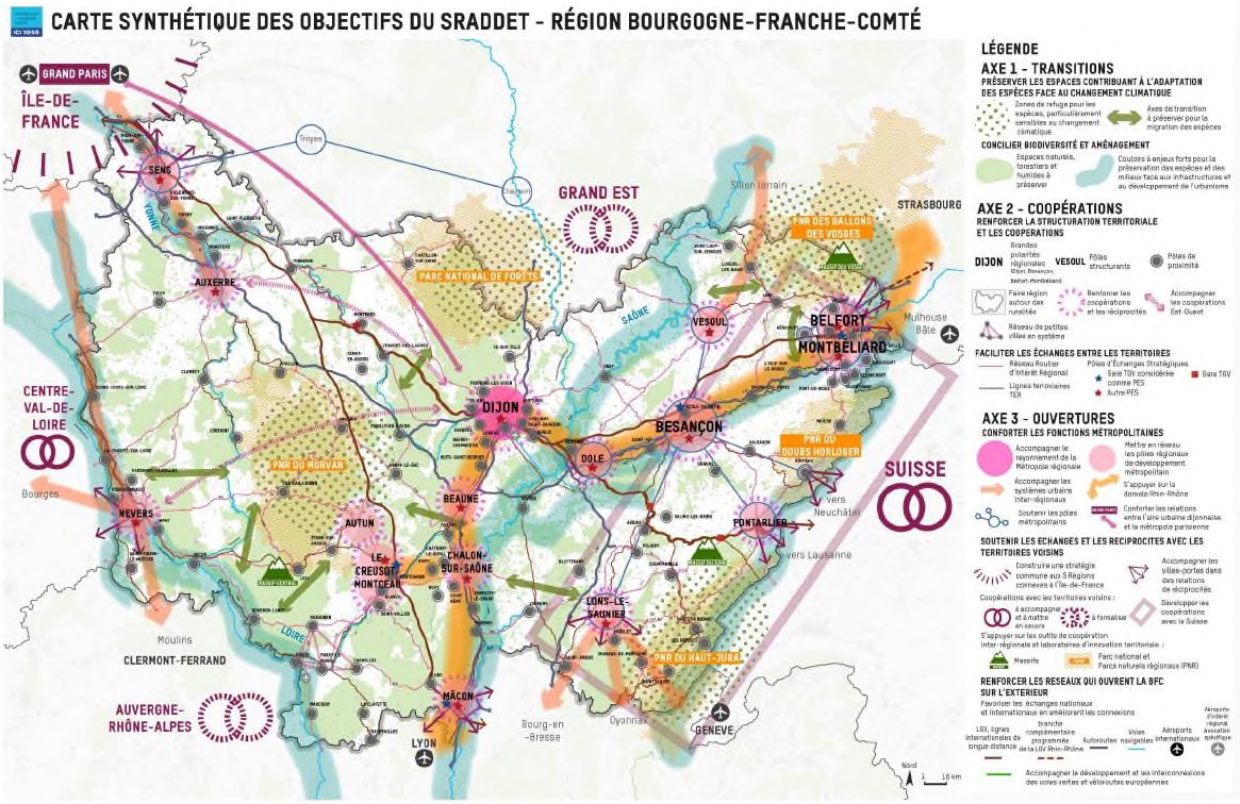

2.2.2 Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII)

Structuré autour de 5 axes, le SRDEII identifie le soutien à l'industrie comme le défi de demain et en fait l'une de ses premières priorités d'actions, dans un contexte de mondialisation.

En effet, l'économie de marchés mondialisés permet d'importer une richesse qui est extérieure au territoire régional. Ses activités sont des moteurs du développement local par leur effet d'entrainement sur le reste de l'économie.

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau entend poursuivre et renforcer la dynamique de création d'emplois d'économie de marchés mondialisés.

Elle vient d'adopter son schéma de développement local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante (SLESRIVE) avec les axes prioritaires suivants :

- Consolider l'offre de formation pour la réussite des jeunes
- Offrir un cadre de vie étudiante attractif
- Soutenir les activités de recherche et de transfert de technologie
- Favoriser une dynamique collective

2.2.3 Plan local d'urbanisme valant schéma de cohérence territoriale et programme local de l'habitat

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ayant les effets d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) a été adopté le 18 juin 2020. Au travers de son projet d'aménagement et de développement durable, il intègre la nécessité d'une évolution vers un nouveau modèle économique et social, qui renouvelle les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Pour ce faire, il propose de promouvoir un développement équilibré du territoire, en maintenant l'urbanisation et l'offre de services, dans les pôles de services et en limitant l'étalement urbain.

Renforcer l'armature urbaine du territoire

Le PLUIH identifie dans ce sens, un ensemble de pôles hiérarchisés qui, sans remettre en cause la structure territoriale, définit l'armature urbaine qui réponde au mieux aux aspirations des ménages et guide les principales politiques publiques :

- **Villes-centres** (Le Creusot et Montceau) : grands équipements d'intérêt communautaire, forte densité d'habitat.
- **Pôles relais d'agglomérations** (Torcy, Le Breuil au nord, Blanzy, Saint-Vallier et Sanvignes au sud) : structures commerciales attractives, collèges, équipements culturels, densité d'habitat moyenne.
- **Pôles relais en milieu rural** (Montchanin au centre, Génelard au sud) : structures commerciales attractives, collèges, équipements culturels, offre d'habitat complémentaire.
- **Pôles de proximité dans les communes** : Marmagne, Saint-Sernin, Montcenis, Ecuisses, Ciry-le-Noble, Perrecy-les-Forges : services et commerces de base, espaces naturels et agricoles à valoriser.
- **Communes rurales** : activités agricoles et touristiques à conforter.

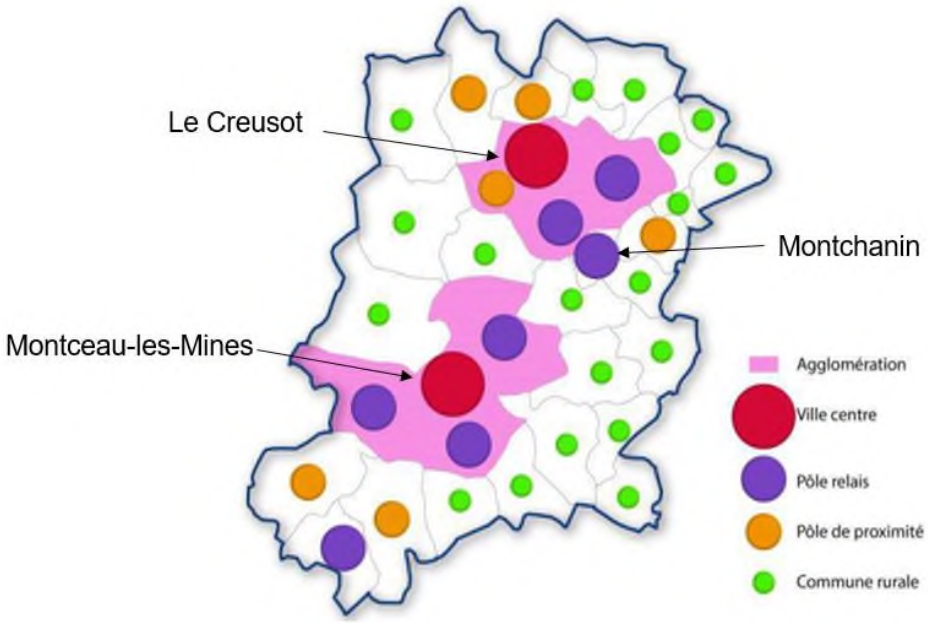

<u>Déclinaison en matière d'habitat :</u>

Le PLUI fixe un objectif de production de 3 930 logements entre 2018 et 2030 soit 330 par an. Il repose sur trois filières de production :

- Reconquête de logements vacants : 500 logements,
- Renouvellement urbain : 580 logements,
- Construction en densification ou en extension : 580 logements.

La production de logements est recentrée pour moitié dans les villes centre (50%) et dans les agglomérations (70%) tandis que les communes périurbaines et rurales poursuivent un développement maîtrisé.

<u>Déclinaison en matière de consommation foncière :</u>

La stratégie foncière vise à réduire l'urbanisation en mobilisant l'existant et en renforçant les densités urbaines des polarités.

A l'horizon 2030 :

- L'enveloppe des terrains prévus à l'urbanisation résidentielle (zones U et AU vierges) est limitée à 225 hectares soit une réduction de 115 hectares (34 %) par rapport aux documents d'urbanisme précédents.
- La disponibilité dans les zones d'urbanisation future à vocation d'activités (AUX) sera limitée à 200 hectares, soit une réduction de 20 hectares (10%) par rapport au PLU.I. précédent

70% de la production totale de logements est envisagé dans les deux agglomérations et près de la moitié dans les deux villes-centres.

PADD

Il fixe 5 orientations générales, permettant de décliner les différentes thématiques, en matière de déplacements et d'accessibilité, d'offre d'habitat, de préservation des patrimoines du territoire, naturels et paysagers, de protection des ressources naturelles (foncier, ressource en eau, biodiversité, énergie), de développement et promotion de l'activité économique, de valorisation des ressources locales, d'organisation de l'offre touristique, l'embellissement du cadre de vie. :

- Intégrer la transition écologique pour développer le territoire ;
- Assurer l'attractivité du territoire 3ème pôle économique de la Bourgogne Franche-Comté ;
- Organiser un territoire urbain et rural ;
- Embellir et profiter d'un cadre de vie agréable ;
- Requalifier le parc de logements pour améliorer son attractivité.

Les objectifs de consommation foncière fixés dans le PADD devront cependant faire l'objet d'un ajustement afin d'intégrer la trajectoire fixée par la loi Climat et Résilience de réduction de -50% de la consommation foncière d'ici à 2030 par rapport à la période 2010-2020, et de « zéro artificialisation nette » d'ici à 2050. Le PLUi devra ainsi être révisé à l'horizon de l'été 2027 pour intégrer ces changements.

2.2.4 Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Adopté le 1er octobre 2020, le PCAET est l'outil stratégique d'organisation et de planification en matière de lutte contre le changement climatique sur le territoire. La démarche vise à organiser une gestion durable et économe des ressources énergétiques, tout en limitant les émissions de polluants atmosphériques. Elle a également pour objet la limitation des émissions de gaz à effet de serre, tout en développant une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Les objectifs tels que définis en tenant compte de la capacité à faire du territoire sont :

- Réduire les consommations d'énergie (-14 %),
- Développer les énergies renouvelables pour couvrir 21 % des consommations du territoire en 2030, baisser les émissions de gaz à effet de serre (-27%)
- S'adapter aux changements climatiques en veillant en particulier à la disponibilité des ressources en eau et à la résilience des milieux naturels et des activités agricoles.

Le plan d'actions défini sur 6 ans comporte 60 actions dans 8 thématiques principales. Il relève de trois registres d'action : le fonctionnement et la gestion interne de la collectivité, les compétences et politiques de la CUCM et la "mise en mouvement" des acteurs du territoire, avec un rôle de chef de file de la CUCM.

2.2.5 Schéma cyclable 2020-2030

Il doit permettre d'augmenter la part modale du vélo à 4 % d'ici 2030, par la promotion de manière concertée de l'usage du vélo en développant des infrastructures et itinéraires cyclables sécurisés.

Les investissements conséquents de la CUCM en matière d'aménagement des espaces publics constituent un point d'appui pour la mise en œuvre de ce schéma.

2.3 Le projet de mandat 2020-2026

En articulation avec la stratégie régionale, la Communauté Urbaine Creusot Montceau se fixe pour objectif de renforcer son attractivité territoriale :

- **Faire du territoire un pôle économique majeur en Bourgogne Franche Comté, vecteur d'innovation et d'excellence,**
- **Renforcer les fonctions métropolitaines supérieures (hub régional, connectivité, offre de formation et de recherche, équipements d'échelle métropolitaine),**
- **Améliorer l'attractivité résidentielle et le cadre de vie,**
- **Préserver les ressources et accompagner les transitions écologiques et le développement des mobilités durables.**

Cette stratégie s'appuie et se met en œuvre grâce au projet de mandat de la Communauté Urbaine, défini autour de 4 priorités thématiques et assorti d'un programme pluriannuel d'investissement de près de 200 millions d'euros sur la période 2020-2026 :

- La transition écologique au cœur de la vie quotidienne,
- La cohésion sociale et territoriale, identité de la Communauté Urbaine,
- Le développement économique, l'enseignement supérieur, la formation : appuyés sur les atouts historiques et tournés vers la diversification,
- Un territoire connecté qui fait du numérique un levier de développement pour les femmes et les hommes, comme pour les entreprises.

Cette stratégie crée les conditions d'un projet partagé avec les communes qui fédère les acteurs locaux et favorise la cohésion territoriale.

2.4 Les grands partenariats financiers à l'appui de cette stratégie

Les contractualisations de développement territorial structurantes qui viennent en appui de cette stratégie sont :

- Le CRTE signé le 28 décembre 2021 entre la CUCM, l'Etat et le Département de Saône-et-Loire a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire,
- Le contrat *Territoire en action* (2022-2028) de la Région,
- Le programme Feder axe urbain (2021-2027),
- Le programme « Territoire d'industrie » (2019-2022),
- Les deux programmes de revitalisation « Action cœur de ville » sur les communes du Creusot et de Montceau-les-Mines (2018-2023),
- La convention « Centralités rurales en région » (2023-2026),
- Le contrat de ville (2015-2020) puis son protocole d'engagement renforcé et réciproque (2021-2022),
- L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (2021-2024),
- Le Contrat local de santé (2019-2024),
- La Convention territoriale globale (2022-2026) avec la Caf de Saône-et-Loire,
- Le contrat de canal du Centre (2021-2025).

Article 3 – Stratégie de revitalisation de la commune de Montchanin

3.1 Situation de la commune de Montchanin

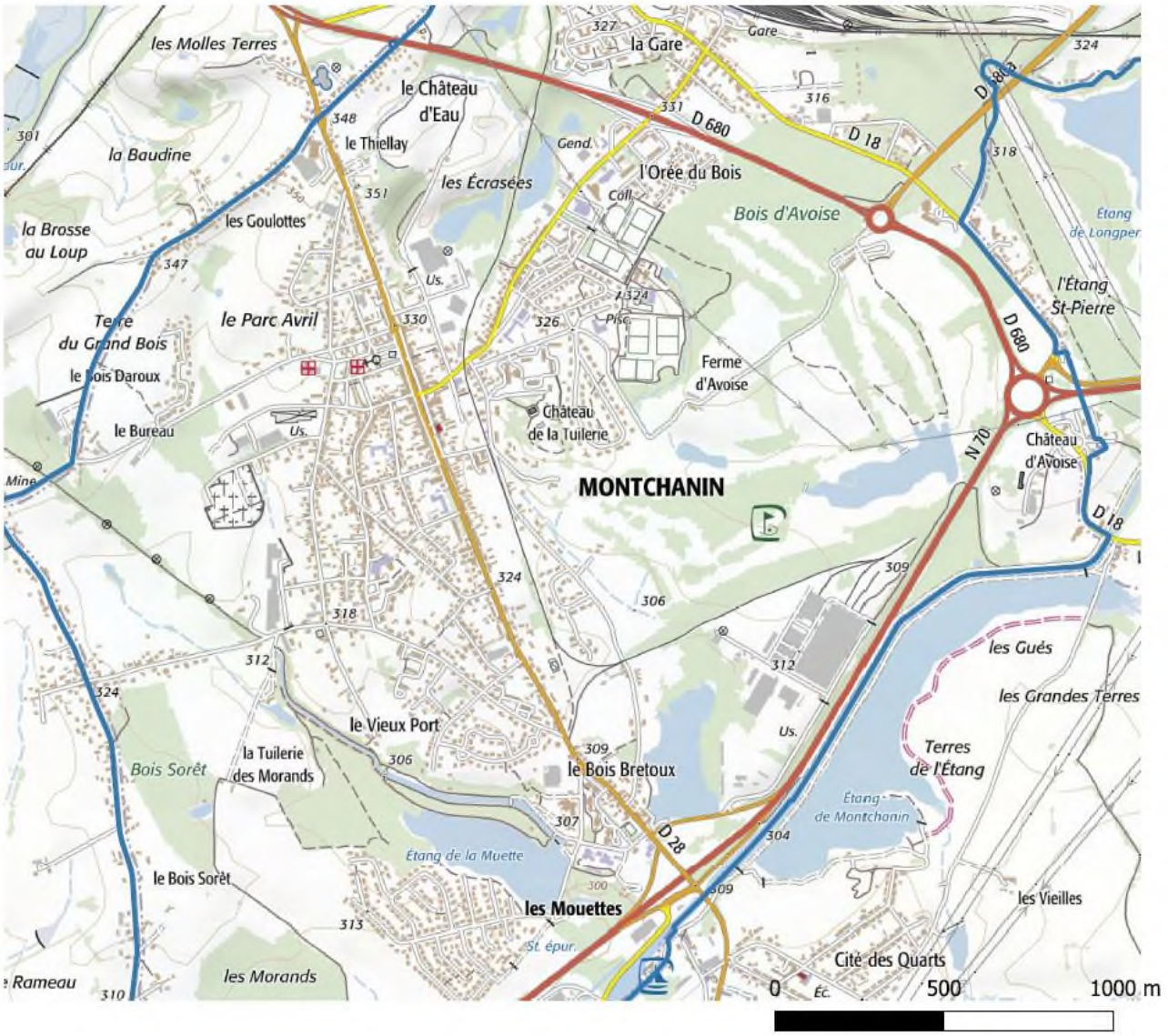

La commune de Montchanin. Source : IGN, 1/15 000°

La commune de Montchanin comptabilise 4 964 habitants pour un bassin de vie d'environ 10 000 habitants (INSEE, 2019 – *cf. annexe n°1*). Etendue sur 7,82 km², la commune présente une densité de 635 habitants / km².

Elle est située en entrée de territoire, à proximité des voies de communication structurantes : à 15 minutes des deux principales centralités de l'intercommunalité, à 10 mn de la gare TGV (1h20 de Paris et 35 minutes de Lyon) et de la RCEA, voie express à 4 voies, qui traverse le territoire en bordure de la commune et permet de rejoindre en moins de 30 minutes de l'autoroute A6 à Chalon sur Saône.

La gare TER de Montchanin, située sur la ligne Dijon-Nevers, permet notamment de desservir le Creusot et Dijon (à 1h en train), ce qui permet aux étudiants de rejoindre le campus du Creusot ou le campus de Dijon de l'Université de Bourgogne.

Le canal du Centre qui passe en limite Sud de la commune présente également de nombreuses potentialités de développement touristique, en parallèle de la mise en place de l'Eurovélo 6.

Dotée de nombreux services, de commerces de proximité, d'équipements publics, d'emplois, la commune assure dans l'armature urbaine un rôle de pôle relais bien constitué avec deux gares, TER et TGV, toutefois non connectées entre elles par le rail.

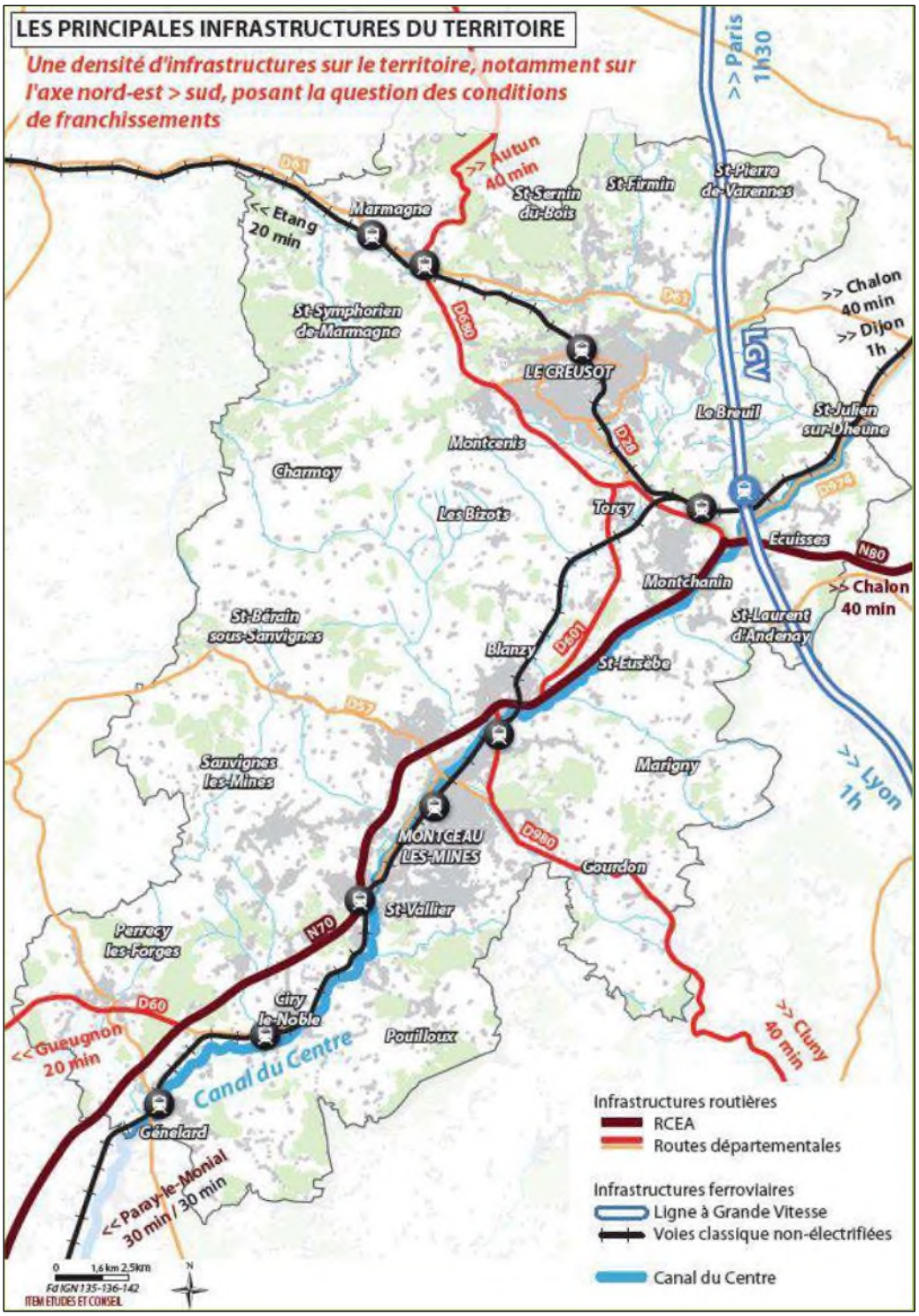

Source : PLUI, Diagnostic du territoire

A l'instar de nombreuses petites villes, la commune de Montchanin connait un déclin démographique qui, s'il n'est pas freiné, risque d'accroître ses fragilités. La commune a connu en effet une diminution de la population de 9,6% entre 2008 (5 490 hab.) et 2019 (4 964 hab.) ; contre -0,45% pour le Département de Saône-et-Loire sur la même période.

Ainsi, la mobilisation des dispositifs « Petites villes de demain », et « Centralités rurales en région » (C2R) porté par la Région Bourgogne Franche-Comté, vise à enrayer ce déclin, accroitre l'attractivité de la commune, conforter ses atouts et renforcer son rôle de pôle relais à l'échelle intercommunale. La perspective d'élaboration d'une Opération de revitalisation de territoire (ORT) doit également contribuer à cette dynamique.

3.2 Définition de la stratégie de revitalisation de la commune de Montchanin

Afin d'élaborer le projet de revitalisation de la commune, la CUCM a coordonné en tant que maître d'ouvrage une **étude de composition et de stratégie de revitalisation** en lien étroit avec la Ville de Montchanin, les partenaires du programme et avec le soutien financier de la Banque des territoires.

Pour développer son rôle de centralité locale, la ville de Montchanin a en effet besoin de définir les principes urbains fédérateurs de sa centralité, d'identifier les différentes fonctions urbaines à renforcer, d'articuler en cohérence ses projets structurants et ses objectifs de densification, et de construire un phasage cohérent pour ses aménagements, en faisant apparaitre clairement des interventions prioritaires à effet levier dans le cadre d'une programmation pluri-annuelle à l'échelle de ce mandat et du prochain mandat.

L'étude de stratégie de revitalisation s'est déroulée autour de trois phases. La première phase de l'étude a consisté à formuler un **diagnostic et des enjeux partagés** à partir des données existantes, de repérage de terrain et d'ateliers participatifs avec les acteurs locaux en matière de composition urbaine et paysagère, d'espaces publics, de mobilité et d'habitat.
Ce diagnostic a mis en exergue le fait que la ville de Montchanin dispose de nombreux points d'appui de son attractivité (accessibilité, connexion aux pôles urbains et aux bassins d'emploi, offre dense de services, d'équipements, de commerces de proximité), ce qui se reflète dans son rôle de centralité à l'échelle d'un bassin de vie de 10 000 habitants.
Si la commune ne bénéficie pas d'un potentiel touristique qui lui est propre, un enjeu pour Montchanin, qui est entouré d'une « écharpe verte et bleu » structurante, est de rechercher à profiter de l'opportunité touristique que représentent l'Eurovélo 6 et le canal du Centre pour le territoire. Ainsi, le maillage de modes actifs, tant interne à la ville qu'en ouverture sur le reste du territoire, présente de nombreuses discontinuités et mérite d'être complété.
Par ailleurs, la ville de Montchanin est marquée par d'importantes coupures urbaines liées à la présence des grandes infrastructures de transport ainsi que par des distensions urbaines au sein de la ville qui fragilisent les fonctions de centralité de la commune. Un enjeu consiste donc à reconnecter les équipements publics à la trame des espaces publics, à les rendre lisibles et visibles, et à passer d'un aménagement routier à un aménagement urbain intégrant toute la diversité des usages des espaces publics et sur la base d'un référentiel d'aménagement durable de la ville. Cette perspective concourt également à renforcer la polarité commerciale autour de l'avenue de la République.
Enfin, considérant le faible nombre de surfaces ouvertes à l'urbanisation, les nécessités de limiter l'extension urbaine et de proposer une offre d'habitat attractive, l'étude s'est également attachée à étudier le potentiel foncier de densification possible en matière d'habitat sur la ville de Montchanin.

La seconde phase de l'étude portait sur **l'élaboration d'un schéma de principes urbains** qui fixe les intentions programmatiques de la commune à moyen et long termes.
Ce schéma de principes urbains intègre les grandes fonctions urbaines que sont la fonction habitat en s'appuyant sur les objectifs de production de logements du PLUiH, adossés aux principes urbains, la fonction déplacement dans une optique de développement des mobilités douces, la fonction commerciale de centre-ville à délimiter et de moyenne surface, la fonction économique, touristique et de loisirs, en s'appuyant sur le patrimoine et les paysages, tout en intégrant les composantes environnementale, patrimoniale et urbaine.

Il décline spatialement et met en cohérence les intentions de la commune avec les principes d'organisation et de fonctionnement urbains retenus, notamment pour renforcer ses fonctions de centralité.

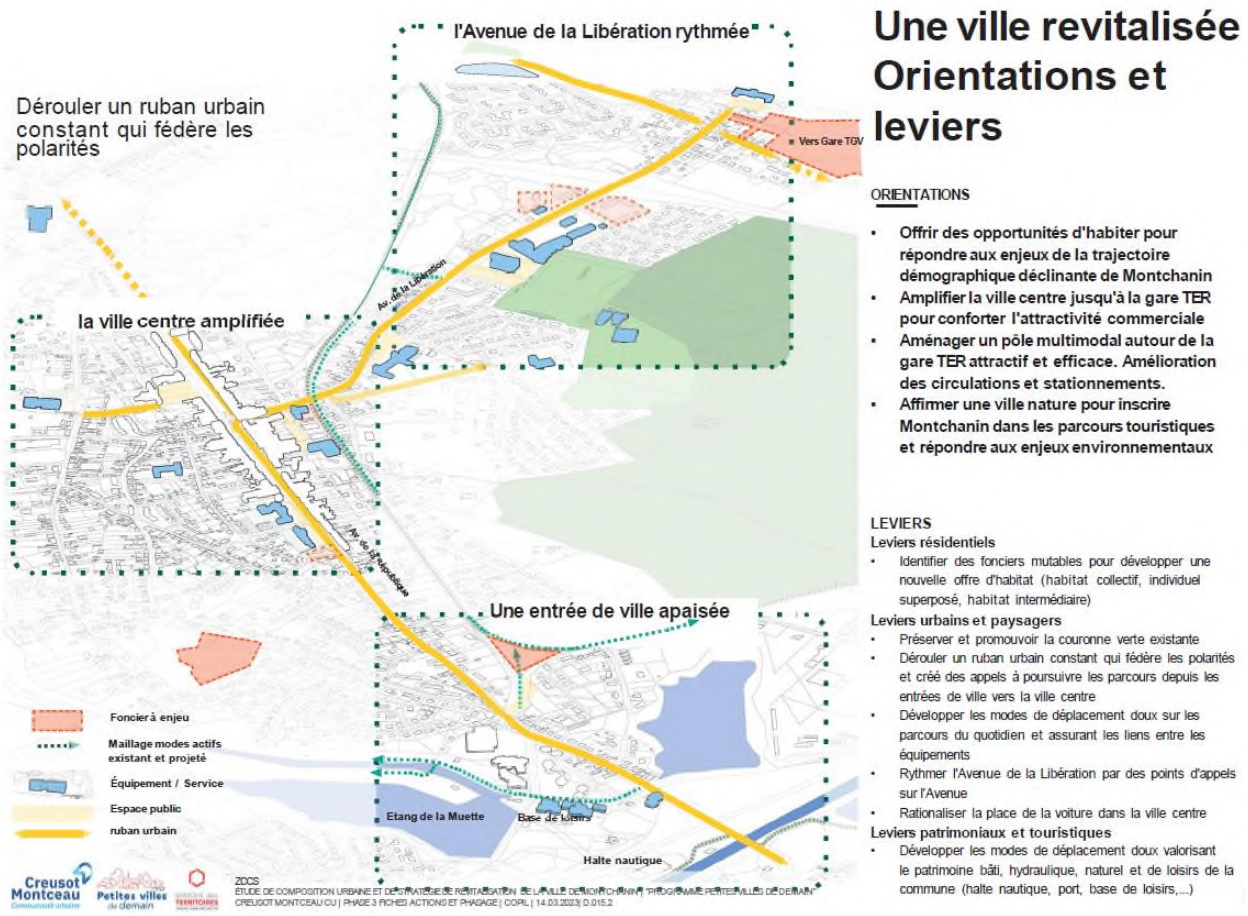

La définition du schéma de principes urbains a permis d'**identifier le périmètre d'intervention du programme PVD**, structuré autour de trois entités qui illustrent les enjeux et orientations du projet de revitalisation de la commune.

Le premier secteur concerne le centre-ville stricto-sensu, avec l'enjeu d'inscrire et rendre lisible les équipements dans la trame des espaces publics, ce en lien avec la volonté de conforter l'attractivité de la polarité commerciale située de part et d'autre de l'avenue de la République.

La seconde entité est constituée de l'autre pénétrante de la ville avec l'avenue de la Libération, qui rejoint le quartier de la gare TER de Montchanin. La perspective est d'améliorer le lien entre le centre-ville et le quartier de la gare qui représente une entrée de ville, avec l'enjeu d'en améliorer l'attractivité et le fonctionnement multimodal, tout en investiguant les possibilité d'une nouvelle offre d'habitat sur ce périmètre.

Le troisième secteur correspond à l'entrée de ville Sud où l'objectif est d'affirmer Montchanin comme une « ville nature » aux portes de parcours touristiques (Eurovélo 6, canal du Centre) et permettant de valoriser le patrimoine notamment paysager.

Enfin, la troisième et dernière phase de l'étude consistait à proposer un phasage des opérations comprenant :

- Des actions à court terme, d'ici 2026, qui ont vocation à s'inscrire dans les conventions « Petites ville de demain » et « Centralités rurales en région » au travers des fiches-actions de la présente convention,
- A moyen et long termes, sous un angle prospectif, des projets qui seront planifiés en fonction des capacités financières des maîtres d'ouvrage et qui alimenteront l'élaboration du prochain plan de mandat de la CUCM et du plan pluriannuel d'investissement qui en est la traduction.

Au final, cette stratégie d'aménagement d'ensemble servira de « feuille de route » aux élus et services afin de définir et hiérarchiser les projets d'aménagement dans le cadre d'une programmation pluri-annuelle pour répondre aux enjeux de revitalisation urbaine.

3.3 Les orientations stratégiques du programme PVD

Afin de **renforcer les fonctions de centralité de Montchanin, pôle relais de l'armature urbaine de la CUCM**, et de permettre ainsi des complémentarités entre chaque niveau de cette armature, la présente convention fixe les orientations stratégiques ci-dessous.

3.3.1 Orientation 1 : Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière

A l'instar de nombreuses petites villes, la ville de Montchanin connait une déprise démographique avec une diminution de 9,6% de la population entre 2008 (5 490 hab.) et 2019 (4 964 hab.). Cette tendance démographique est liée au vieillissement de la population dont la part des personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de 12% en dix ans et représente plus d'un tiers de la population montchaninoise (34,3%). La conjonction d'une **diminution et d'un vieillissement de la population** constitue un point de vigilance pour le maintien de la dynamique de la commune, similaire aux autres « Petites villes de demain ».

La commune comptabilise 2 707 logements, dont 88% de résidences principales et présente un taux de vacance de 9,4% (INSEE, 2019), du même ordre que le taux départemental de 10%. Si le taux de vacance sur la commune de Montchanin est moindre que celui de la Communauté Urbaine (13%), son augmentation est à considérer avec importance. En effet, la **vacance résidentielle** sur la commune a doublé en vingt ans : elle s'élevait à 4,73% en 1999.

Ce phénomène de vacance s'explique pour partie par la faiblesse de l'offre de logements qui ne permet pas de satisfaire la demande relativement dynamique sur la commune. Comme le souligne le PADD, les attentes en matière d'habitat ont évolué. Les ménages sont de plus en plus attentifs à la qualité thermique des logements, au confort d'usage et à l'accessibilité aux services et commerces. Dans un contexte de marché dit « détendu », la demande disqualifie les biens les moins qualitatifs qui ne trouvent plus preneurs.

La requalification du parc de logements ancien, qui peut être dégradé et/ou vacant, est donc un enjeu important. **L'Opération programmée d'amélioration d'habitat** (OPAH), si elle apporte un panel d'aides techniques et financières aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, ne permet pas d'atteindre le rythme et le niveau de rénovation décisifs. Ainsi, 43,8% du parc datant d'avant 1970 est potentiellement concerné par des projets de réhabilitation. En particulier, l'amélioration de la performance énergétique et la lutte contre la précarité énergétique résidentielle est un enjeu majeur.

Plus de la moitié du parc est constitué de **logements construit après les années 1970** (56,2% du parc). Il est constitué de 55,5% de maisons et de 44,3% d'appartements, dont les typologies correspondent à 26,3% de T3, 31,7% de T4 et 30,8% de T5 et plus. L'offre en petits logements représentent quant à elle 11,2% (T1 et T2).

Le développement du parc de logements s'est réalisé au travers de deux éléments marquants sur la commune :

- Le premier est lié au **développement de quartiers pavillonnaires**, caractérisés par la présence de nombreux lotissements sur la commune. Si le PLUi dispose de deux zones ouvertes à l'urbanisation (AU) destinées à la construction de lotissements et à une nouvelle gendarmerie, le développement de l'habitat devra par la suite se réaliser dans l'enveloppe urbaine constituée, en cohérence avec l'objectif de réduction de la consommation foncière défini dans le PADD, qui sera renforcé par la mise en œuvre de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) fixé par la loi Climat et résilience du 22 août 2021.

- La seconde caractéristique concerne le développement du parc locatif social qui représente 1 036 logements au 1er janvier 2022 soit **43,06% de logements sociaux**. La population de Montchanin hébergée dans le parc locatif social représente ainsi 32% de la population (INSEE, 2018). Le format bâti n'est toutefois pas stigmatisant par la présence de collectifs R+3 / R+4 dispersés sur différents quartiers de la commune et avec la présence d'une part importante de logements individuels.

  La vacance locative du parc de l'OPAC de Saône-et-Loire s'élève à 16%, soit 151 logements sur 917 logements, concentrée sur le parc collectif ancien de qualité moyenne, de grande typologie (T4 et plus). Les besoins des ménages évoluent en effet vers des petites et moyennes typologies et la recherche d'espaces extérieurs.

En cohérence avec le **scénario démographique** défini dans le PLUi qui formalise l'objectif de stabiliser la croissance démographique d'ici 2023 puis de renouer avec une croissance positive et modérée de 0,20% par an, **l'objectif stratégique pour la Ville de Montchanin est de retrouver et maintenir une population de 5 000 habitants**.

Cet objectif corrobore avec la définition de l'organisation territoriale de l'intercommunalité basée sur l'armature urbaine où Montchanin constitue un pôle relais. Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du volet habitat du PLUi décline donc les objectifs de production logements à l'échelle communale, par filière, et traduits en besoins fonciers dans le PLUi. **L'objectif de production de logements pour Montchanin est de 219 logements d'ici 2030**, ventilés en trois filières :

- 18 logements remise sur le marché de logement vacants,
- 25 logements reconstruction suite démolition (renouvellement urbain),
- 176 constructions sur terrains vierges (en dents creuses ou en extension).

Pour répondre à la trajectoire démographique souhaitée par la commune, dans un contexte de sobriété foncière, une réflexion doit donc être menée dans le cadre du programme PVD pour proposer une nouvelle offre attractive de logements, sous forme de **nouveaux formats bâtis, complémentaires et alternatifs à l'habitat individuel** (tels que de l'habitat intermédiaire ou semi-collectif). A titre d'exemple, la récente réalisation de petits collectifs à proximité de la maison de santé témoigne d'une demande réelle pour ce type de format bâti, conciliant des atouts de la maison individuelle et proche des services de centralité.

Mais aussi, la **densification de certaines parcelles foncières** à l'instar de la méthode BIMBY (« *Build in my backyard* ») éprouvée avec succès depuis 2016 sur la Communauté Urbaine, offre des perspectives intéressantes. Cette démarche vise à favoriser la création de logements sans étalement urbain, sur des parcelles déjà bâties, par le biais d'une division parcellaire, à l'initiative du propriétaire. Dans cette logique, une première identification du gisement de foncier potentiellement densifiable a été effectuée dans le cadre de l'élaboration du programme PVD.

En outre, une attention particulière a été portée au **quartier de la gare TER**, qui constitue une entrée de ville, dont certaines parcelles pourraient à terme accueillir des projets d'habitat.

Territorialisation des objectifs de production sur 12 ans (carte modifiée le 24/03/2017)

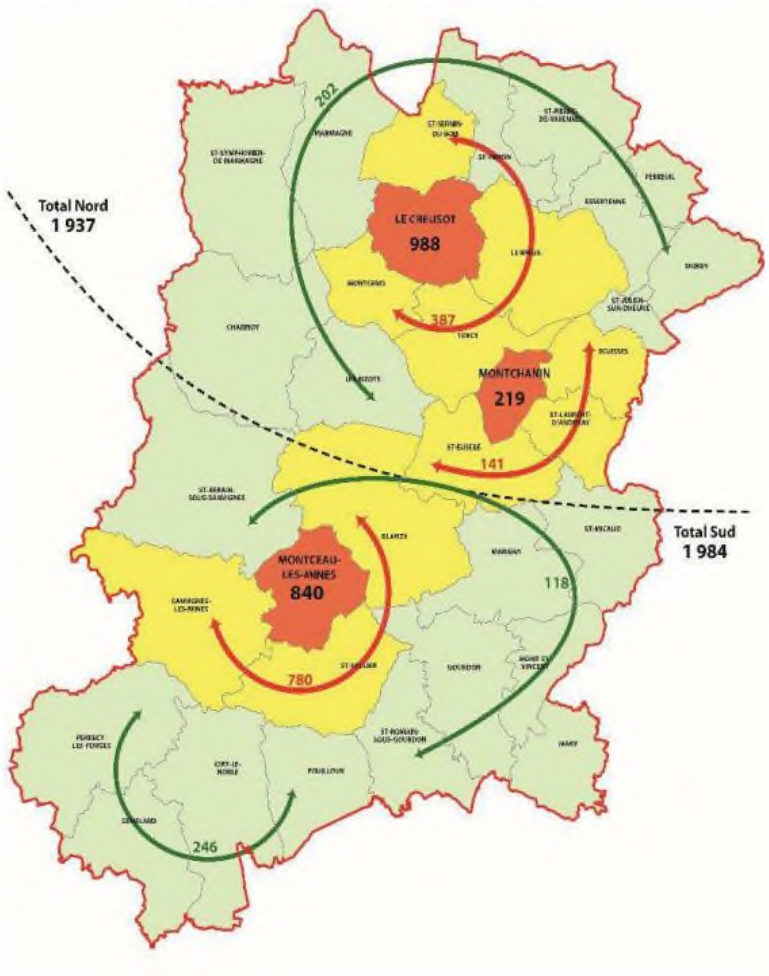

Source : PLUiH, POA habitat

- Au regard de ce diagnostic et de ces enjeux, **les orientations stratégiques** qui sont définies pour le programme PVD définie en matière d'habitat **sont de :**
- **Produire une offre nouvelle et attractive de logements, permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**,
- **Renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour le rendre plus attractif.**

Ces orientations contribuent à la stratégie territoriale communautaire qui vise à améliorer l'attractivité résidentielle pour maintenir et attirer de nouvelles populations, par une offre d'habitat de qualité, rénové et durable.

La déclinaison de ces orientations consiste donc à :

- Requalifier le parc de logements ancien privé, et remettre sur le marché des logements vacants,
- Lutter contre les situations de mal logement,
- Proposer une offre résidentielle nouvelle ou rénovée par des opérations de démolition, de construction de logements locatifs sociaux en maîtrise d'ouvrage OPAC de Saône-et-Loire,
- Identifier le foncier mutable stratégique par l'acquisition de parcelles foncières et l'étude des possibilités de densification de parcelles privées,
- Approfondir la connaissance du parc privé fragile et mobiliser de nouveaux outils d'intervention.

Et en projets dit de « maturation » :

- Concevoir un projet de renouvellement urbain du quartier de la gare TER dans une logique d'attractivité, d'entrée de ville, résidentielle et de mobilités (pôle multimodal, schéma de circulations),

- Favoriser le logement de salariés du territoire désireux de s'installer sur la commune dans le cadre de la démarche d'attractivité résidentielle à l'échelle intercommunale,
- Proposer une offre résidentielle nouvelle ou rénovée par des opérations de démolition, de réhabilitation, d'acquisition-amélioration de logements locatifs sociaux en maîtrise d'ouvrage OPAC de Saône-et-Loire,
- Acquérir des parcelles foncières stratégiques.

Plusieurs leviers seront mobilisés, dans une logique de déclinaison et de renforcement des outils communautaires existants, et une mobilisation de nouveaux outils et actions :

- Lancement d'une étude habitat structurante, permettant d'identifier les expérimentations à lancer en matière de :
  - Reconquête de l'habitat existant, au travers d'un renforcement de l'OPAH, de la mobilisation des outils de la loi ALUR, de restructuration du bâti existant et des espaces limitrophes,
  - Recherche des marges de manœuvre d'offre foncière avec la mise en place d'un accompagnement des particuliers à la valorisation de leur bien par détachement parcellaire (cf. démarche BIMBY), ou par le biais de nouveaux partenariats (SNCF, OPAC, etc.), notamment sur le quartier de la gare TER,
  - Accompagnement d'un habitat qualitatif et adapté,
  - Mobilisation de la Fondation du patrimoine pour la rénovation de maisons à intérêt patrimonial.

Il s'agira enfin de prospecter et travailler avec les opérateurs de l'habitat afin de développer une offre nouvelle sur les fonciers stratégiques identifiées.

3.3.2 Orientation 2 : Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants

Pôle relais de l'armature urbaine intercommunale, **Montchanin joue un rôle de centralité à l'échelle de son bassin de vie,** représentant 10 000 habitants. En effet, la commune dispose d'équipements scolaires (deux écoles maternelles, deux écoles élémentaires, un collège), de structures d'accueil de la petite enfance (pôle petite enfance dont le bâtiment a été livré en 2022, comprenant également un relais d'assistantes maternelles, un lieu d'accueil parents-enfants), un accueil de loisirs, une maison de santé pluridisciplinaire, une bibliothèque, un centre social et culturel « la Tuilerie », un complexe sportif, une piscine, une école de musique, etc. La présence de **nombreux équipements et services** représente un atout à valoriser pour l'attractivité de la ville.

En parallèle de cette offre, un partenariat renforcé a été formalisé entre la **gendarmerie et la Ville de Montchanin, au travers de la signature du volet « sécurité » du programme PVD,** le 21/06/2022. Ce partenariat favorise une coordination renforcée entre les parties prenantes : fluidité de la circulation des informations, mobilisation des spécialistes de la gendarmerie (correspondant sûreté, référent scolaire, référent violences intrafamiliales, formateur relais anti-drogue, référent radicalisation, correspondant nouvelles technologies), mise en œuvre d'actions d'anticipation, de mesures de prévention et d'accompagnement de la gendarmerie auprès de la commune auprès des publics vulnérables.

En complément de cette offre de services et d'équipements, l'armature commerciale de Montchanin est constituée de 109 locaux commerciaux et de services, actifs et inactifs. Ils se répartissent sur cinq sites distincts : avenue de la Libération, quartier de la Gare, Bois Bretoux, zone du pont Jeanne Rose et « cœur de ville » autour de l'avenue de la République. C'est ce dernier secteur qui représente la **principale polarité commerciale de la ville**. Regroupant une soixantaine de locaux commerciaux, une dizaine sont d'apparence inactifs dont cinq disposent d'un emplacement stratégique pour compléter le linéaire commercial (au croisement de l'avenue de la République et de l'avenue de la Libération).

L'offre commerciale présente est diversifiée et répond principalement aux besoins courants. Le diagnostic commercial mené en 2022 dans le cadre du programme PVD (dispositif *Shop'in* – Banque des territoires) démontre que 40% des établissements ont été fragilisés par la crise sanitaire, toutefois, peu

d'intentions de départ ont été formulées. A la différence d'autres petites et moyennes villes, la problématique de la reprise-transmission de commerces n'est pas ici prégnante. La dynamique commerciale de la commune, à souligner, ne souffre pas non plus de la présence de zones commerciales périphériques, directement concurrentes.

Ce diagnostic met néanmoins en exergue **l'enjeu de rendre visible l'offre commerciale, dans l'espace au travers des aménagements urbains et sur le plan numérique.**

L'offre commerciale est en effet, principalement concentrée autour de l'avenue de la République, colonne vertébrale du développement linéaire de la ville. Celle-ci a l'avantage de disposer d'une grande largeur de voirie, dotée d'un système de contre-allées qui reste toutefois largement dédié à l'automobile et peu favorable à la déambulation et donc à la fréquentation de plusieurs commerces. Les traversées piétonnes sont également inconfortables ou absentes pour permettre le franchissement d'un côté à l'autre de l'avenue de la République. La tenue hebdomadaire du marché place de l'Eglise et sur l'avenue, bien achalandé et fréquenté, démontre l'attractivité de ce secteur et la possibilité d'envisager une réorganisation du stationnement en faveur de déplacements piétons facilités. Car c'est cette **proximité** – de services, d'équipements, de commerces – qui est un véritable atout pour Montchanin, à mettre en valeur autour du concept de la **« ville du quart d'heure ».**

L'offre commerciale est aussi peu lisible ou absente des référencements internet. La nécessité d'opérer une **transition numérique pour les commerçants** est donc un enjeu pour leur maintien et leur dynamisation.

Enfin, la présence de commerces de proximité permet une **animation de la ville** qui est aujourd'hui marquée par de nombreux évènements portés par la municipalité, tel que le « marché des quatre saisons ». La démarche initiée dans le cadre du diagnostic commercial du programme PVD a permis de réunir les commerçants et de **réactiver une dynamique collective,** au travers d'une nouvelle structuration des commerçants. De nouveaux statuts ont ainsi été déposés par les commerçants en juillet 2022 pour créer « l'association des commerçants et artisans de Montchanin ». L'enjeu est aujourd'hui de pérenniser cette dynamique autour de projets fédérateurs, auxquels les collectivités se proposent d'apporter leur soutien.

- Au regard de ces éléments, la seconde orientation stratégique du programme PVD sur Montchanin est donc **de renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants, comme levier d'attractivité pour la commune**.

Afin de redynamiser le commerce, cette orientation se décline au travers de :

- La réalisation d'un diagnostic commercial initial, mené en 2022, dans le cadre du dispositif *Shop'in* de la Banque des territoires,
- La déclinaison de la stratégie territoriale communautaire et du plan commerce mis en place par la Communauté Urbaine, en lien avec la Ville de Montchanin dans le cadre de PVD :
    - Soutien à l'association des commerçants et artisans de Montchanin,
    - Mise en place d'un chèque/carte cadeau territoire communautaire,
    - Accompagnement des porteurs de projets,
    - Et soutien financier pour la rénovation de locaux commerciaux et de développement de l'entreprise.
- En articulation avec la CUCM, la CCI interviendra pour accompagner la transition numérique des très petites entreprises.

Il est également essentiel de prendre en compte le confort d'usage des chalands et de créer les aménités qui favoriseront la déambulation et l'appropriation des espaces publics commerçants par les habitants. Cette approche de l'aménagement avec la mise en place d'une « boîte à outil » utile à l'aménagement des espaces publics de la rue de la République est développée dans l'orientation 3.

Mais aussi, la Ville de Montchanin, pour compléter, adapter et moderniser son offre d'équipements et de services aux besoins de la population portera les actions suivantes dans le cadre de cette orientation :

- La construction d'un nouveau restaurant scolaire au groupe scolaire Boutavant,
- La pérennisation sur trois ans de représentations culturelles de la scène nationale de l'Arc au travers des représentations hors les murs de « l'Arc en vadrouille »,
- La volonté d'une coordination renforcée avec la gendarmerie nationale dans le cadre du volet sécurité du programme PVD (annexe n°6),
- L'installation de jeux sur les espaces publics adjacents au centre social et culturel de « la Tuilerie ».

Concernant les bâtiments publics, cette orientation est transversale avec celle inhérente à la transition écologique (orientation 3) par la volonté de la ville de Montchanin d'élaborer un schéma directeur de rénovation énergétique de ses bâtiments publics.

3.3.4 Orientation 3 : Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie

Le développement urbain de la commune, au XIX^{ème} siècle, s'est organisé autour de l'avenue de la République d'une part, et de l'avenue de la Libération d'autre part, qui permet de rejoindre le centre-ville au quartier de la gare. Au-delà de ces axes structurants, la construction de la ville ne dispose pas d'espaces publics structurants. Elle est marquée par d'importantes distensions urbaines, renforcées par la présence des infrastructures routières. De plus, si la ville dispose de nombreux équipements, atouts pour la revitalisation de la commune, ceux-ci ne sont pas visibles et lisibles dans la trame viaire et d'espaces publics. **Un enjeu est donc de recréer du lien entre les différentes polarités de la ville et de développer un vocabulaire d'aménagement cohérent à l'échelle de la ville**, tel que proposé dans le cadre de l'étude de stratégie de revitalisation de Montchanin.
Au regard des enjeux écologiques prégnants, les aménagements proposés dans le cadre du programme PVD ont vocation à accompagner la transition écologique du territoire, et ce par la mise en oeuvre des **principes de l'aménagement durable** mais aussi par l'intégration des mobilités cyclables dans l'espace publics.
Ainsi, la conception des projets opérationnels permettra de favoriser la perméabilité des sols pour améliorer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, de rafraîchir la ville par la prise en compte des ambiances climatiques et la limitation des îlots de chaleur urbain, de développer les modes actifs et l'intermodalité, de préserver et accueillir la biodiversité, tout en associant les usagers tel que pour le réaménagement de cours d'écoles que prévoit la Ville de Montchanin.

L'accompagnement de la transition écologique de la commune constitue une orientation transversale du programme PVD.
Comme précisé dans la précédente orientation relative aux mobilités, le traitement des espaces publics représente un levier d'intervention important en faveur d'un **nouveau partage de l'espace et du développement des modes actifs**.
En outre, les usages actuels étant largement fonctionnels et utilitaires, l'enjeu est également de favoriser les aménités urbaines pour améliorer le cadre de vie de Montchanin mais **également de conforter la revitalisation commerciale** souhaitée au travers de la seconde orientation du programme PVD.
De plus, en cohérence avec les orientations du PADD, la transition écologique du programme PVD s'illustre également en matière d'habitat. En effet, la réhabilitation du parc privé et du parc public, la densification et le comblement des dents creuses, le confortement des centralités, la diversification de l'offre vers des formes d'habitat intermédiaire, l'emploi de matériaux plus performants du point de vue des enjeux bioclimatiques répondent à l'enjeu de **réduction de la facture énergétique du parc résidentiel**.
Mais aussi, l'intégration de la transition écologique dans la conception de la ville contribue à une meilleure qualité de vie des habitants et concourre à une approche de santé environnementale, enjeu notamment mis en exergue par le Contrat Local de Santé 2019-2024.

Enfin, en cohérence avec le PCAET défini à l'échelle intercommunale qui vise à organiser une gestion durable et économe des ressources énergétiques, tout en limitant les émissions de polluants atmosphériques, le programme PVD déployé sur Montchanin comporte des actions en matière de **transition énergétique**.
Ainsi, au regard du contexte économique actuel lié aux coûts de l'énergie et de la volonté de limiter les émissions de gaz à effet de serre, les objectifs sont de :

- **Limiter la consommation énergétique des bâtiments**, ce par l'élaboration d'un schéma directeur pour la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux, intégrant une approche des usages.
  Dans la même optique, les principes de construction durable sont également opérants pour la conception et la gestion des bâtiments publics qui doivent dorénavant répondre d'une performance thermique et environnementale, tel qu'avec le projet de construction du pôle de recherche et de conservation des collections de l'Ecomusée.
- **Rénover l'éclairage public,** dans la continuité de l'extinction de l'éclairage public sur Montchanin de 22h30 à 5h30, qui contribue également à la restauration de la trame noire et à la préservation de la biodiversité nocturne.
- La commune s'inscrit également dans les objectifs du plan climat de la Communauté Urbaine, pour la **production d'énergie renouvelable**, prévue sur l'ancienne décharge de la commune sur une surface de 6,4 hectares, pour une puissance installée de 5,68 MWc, qui compte parmi les quatre centrales solaires au sol existant ou en cours dans le territoire communautaire, et par la volonté de **créer un réseau de chaleur urbain** sur la base d'une étude de faisabilité.

➢ Au regard de ces enjeux, **l'orientation du programme PVD est d'accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie.**

Cette orientation alimente la stratégie territoriale communautaire à deux niveaux, par l'amélioration de l'attractivité résidentielle et du cadre de vie, et par l'inscription de la transition écologique au cœur du développement du territoire qui vise notamment à une sobriété énergétique.

Elle sera déclinée au niveau de la commune par :

- L'aménagement durable des espaces publics du Pôle petite enfance,
- La désimperméabilisation et la végétalisation de deux cours d'école,
- L'élaboration d'un schéma directeur pour la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux, intégrant une approche des usages,
- La réalisation d'une étude pour la création d'un réseau de chaleur urbain,
- La rénovation du parc d'éclairage public de la commune,
- Et la création d'un verger de sauvegarde et d'un espace arboré de loisirs et de proximité au quartier de la Gare.

3.3.3 Orientation 4 : Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER

La ville de Montchanin est une porte d'entrée de la Communauté Urbaine et bénéficie d'une situation privilégiée au croisement de grandes infrastructures (gare TGV, gare TER, RCEA, canal du Centre) qui lui permettent une **accessibilité aisée**. La gare TER de Montchanin, en particulier, située sur la ligne Dijon-Nevers, a fait l'objet d'un flux de 107 684 voyageurs en 2021, contre 78 852 en 2019 soit une augmentation de 27% malgré le contexte de crise sanitaire. Les gares TER et TGV distantes de quelques kilomètres seulement ne sont toutefois pas reliées par le rail et sont desservies actuellement par une navette bus.

Si le projet d'interconnexion des lignes TGV-TER est pour le territoire communautaire un projet majeur inscrit au contrat de plan Etat-Région, l'élaboration du programme PVD a permis d'identifier un enjeu **d'amélioration du pôle multimodal de la gare TER de Montchanin** (fer, transports urbains, route, modes actifs) afin de développer et améliorer les mobilités locales, alternatives à la voiture individuelle. La gare de Montchanin est effet située à l'intersection de trois lignes TER (Dijon-Nevers, Montchanin-Chalon-sur-Saône, Montchanin-Montceau-Paray-le-Monial) qui traversent le territoire, du nord au sud, et offrent une desserte ferrée de la commune extrêmement intéressante. La gare est également desservie par le réseau de transports urbains, géré par la Communauté Urbaine Creusot Montceau en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

D'une part, l'amélioration du pôle multimodal devra permettre d'améliorer les liens vélo-transport urbain et/ou transport ferré par un aménagement dont les principes sont :

- La réflexion d'un nouveau plan de circulation pour assurer le maillage des voies cyclables depuis l'avenue de la Libération jusqu'à la gare, en sécuriser les parcours, faciliter la desserte de la navette TGV,
- L'organisation et la gestion des stationnements de courte et de longue durées, mais aussi du personnel, des voyageurs et des riverains,
- L'aménagement du parvis de la gare comme véritable espace public.

D'autre part, l'attractivité du pôle gare de Montchanin dépend aussi d'une amélioration de l'habitat et d'un renouvellement urbain du quartier de gare.

Paradoxalement, ces infrastructures routières, ferroviaires et fluviales qui assurent une excellente desserte du territoire et de la commune l'isolent du reste du territoire. La RCEA représente en effet une véritable coupure urbaine, difficilement franchissable par d'autres modes que l'automobile au niveau de l'entrée Sud de la ville, doublée du **canal du Centre et de l'Eurovélo 6**. Si la commune de Montchanin est longée par ces deux infrastructures touristiques d'échelle régionale, au niveau de son entrée de ville Sud, elle ne bénéficie pas à ce jour de la fréquentation touristique qui leur est liée ou en devenir. Une démarche prospective pourrait donc être menée dans le cadre du programme PVD pour **améliorer la signalétique entre ces parcours touristiques et l'entrée de ville Sud, ainsi que pour apaiser et sécuriser les circulations cyclistes** sur ce périmètre. L'Eurovélo 6 constitue en effet, la colonne vertébrale du schéma vélo pour le développement des mobilités cyclables du quotidien – et non seulement touristiques - dans le territoire. Assurer la continuité cyclable entre l'eurovélo6, la commune de Montchanin et les communes riveraines situées dans le bassin de vie de Montchanin constitue donc un objectif essentiel pour renforcer les mobilités douces.

A l'échelle de la ville, le maillage des parcours de modes actifs est fragmenté et présente de nombreuses discontinuités. Le récent aménagement de la liaison douce sur une portion de l'ancienne voie ferrée d'acheminement des matériaux au port Schneider, entre la rue de Mâcon et l'avenue de la Libération, démontre un usage des habitants dans une logique inter-quartier. En cohérence avec les autres orientations du programme PVD, ce maillage de modes actifs au sein de la ville est à compléter.

Dans ce sens, le traitement des espaces publics est un levier important d'intervention pour favoriser un nouveau partage de l'espace et le développement des modes actifs. Ainsi, la proposition émise dans le cadre de l'étude de composition urbaine et de stratégie de revitalisation qui structure la présente convention, est de dérouler un « ruban urbain » constant, décliné dans une « boîte à outils » d'aménagement, qui fédère les polarités, intègre les différents modes de déplacement et crée les appels à poursuivre depuis les entrées de ville et au sein de la ville

- Au prisme de ces éléments, **l'orientation stratégique retenue est d'améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER.**

Cette orientation contribue à la mise en œuvre de la stratégie territoriale communautaire par l'amélioration des conditions de connectivité du territoire. Afin d'encourager la pratique des modes actifs, le territoire peut s'appuyer sur les axes structurants que sont le canal du Centre et la Véloroute européenne Eurovélo 6. Comme le précise le PADD, cette dernière constitue la dorsale support de différentes mobilités douces (déplacements utilitaires, de loisirs, touristiques).

Ainsi, l'ensemble de ces éléments figure dans le schéma directeur cyclable 2020-2030 de la Communauté Urbaine, qui souligne le double enjeu de faire de la commune de Montchanin un pôle de connexions touristiques avec l'Eurovélo 6 et de poursuivre l'aménagement du réseau structurant de la ville.

Cette orientation stratégique se déclinera dans le programme PVD par :

- L'aménagement de la liaison piétonne entre la gare TER et l'avenue de l'Europe/gare TGV,
- L'aménagement de la seconde tranche de la rue de Mâcon
- L'étude de la poursuite de la voie douce sur rail entre l'avenue de la République et le quartier de la gare au Nord de la ville, et comme « projet de maturation » des travaux sous réserve de validation de l'inscription de l'opération au PPI de la CUCM,
- La mise en œuvre d'une action de sensibilisation de sécurité routière en faveur de mobilités apaisées et partagées,
- Et la recherche d'amélioration et de sécurisation des continuités cyclables en entrée Sud de la ville de Montchanin.

Cette orientation est évidemment transversale avec l'orientation 3, l'aménagement durable des espaces publics intégrant le développement des modes actifs et le partage de la voirie.

3.3.5 Orientation 5 : Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine

La stratégie de développement touristique communautaire 2015-2020, reprise dans le PADD du PLUi, consiste à organiser l'offre touristique (patrimoine bâti, monuments, musées, plans d'eau, villages de caractère, etc.) autour d'un maillage physique et connecté à l'axe de l'Eurovélo 6. L'objectif est d'inciter les usagers de l'Eurovélo 6 à découvrir le territoire, en particulier par l'aménagement du canal du Centre. Dans cette optique, la Région Bourgogne Franche-Comté intègre le développement touristique des voies navigables dans son schéma régional de développement touristique et de loisirs 2017-2022, et a inscrit le canal du Centre comme partie prenante de l'itinéraire de l'Eurovélo 6.

Le canal du Centre relie la Saône au canal latéral à la Loire sur 112 km. L'infrastructure gérée par Voies navaigables de France relie quatre territoires intercommunaux : Creusot-Montceau, Grand Charolais, Grand Chalon et Beaune Côte et sud. Le canal du centre représente un patrimoine hydraulique de valeur, une dorsale paysagère et un axe d'itinérance de première importance, générant de fortes interactions avec les territoires environnants. Afin de pallier le manque de notoriété touristique du canal, un **contrat de canal du Centre** a été élaboré pour la période 2015-2020. Ainsi, le développement touristique « fluvestre » du canal et des territoires traversés (fluvial et terrestre) s'appuie sur trois orientations, dont celle d'assurer un niveau de services et de découvertes aisée du canal pour les pratiques itinérantes avec des équipements rénovés et modernisés. Ainsi, une action du contrat de canal vise à améliorer l'accueil sur les ports et haltes nautiques pour améliorer le niveau de services et faire des ports et haltes de véritables interfaces entre les navigants et les territoires riverains.

A terme, en relation avec l'étude de définition sur les besoins en niveau de services sur les ports et haltes fluviales dans le cadre du contrat de canal, l'objectif au niveau de la commune de Montchanin sera de **remettre un exploitation la halte nautique**, au niveau du Bois Bretoux, en cohérence avec les autres sites du périmètre. La halte nautique bénéficie de l'avantage de disposer d'une rampe de mise à l'eau de bateaux et de bâtiments à rénover.

Parallèlement, **l'Eurovélo 6** est une vélo route européenne permettant de relier l'Atlantique à la mer Noire. Plus précisément, sur la Communauté Urbaine, l'aménagement porte sur la réalisation d'un itinéraire

cyclable, continu, sécurisé entre Saint-Laurent-d'Andenay et Saint-Vallier. Le tronçon de travaux jouxtant la commune de Montchanin a été livré en 2022. Une réflexion pourra également être menée pour la **création de nouvelles capacités d'hébergement**, compatibles avec les besoins des cyclo-touristes tels qu'une offre d'hébergement léger et de garages sécurisés pour les vélos.

En outre, la stratégie d'itinérance touristique communautaire s'appuie également sur des boucles pédestres de découvertes. Le schéma d'itinérance pédestre propose trois types de randonnées pour des cibles distinctes : les circuits d'itinérance s'adresseront à des personnes souhaitant faire des randonnées de plusieurs jours sur le territoire, les boucles locales s'adresseront de fait en priorité aux habitants du territoire et des territoires voisins, et plus particulièrement aux familles et les sentiers pour randonneurs porteurs de handicap.

Ainsi, le parcours du **sentier de randonnée « balade verte »** qui sera mis en place sur la commune de Montchanin permettra de mettre en valeur l'écharpe verte et bleue structurante de la ville qui est un véritable capital paysager à valoriser, mais aussi les éléments patrimoniaux du parcours. Si Montchanin ne dispose pas de patrimoine bâti emblématique, notamment protégé au titre des monuments historiques, de nombreux bâtis patrimoniaux sont recensés à l'inventaire ou figurent dans le patrimoine dit vernaculaire.

Dès lors, cette balade verte permet de lire les **traces patrimoniales des activités industrielles passées**. Le chemin dit « des puits » récemment restauré par Voies navigables de France peut ainsi être emprunté pour rejoindre l'ancien port Schneider (actuelle base nautique) ainsi que l'usine Henri-Paul, qui était initialement une fonderie construite par les établissements Schneider en 1918, remarquable par son architecture et son implantation, véritable signal d'entrée de ville. L'itinéraire permet également de découvrir l'ancienne grande tuilerie de Bourgogne créée à la fin du XIX^{ème} siècle, aujourd'hui réhabilitée en centre social et culturel, et d'admirer les maisons céramiques du quartier Gare. La Grand tuilerie fabriquait notamment la céramique architecturale destinée à l'ornementation des façades d'habitations bourgeoises.

Ainsi, **les « maisons céramiques »** constituaient pour la tuilerie de véritables catalogues offerts au regard des voyageurs transitant par la gare. La mobilisation de la Fondation du patrimoine pour la réhabilitation de ces maisons pourra être recherchée à l'appui de l'étude habitat qui sera menée dans le programme PVD. Ces éléments illustrent le patrimoine de l'industrie céramique du territoire.

Enfin, la Communauté Urbaine porte le projet d'envergure de **création du pôle de recherche et de conservation des collections de l'Ecomusée** Creusot Montceau. Le projet consiste à la fois dans la réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel au lieu-dit le Thiellay, au traitement et au déménagement des collections labellisées Musée de France. Ce bâtiment comprendra un espace de mouvement des collections, un espace de recherche, un atelier de restauration, le stockage et la sécurisation des collections. Ce projet se veut à la fois le pivot scientifique et technique du redéploiement de l'Ecomusée. Montchanin accueillera donc sur la commune un équipement d'envergure régional voire national. Cette dynamique pourrait être l'occasion de développer de nouveaux partenariats entre l'Ecomusée et la ville de Montchanin.

- Considérant ces éléments, **l'orientation du programme PVD est d'inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine.**

La déclinaison de cette opération dans le calendrier du programme PVD portera sur :

- La construction du pôle de recherche et de conservation des collections de l'Ecomusée,
- La création d'un sentier de randonnée « balade verte » sur la commune,
- La réalisation d'une visite patrimoniale « Dimanche hors les murs »,
- Et en projet dit de « maturation », le projet sur le site de la halte nautique sur le canal du Centre.

Article 4 – Le plan d'actions

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.
Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Principes de formalisation des actions

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.
Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.
Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Des projets dit « de maturation », de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

4.2 Plan d'actions détaillé

- **Pilotage du programme PVD**

N° fiche-action	Libellé	Maître d'ouvrage	Plan de financement prévisionnel	Calendrier prévisionnel
0.1	Chef de projet PVD/ORT	CUCM	CUCM 25 % BDT - ANCT 75%	Durée du programme PVD
0.2	Etude de composition urbaine et stratégie de revitalisation	CUCM	Coût total : 39 275€ HT / 47 130€ TTC CUCM 50% Banque des territoires 50%	Finalisée 2022/2023

➢ **Orientation 1 : Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**

N° fiche-action	Libellé	Maître d'ouvrage	Plan de financement prévisionnel	Calendrier prévisionnel
1.1	Etude habitat sur la ville de Montchanin	CUCM / Ville de Montchanin	33 333€ HT /40 000€ TTC CUCM / Ville de Montchanin / Région (C2R) / Banque des territoires	2023/2024
1.2	Requalifier le parc ancien d'habitat – Opération programmée d'amélioration de l'habitat	CUCM	Pour l'ensemble de la CUCM : 7 232 150€, avec la contribution de l'ensemble des partenaires de l'OPAH tels que l'Anah et le Département de Saône-et-Loire. Abondement de la Ville de Montchanin (budget de 20 000€ / an)	2021/2024
1.3	Lutter contre les situations de mal logement – Mobilisation du Comité local de lutte contre l'habitat indigne (CLI)	CUCM	Adossé à l'OPAH, mise en place d'un Comité de Lutte contre l'habitat Indigne (CLI) qui se réunit autant que de besoin pour traiter les situations identifiées par le réseau des acteurs concernés.	2021/2024 .
1.4	Démolition / reconstruction de logements sociaux avenue de la Libération	OPAC 71	Démolition – 465 833€ HT /559 000€ TTC OPAC / Action logement / CUCM / Etat (FNAP) Construction – 2 166 666 € HT / 2 600 000€ TTC OPAC / Région (C2R) / Etat (PLAI) / Département	Démolition 12/2023-09/2024 Construction programmation 2025 / réception 2027

1.5	Création d'un lotissement rue de la Paix	OPAC 71	676 540€ HT / 811 849€ TTC	2023/2024

Projets « de maturation »		
N° fiche-action	**Libellé**	**Maître d'ouvrage**
1.6	Mise en œuvre des préconisations de l'étude habitat PVD	CUCM / Ville de Montchanin / Partenaires
1.7	Favoriser le logement de salariés désireux de s'installer sur le territoire	Cf. démarche d'attractivité résidentielle de la CUCM. Mobilisation d'Action logement services et des partenaires (en fonction des dispositifs en cours)
1.8	Acquisition / réhabilitation de logements anciens bâtiments logement de gendarmes avenue de la Libération	OPAC 71 Bâtiments appartenant à la Ville de Montchanin et au Département de Saône-et-Loire
1.9	Réhabilitation de logements sociaux parc Avril	OPAC 71
1.10	Démolition des bâtiments A et B avenue de la Libération	OPAC 71
1.11	Foncier stratégique – Acquisition ancien cinéma « Variétés »	Ville de Montchanin / EPF
1.12	Foncier stratégique – zone AU Mâconnais	Foncier appartenant à la CUCM

➢ Orientation 2 : Renforcer la dynamique commerciale de la commune et l'offre de services et d'équipements aux habitants

N° fiche-action	**Libellé**	**Maître d'ouvrage**	**Plan de financement prévisionnel**	**Calendrier prévisionnel**
2.1	Diagnostic commercial	Banque des territoires	100% Banque des territoires - Dispositif *Shop'in*	Action finalisée 2021/2022

2.2	Favoriser la rénovation des locaux commerciaux et développement de l'entreprise par la mobilisation du fonds d'aide de la CUCM	CUCM	Budget 2023 – 30 000€ pour le territoire de la CUCM Abondement de la Ville de Montchanin au dispositif (majoration 10% par dossier, plafonné à 1 000€ ; enveloppe de 5 000€ en 2023)	Selon le règlement d'intervention communautaire en vigueur
2.3	Soutien à l'association des commerçants et artisans de Montchanin	CUCM Ville de Montchanin	CUCM (soutien financier selon les actions) ; Ville de Montchanin (subvention, assistance administrative et technique)	Selon le programme d'actions porté par l'association
2.4	Accompagnement des porteurs de projet par la Mission économie et services aux entreprises de la CUCM	CUCM	Accompagnement par la Mission économie et services aux entreprises de la CUCM	Jusque 2026 / sur la durée du programme
2.5	Mise en place d'un chèque / carte cadeau territoire	CUCM	Budget 2023 pour la CUCM de 15 000€ CCI, Fédération unions commerciales 71, Unions commerciales du territoire	Lancement du dispositif fin 2023 / 1er trimestre 2024
2.6	Transition numérique des très petites entreprises (TPE)	CCI	11 550€ Programme régional Kapnumérik* Co-financemen CUCM	2023
2.7	Construction du restaurant scolaire – groupe scolaire Boutavant	Ville de Montchanin	1 146 533€ HT / 1 375 840€ TTC Ville de Montchanin / DETR-DSIL /	2024/2025

			Département	
2.8	Convention de partenariat « L'Arc en vadrouille » / Ville de Montchanin	Ville de Montchanin	Sur quatre ans, avec l'objectif de 5 000€ / an	2023-2026
2.9	Volet sécurité du programme PVD	Ville de Montchanin Gendarmerie	Coordination renforcée entre la commune et la gendarmerie.	Sur la durée du programme PVD
2.10	Installation de jeux sur les espaces publics adjacents au centre social et culturel « la Tuilerie »	Ville de Montchanin	8 333€ HT / 10 000€ TTC Ville de Montchanin	2023

➢ **Orientation 3 : Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie.**

N° fiche-action	**Libellé**	**Maître d'ouvrage**	**Plan de financement prévisionnel**	**Calendrier prévisionnel**
3.1	Aménagement durable des espaces publics du Pôle petite enfance	CUCM	333 333€ HT /400 000€ TTC CUCM / Région (C2R) / DETR-DSIL	Etudes 2023 Travaux 2ème semestre 2024
			Sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.	
3.2	Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école Langevin et Boutavant	Ville de Montchanin	50 000€ HT / 60 000€ TTC (30 000€ en 2024, 30 000€ en 2025) Ville de Montchanin Région (C2R) Agence de l'eau	2024/2025

			Loire Bretagne	
3.3	Schéma directeur rénovation énergétique bâtiments publics communaux	Ville de Montchanin	33 333€ HT / 40 000€ TTC Ville de Montchanin / Ademe / Banque des territoires	2023
3.4	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur urbain quartier d'Avoise	Ville de Montchanin	33 333€ HT /40 000€ TTC Ville de Montchanin / Ademe / Banque des territoires	2024
3.5	Rénovation de l'éclairage public	Ville de Montchanin	1 166 666€ HT / 1 400 000€ TTC Fonds vert (2024) Banque des territoires	Schéma directeur 2023 / travaux à partir de 2024
3.6	Création d'un verger de sauvegarde et d'un espace arboré de loisirs et de proximité au quartier de la Gare	Ville de Montchanin	Verger 14 478€ HT / 17 373,60€ TTC Aménagement du parc de l'Amitié 58 833€ HT / 70 000€ TTC Ville de Montchanin Région BFC et Département de Saône-et-Loire pour le verger de sauvegarde	Verger de sauvegarde réalisé en 2022/2023 Aménagement du parc de l'Amitié et city stade 2024

➢ **Orientation 4 : le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER.**

N° fiche-action	Libellé	Maître d'ouvrage	Plan de financement prévisionnel	Calendrier prévisionnel
4.1	Aménagement de la liaison piétonne gare TER – gare TGV	CUCM	83 333 € HT / 100 000 € TTC CUCM / DETR-DSIL	2023
4.2	Etudes et travaux de l'aménagement de la rue de Mâcon – tranche 2	CUCM	250 000€ HT / 300 000€ TTC CUCM / DETR-DSIL	Etudes 2023 Travaux début 2024 Sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.
4.3	Etudes de la poursuite de l'aménagement de la voie douce sur rail – tranche 2	CUCM	Etude réalisée en maîtrise d'œuvre interne CUCM	Etudes stade AVP mi-2025 sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.
4.4	Mobilités apaisées – action de sensibilisation sécurité routière	CUCM	CUCM / Appel à projet « sécurité routière » Etat	2023
4.5	Amélioration et sécurisation des continuités cyclables entrée Sud de la ville	Démarche à engager pour échanger entre les acteurs concernés : CUCM, Département, Etat, Ville de Montchanin		
Projets de maturation				
4.3	Travaux aménagement de la voie douce sur rail – tranche 2	CUCM	Chiffrage estimatif sur la base de ratio : 297 500 € HT / 357 000 € TTC CUCM / Région (C2R)	Travaux à partir de 2026 sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.

			/ DETR-DSIL	
4.6	Projet de renouvellement urbain en faveur de l'attractivité du quartier de la gare TER	Le quartier de la gare TER comme entrée de ville avec une triple entrée : requalification des espaces publics, secteur d'habitat (cf. étude habitat 1.1), pôle multimodal et schéma de circulations Démarche partenariale associant la CUCM, la Ville de Montchanin, la SNCF, la Région, etc.		

➢ **Orientation 5 : Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine.**

N° fiche-action	Libellé	Maître d'ouvrage	Plan de financement prévisionnel	Calendrier prévisionnel
5.1	Pôle de recherche et de conservation des collections de l'Ecomusée Creusot Montceau	CUCM	Principaux postes : - Chantier des collections : 1 024 217,50€ HT - Immeuble le Thiellay (acquisition) : 9 522€ TTC - Immeuble le Thiellay – Réserve écomusée (prévisionnel) : 1 897 082 € HT	2021/2024
5.2	Sentier de randonnées « balades vertes »	CUCM	A l'échelle intercommunale 240 000€ TTC	Mise en place du jalonnement mai 2023
5.3	Visite patrimoniale « Dimanche hors les murs »	CUCM	Animation proposée par la direction de l'Ecomusée	2024
Projet de maturation				
5.4	Projet halte nautique – canal du Centre	A définir	A définir	A définir

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers du programme PVD (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe, etc.), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, etc. pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

La Ville de Montchanin a d'ores et déjà bénéficié d'un accompagnement en ingénierie et de la réalisation d'études pour l'élaboration de la présente convention.
En effet, un diagnostic commercial a été réalisé par le bureau d'étude PIVADIS en 2022 dans le cadre du dispositif Shop'in de la Banque des territoires. Au-delà des enseignements du diagnostic, cette démarche a permis à la Ville de Montchanin et la CUCM de rassembler et d'échanger avec les commerçants au travers de différents ateliers.
Puis, la CUCM a conduit en tant que maître d'ouvrage, en lien avec la Ville de Montchanin et avec le soutien de la Banque des territoires, une étude de composition urbaine et de stratégie de revitalisation, qui constitue l'étude structurante du programme PVD. Cette étude, aujourd'hui finalisée, a permis de dresser un diagnostic multi-thématique portant sur les dimensions de l'habitat, des espaces publics et des mobilités, et de construire et partager un programme d'actions pluri-annuel.
Cette étude a également été alimentée par la mission de conseil de l'architecte-conseil d'Etat et de la paysagiste-conseil d'Etat lors d'un diagnostic en marchant le 13/04/2022 avec les élus et services de la commune de Montchanin en présence de l'Unité départementale d'architecture et du patrimoine (UDAP/DRAC) et du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE 71).
Enfin, le CAUE de Saône-et-Loire accompagne également l'élaboration du programme PVD par son expertise et son apport méthodologique, ce dans le cadre de la convention CUCM-CAUE pour les années 2022 et 2023.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Les territoires signataires : la Ville de Montchanin et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau

En signant cette convention, la commune de Montchanin, en lien avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau, assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau a engagé un chef de projet PVD responsable de l'animation du

programme et de son évaluation.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Elles s'engagent également à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtres d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, …) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la

précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4 Engagement de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre de revitalisation du programme PVD.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6.5 Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec

ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

La commune de Montchanin a par ailleurs été retenue par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour intégrer le **dispositif « Centralité Rurale en Région » (C2R)**. Ce dispositif vise à soutenir les politiques de revitalisation de 128 communes éligibles, en leur apportant un accompagnement et une aide financière pour l'élaboration de leur stratégie ainsi que la mise en œuvre d'actions en découlant.

6.6 Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif. La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation de la ville.

La mise en œuvre du programme fait ainsi l'objet d'une communication auprès des habitants par le biais des supports de communication des collectivités (magazine municipal, magazine communautaire, site Internet, etc.).
Mais aussi, la Ville de Montchanin par le biais du centre social et culturel « la Tuilerie » et du service animation jeunesse mobilise les montchaninois dans le projet de ville. Ainsi, une série d'ateliers dédiée aux familles a été organisée sur le thème « Ma ville de demain » en 2022 par le centre social et culturel, afin de s'approprier la ville actuelle et de se projeter sur la conception de la ville de demain, à l'appui d'une maquette créée par les enfants.

La Ville de Montchanin organisera également en juin 2023 un « rendez-vous de quartier » au parc de l'Amitié, autour du verger de sauvegarde place de l'Amitié et des aménagements de loisirs et de proximité du quartier d'habitat social de la Gare récemment réalisés par la Ville. Cet évènement de quartier sera festif et permettra de concerter les habitants du quartier sur leurs besoins et de consacrer un temps de réunion avec les élus, dont l'adjoint en charge de l'animation de la ville. Des temps de concertation similaires seront organisés dans le cadre des « rendez-vous de quartier » organisés par le centre social et culturel avec les habitants du centre-ville / du quartier des Goulottes, du quartier du Bois Bretoux et du quartier d'Avoise.

Enfin, en écho à l'orientation stratégique du programme PVD dédiée à la revitalisation commerciale, l'association des commerçants et artisans de Montchanin, récemment réactivée en juillet 2022, sera un acteur socio-économique d'importance.

6.8 Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.
Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe n°5.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.
Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

La gouvernance du programme PVD est organisée autour des instances suivantes :

- **Le comité de projet partenarial**

Le comité de projet partenarial est co-piloté par l'Etat, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin.

Il est composé :

- Des membres signataires de la convention, sous la co-présidence des élus référents du programme Petites villes de demain, Madame la Vice-présidente de la Communauté Urbaine déléguée à l'aménagement des espaces publics et Monsieur le Maire de Montchanin, en présence du préfet de Saône-et-Loire, représentant de l'Etat,
- Des partenaires financeurs et les partenaires locaux représentés : services de l'Etat (notamment Sous-Préfecture, DDT, DRAC/UDAP), Région au titre du dispositif « Centralités Rurales en Région », Caisse des Dépôts - Banque des Territoires, Anah, OPAC de Saône-et-Loire, Action logement Services, Département de Saône-et-Loire, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), CAUE de Saône-et-Loire, Gendarmerie,
- Et des autres partenaires (Ademe, Cerema, associations, représentants locaux, Sydesl, etc.) qui pourront être intégrés en fonction de l'ordre du jour des comités.

Le comité de projet partenarial siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière,
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) sur la base du suivi préparé par le comité de pilotage interne et le comité technique partenarial,
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon, etc.),
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

- **Le comité de pilotage interne**

Afin de préparer les comités de projets, les élus référents du programme, Madame la Vice-présidente de la Communauté Urbaine déléguée à l'aménagement des espaces publics et Monsieur le Maire de Montchanin, présideront également le comité de pilotage interne, en présence des services de la CUCM et de la Ville de Montchanin.

- **Le comité technique partenarial**

Les membres du comité techniques partenarial sont :

- Les représentants techniques des membres signataires de la convention,
- Les représentants techniques des partenaires financeurs et les partenaires locaux mobilisés en fonction de l'ordre du jour.

Il siégera, en tant que de besoin, pour :

- Suivre la mise en œuvre opérationnelle et l'évaluation du programme à l'appui des outils dédiés (plan d'actions, maquette financière, indicateurs d'avancement et de résultat)
- Echanger sur l'évolution des actions en cours et l'intégration de nouvelles actions,
- Préparer les comités de projet partenariaux,
- Partager les informations sur les évolutions des dispositifs mobilisables (règlements financiers, appels à projets, etc.),
- Faire remonter les points d'arbitrage éventuels pour le bon déroulement du programme.

- **Le chef de projet PVD**

Le chef de projet désigné alimente le comité de projet et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations (actualisation, ajout, suppression).

- **Equipe projet**

Du fait de l'étendue des champs thématiques couverts par le programme PVD et de la dimension transversale attendue, la mise en œuvre du programme implique un mode « projet » permettant la collaboration de différentes directions et de différents agents de la CUCM et de la Ville de Montchanin.

Une équipe projet comprenant l'ensemble des compétences nécessaires à la réalisation du projet est donc constituée avec les services « ressource », pour le partage d'information et d'expertise, et les services « maître d'ouvrage » des actions suivies en propre par chaque direction ou chaque service entrant dans le cadre du programme PVD.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

La mobilisation d'indicateurs, tant quantitatifs, que qualitatifs, permettront de dresser :

- Un état de l'évolution de la situation de la commune de Montchanin :
    - Indicateurs démographiques : évolution de la population, part des personnes de plus de 60 ans, taille des ménages, etc.,
    - Indicateurs relatifs à la vitalité commerciale tel qu'au travers d'une enquête auprès des commerçants, du nombre de commerces soutenus dans le cadre des dispositifs mentionnés dans le programme PVD, de commerces rénovés, de nouveaux commerces installés sur la commune, de porteurs de projets accompagnés, etc.,
    - Indicateurs liés à l'habitat : évolution du taux de vacance, nombre et types d'autorisations d'urbanisme permettant de mesurer le dynamisme du marché local (permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir, divisions parcellaires), nombre et types de dossiers déposés dans le cadre de l'OPAH, montant des subventions mobilisées et des travaux générés, etc.
- Une évaluation de la mise en œuvre des actions du programme, reprenant les indicateurs d'avancement et de résultats mentionnés sur chaque fiche-action, tels que les dates de démarrage d'étude ou de travaux, de réception de travaux, de finalisation d'une étude, etc.
  Ces indicateurs pourront être complétés par une évaluation de l'appropriation des aménagements réalisés par les habitants (ex : fréquentation et usages observés sur les espaces publics, les aménagements dédiés aux modes actifs).

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe n°4.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant leurs chartes graphiques respectives pour toute la durée du programme PVD afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son

consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du programme PVD et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

Le programme PVD a été lancé le 1er octobre 2020 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en octobre 2026.

Les engagements des différents partenaires au titre du programme « Petites villes de demain » sont effectifs à la date de signature du présent contrat, jusqu'en octobre 2026.

Au terme de la convention au titre du programme « Petites villes de demain », un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente présent convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la

convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Dijon à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de XXX.

Signé à xxxx le xxx

Sommaire des annexes

Annexe n°1 – Carte du bassin de vie de Montchanin

Annexe n°2 - Périmètre de revitalisation du programme PVD

Annexe n°3 – Carte de localisation des actions

Annexe n°4 – Fiches actions

Annexe n°5 – Maquette financière

Annexe n°6 – Convention volet sécurité du programme PVD

Annexe n°1 – Carte du bassin de vie de Montchanin

Source : INSEE, 2022, zonage établi en 2012

La commune de Montchanin comptabilise 4 964 habitants pour un bassin de vie d'environ 10 000 habitants (INSEE, 2019).

La notion de bassin de vie est en effet une notion utile à mobiliser pour étudier l'attractivité d'un territoire et sa capacité à répondre aux besoins de la vie courante des habitants.

Annexe n°2 - Périmètre de revitalisation du programme PVD

Le périmètre de revitalisation du programme PVD sur la ville de Montchanin est issu de l'élaboration de la stratégie de revitalisation urbaine de la commune. Il est structuré autour de trois entités qui illustrent les enjeux et orientations du projet de revitalisation de la commune :

- Le premier secteur concerne le centre-ville stricto-sensu, avec l'enjeu d'inscrire et rendre lisible les équipements dans la trame des espaces publics, ce en lien avec la volonté de conforter l'attractivité de la polarité commerciale située de part et d'autre de l'avenue de la République.

- La seconde entité est constituée de l'autre pénétrante de la ville avec l'avenue de la Libération, qui rejoint le quartier de la gare TER de Montchanin. La perspective est d'améliorer le lien entre le centre-ville et le quartier de la gare qui représente une entrée de ville, avec l'enjeu d'en améliorer l'attractivité et le fonctionnement multimodal, tout en investiguant les possibilité d'une nouvelle offre d'habitat sur ce périmètre.

- Le troisième secteur correspond à l'entrée de ville Sud où l'objectif est d'affirmer Montchanin comme une « ville nature » aux portes de parcours touristiques (Eurovélo 6, canal du Centre) et permettant de valoriser le patrimoine notamment paysager

Annexe n°3 – Carte de localisation des actions

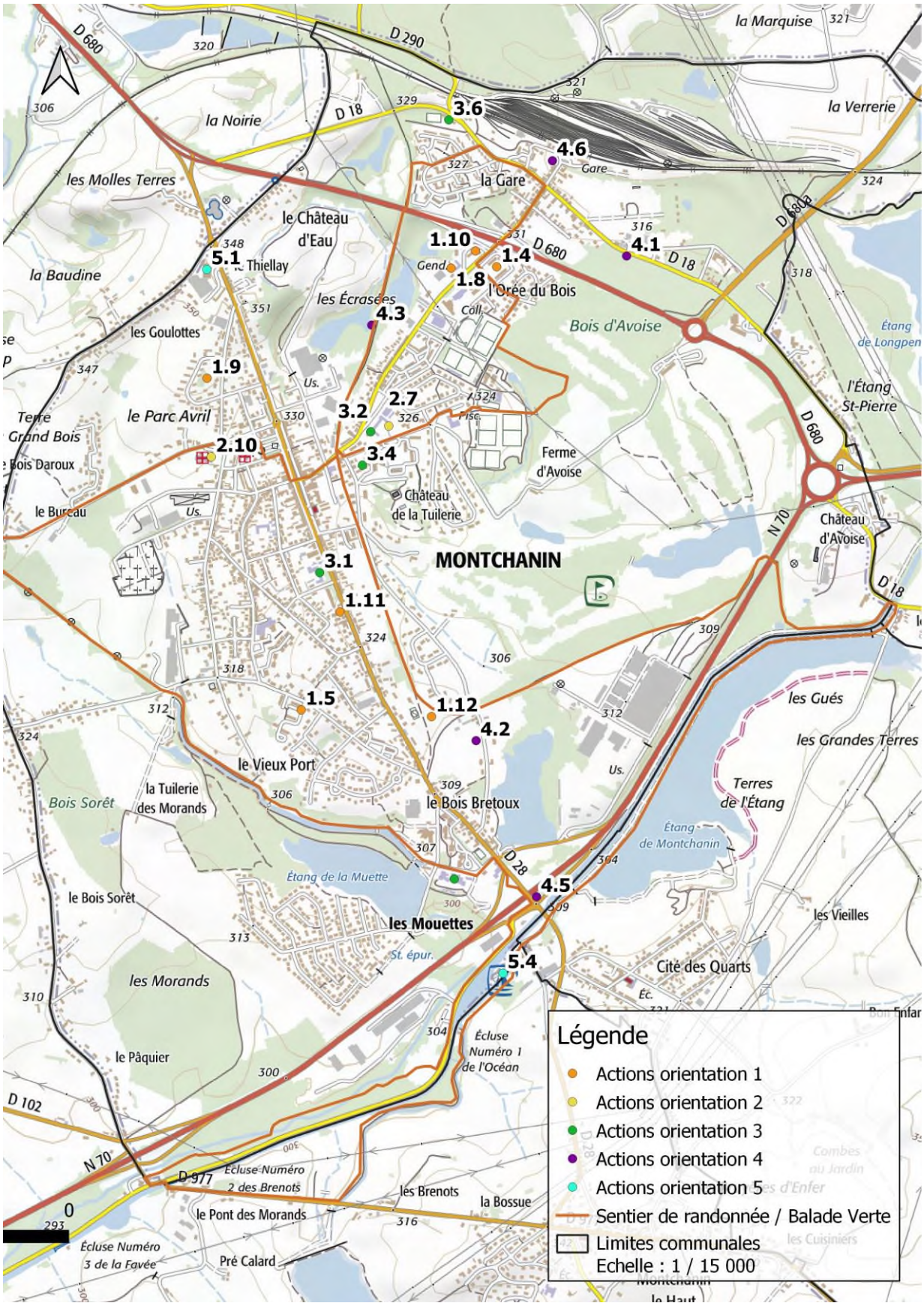

La présente carte recense les actions spatialisables du programme PVD ; en effet, certaines actions portent sur l'intégralité de la commune de Montchanin.

En outre, le phasage des opérations comporte :

- Des actions à court terme, d'ici 2026, qui ont vocation à s'inscrire dans les conventions « Petites ville de demain » et « Centralités rurales en région » au travers des fiches-actions de la présente convention,

- A moyen et long termes, sous un angle prospectif, des projets qui seront planifiés en fonction des capacités financières des maîtres d'ouvrage et qui alimenteront l'élaboration du prochain plan de mandat de la CUCM et du plan pluriannuel d'investissement qui en est la traduction.

Annexe n°4 – Fiches actions

Orientation stratégique	**Pilotage du programme « Petites villes de demain »**
Action nom	**Chef de projet PVD / ORT**
Action n°	0.1
Statut	En cours de réalisation
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Chef de projet PVD/ORT
Description de l'action	Rattaché à la Directrice de la Prospective et Développement de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, sous l'autorité du chef de service habitat et renouvellement urbain, le chef de projet PVD/ORT a pour rôle d'orchestrer le projet de revitalisation urbaine de la commune de Montchanin et la démarche d'élaboration de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) de la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Le chef de projet désigné : ○ Pilote l'élaboration du programme PVD, ○ Organise le pilotage du programme avec les partenaires, prépare les instances de suivi, ○ Veille au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets, ○ Établit le tableau de suivi de l'exécution, ○ Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations; ○ Propose les évolutions des fiches orientations (actualisation, ajout, suppression), ○ Contribue à la mise en réseau nationale et locale.
Partenaires	BDT - ANCT
Dépenses prévisionnelles	Salaire brut chargé
Plan de financement prévisionnel	BDT - ANCT 75% CUCM 25%
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du programme PVD
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	○ Organisation des instances dédiées au suivi du programme PVD. ○ Comptes rendus sur l'avancement opérationnel, technique et financier du programme.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Pilotage du programme PVD**
Action nom	**Etude de composition urbaine et stratégie de revitalisation**
Action n°	0.2
Statut	Réalisée
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Chef de projet PVD/ORT
Description de l'action	Pour développer son rôle de centralité locale, la ville de Montchanin a besoin de définir les principes urbains fédérateurs de sa centralité, d'identifier les différentes fonctions urbaines à renforcer, d'articuler en cohérence ses projets structurants et ses objectifs de densification, et de construire un phasage cohérent pour ses aménagements, en faisant apparaitre clairement des interventions prioritaires à effet levier dans le cadre d'une programmation pluri-annuelle à l'échelle de ce mandat et du prochain mandat. A cette fin, une étude de composition urbaine et de stratégie de revitalisation a été conduite en maîtrise d'ouvrage CUCM, en lien étroit avec la Ville de Montchanin.
Partenaires	Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	39 275€ HT € / 47 130€ TTC
Plan de financement prévisionnel	CUCM 50% Banque des territoires 50%
Calendrier prévisionnel	2022/2023
Etapes / démarches	Phase 1 – Diagnostic et enjeux Phase 2 – Schéma de principes urbains Phase 3 – Phasage des actions à court, moyen et long termes
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	○ Tenue des instances dédiées au suivi de l'étude. ○ Remise des livrables.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'étude de composition urbaine et de stratégie de revitalisation a permis d'alimenter les orientations du programme PVD et de construire de manière partagée le programme d'actions pluriannuel.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Etude habitat sur la ville de Montchanin**
Action n°	1.1
Statut	Non débuté
Maître d'ouvrage	CUCM / Ville de Montchanin
Référent technique	CUCM – Service habitat – Chef de projet PVD/ORT
Description de l'action	Lancement d'une étude habitat structurante, permettant d'identifier les expérimentations à lancer en matière de : o Reconquête de l'habitat existant, au travers d'un renforcement de l'OPAH, dont la CUCM est maître d'ouvrage, de la mobilisation des outils de la loi ALUR, de restructuration du bâti existant et des espaces limitrophes, du CLI, o Recherche des marges de manœuvre d'offre foncière avec la mise en place d'un accompagnement des particuliers à la valorisation de leur bien par détachement parcellaire (cf. démarche BIMBY), ou par le biais de nouveaux partenariats (tels qu'avec la SNCF, l'OPAC, etc.), notamment sur le quartier de la gare TER ou encore les îlots centre ancien (constructions XIX° et antérieure) sur l'axe de l'avenue e la République, o Accompagnement d'un habitat qualitatif et adapté, o Réflexion sur les possibilités de mobilisation de la Fondation du patrimoine pour la rénovation de maisons à intérêt patrimonial.
Partenaires	DDT / Anah DRAC UDAP OPAC de Saône-et-Loire Région au titre de C2R Banque des territoires, etc.
Dépenses prévisionnelles	33 333€ HT soit 40 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	CUCM / Ville de Montchanin Région au titre de C2R Banque des territoires
Calendrier prévisionnel	2023/2024
Etapes / démarches	Rédaction du cahier des charges Passation du marché public Réalisation de l'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	OPAH – Opération programmée d'amélioration de l'habitat
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement de la consultation Attribution du marché Suivi de l'étude dans le cadre d'instances dédiées Remise des livrables
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Proposer une offre nouvelle ou réhabilitée de logements, proche des services et des équipements, pour maintenir la population actuelle et attirer de nouveaux habitants, tout en limitant la consommation foncière.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Requalifier le parc ancien d'habitat – Opération programmée d'amélioration de l'habitat**
Action n°	1.2
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Service habitat
Description de l'action	Les principaux objectifs de l'opération en faveur de l'amélioration de l'habitat et du logement dans leur ensemble sont de : o Prolonger la dynamique initiée par l'OPAH 2013-2018 de la Communauté Urbaine Creusot Montceau avec des objectifs ambitieux en matière de réhabilitation énergétique, de travaux d'autonomie, de lutte contre l'habitat indigne, du ravalement des façades, o Garantir l'évolution, d'une part significative des linéaires de façades emblématiques en entrées de villes notamment, des immeubles vacants et ou dégradés, en situation urbaine stratégique, par des actions d'incitation, o Amplifier l'ambition des projets privés et notamment obtenir des réhabilitations réellement requalifiantes dans le parc ancien réalisées par des propriétaires bailleurs ou occupants, o Rechercher une visibilité des transformations résidentielles pour amplifier les impacts et les effets d'entrainement de l'opération (transformations et réhabilitations incluant les espaces extérieurs, les annexes visibles) ; o Offrir des solutions d'accompagnement technique, social et financier pour les projets de rénovation du parc ancien d'habitat. Dans le cadre de la présente action, il s'agira de décliner les objectifs de l'OPAH au niveau de la commune.
Partenaires	Communes et notamment Ville de Montchanin / CCAS ANAH / Département 71 / Action Logement (périmètres ACV) / CAF / ADIL 71 / Procivis / ARS – BFC CAUE / UDAF 71 / MSA Bourgogne / Solidarité services 71 / MDS
Dépenses prévisionnelles	Sur les trois premières années, l'OPAH a pour objectif de réhabiliter 688 logements à l'échelle intercommunale, soit 230 environ par an, pour un montant de près de 14 M€ de travaux et plus de 7,2 M€ de subventions : 5,0 M€ de l'ANAH et de l'Etat, 1,6 M€ de le CUCM et 0,6 M€ du Conseil départemental.
Plan de financement prévisionnel	Le plan de financements pour les aides aux travaux sur trois ans à l'échelle intercommunale est de 7 232 150€. Le règlement d'intervention de la Ville de Montchanin prévoit l'accompagnement de 6 dossiers façade par an avec une aide de 50% du montant des travaux plafonnée à 2 000€, ainsi que l'accompagnement de 8 dossiers par an sur les actions socles à hauteur de 1 000€ par dossier.
Calendrier prévisionnel	2021-2024
Etapes / démarches	Tenue de comités techniques et de comités de pilotage pour le suivi de l'OPAH.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	o Accompagnement des projets et suivi des objectifs quantitatifs de la convention d'OPAH : nombre de dossiers propriétaires occupants /

	propriétaires bailleurs / façades / transformation d'usage / nouveaux accédants / accompagnement des copropriétés. o Nature des travaux réalisés : rénovation énergétique, lutte contre l'habitat insalubre ou très dégradé, sécurité-salubrité, maintien à domicile, adaptation autonomie, ravalement de façade. o Montant des aides engagés.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Les enjeux sont de : o Maintenir la population en place et permettre à de nouveaux ménages de s'installer sur le territoire, et dans le cadre du programme PVD sur la commune de Montchanin, o Favoriser la création d'une offre de logements de qualité en reconquérant le parc de logements vacants et/ou dégradé, o Lutter contre l'habitat indigne, traiter les logements insalubres ou très dégradés, o Favoriser l'adaptation des logements et le maintien à domicile, o Réduire la facture énergétique du parc résidentiel par l'amélioration de la qualité thermique des logements.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Lutter contre les situations de mal logement – Mobilisation du Comité local de lutte contre l'habitat indigne (CLI)**
Action n°	1.3
Statut	En cours de réalisation
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Service habitat
Description de l'action	Dans le cadre l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) communautaire, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé constitue une des dimensions du suivi-animation de l'OPAH et s'appuie notamment sur : o Un repérage permanent, o Le signalement par les services des communes de la CUCM à l'équipe de suivi animation de l'OPAH des situations de non-décence avérées ou présumées repérées dans le périmètre, o La prise de contact systématique par l'équipe de suivi animation de l'OPAH avec les propriétaires des logements ainsi repérés, pour présenter les outils de l'OPAH et proposer un accompagnement vers un projet de mise en conformité des logements, o Le signalement par l'équipe de suivi animation aux services de la CUCM et des communes concernées de situations de non-décence ou d'indignité repérées dans le cadre du suivi animation de l'OPAH, pour utilisation des leviers CAF (suppression du tiers payant, consignation des aides), du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), ou du Code de la Santé afin d'orienter les propriétaires concernés vers des programmes de travaux, o Un partenariat avec le dispositif départemental de lutte contre l'habitat indigne, o Les données du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) concernant les propriétaires bénéficiant d'une aide à l'énergie ou des difficultés pour le paiement des loyers, en partenariat avec le Conseil Départemental, o Des échanges avec les travailleurs sociaux et médico-sociaux (en particulier le Conseil Départemental, l'Union départementale des associations familiales (UDAF - service des tutelles), la Maison Locale de l'Autonomie du Creusot, les Centres communaux d'action sociale (CCAS), o Les données MAJIC 3 à la parcelle (pour identifier les propriétaires des logements repérés). L'ensemble du partenariat local autour de la question spécifique de la lutte contre l'habitat indigne et dégradé s'exprime en particulier par la mise en place d'un Comité de Lutte contre l'habitat Indigne (CLI) qui se réunit autant que de besoin pour traiter les situations identifiées par le réseau des acteurs concernés. Les situations déjà repérées et les situations nouvelles feront systématiquement l'objet d'une prise de contact avec les occupants et les bailleurs. A l'issue de cette étape ou face au constat d'une impossibilité de contact, des fiches d'orientation (situation / préconisations techniques / logique de projet / préconisations procédurales) seront proposées par l'équipe de suivi animation de l'OPAH. En complément des actions de repérage, le dispositif de sortie d'indignité combine:

	- Des aides de l'Anah associées à des aides de la CUCM ; - Des aides de la CUCM seule pour les travaux de mise en sécurité et salubrité de l'habitat.
Partenaires	Communes et notamment Ville de Montchanin / CCAS ANAH / Département 71 / CAF / ADIL 71 / Procivis / ARS – BFC CAUE / UDAF 71 / MSA Bourgogne / Solidarité services 71 / MDS
Dépenses prévisionnelles	Cf. fiche OPAH 1.2
Plan de financement prévisionnel	Cf. fiche OPAH 1.2
Calendrier prévisionnel	2021-2024
Etapes / démarches	Réunions du CLI, adossé aux comités techniques de l'OPAH.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Possibilités de lien avec l'étude habitat PVD 1.1
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre, localisation et type de signalements. Nombre de prises de contacts et/ou de fiches d'orientations.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Lutter contre l'habitat indigne dans le parc privé ancien.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Démolition / reconstruction de logements sociaux avenue de la Libération**
Action n°	1.4
Statut	Démolition : objectif OS travaux démolition fin 2023 Reconstruction : phase d'étude
Maître d'ouvrage	OPAC de Saône-et-Loire
Référent technique	OPAC de Saône-et-Loire – Directeur de Territoires Départemental
Description de l'action	L'OPAC prévoit de démolir les bâtiments D et E avenue de la Libération, dont les 24 logements sont actuellement en arrêt d'exploitation, avec le maintien du bâtiment C adjacent à la parcelle qui a été réhabilité. En lieu et place de ces bâtiments, l'OPAC souhaite construire des logements locatifs sociaux avec une hypothèse de construction de 16 logements locatifs sociaux répartis entre 8 T3 intermédiaires et 8 T4 duplex avec des produits PLAI et PLUS.
Partenaires prévisionnels	Etat, CUCM, Département de Saône-et-Loire, Région Bourgogne Franche-Comté (C2R)
Dépenses prévisionnelles	Démolition de logements sociaux : 465 833€ HT soit 559 000€ TTC Construction de logements sociaux : 2 166 666€ HT soit 2 600 000€ TTC
Plans de financement prévisionnels	Démolition : o Action Logement (AMI 2) : 192 000€ o CUCM : 108 000€ (4 500€ / logement démoli) o Etat (FNAP) : 98 000€ o Fonds Propre OPAC : 161 000€ Construction : 2,6 M€ TTC pour la construction de 16 logements. Coût de 163 000€ TTC par logement. Sollicitation prévisionnelle de : o L'Etat au titre du financement du PLAI, o La Région Bourgogne Franche-Comté au titre de C2R, sous réserve du respect des éco-conditions, du plafonnement de loyers, et de l'étude du dossier, o Le Département de Saône-et-Loire, sous réserve de la clause de revoyure. o La CUCM, sous réserve des modalités et possibilités d'un futur conventionnement entre l'OPAC et la CUCM, en lien avec l'étude stratégique habitat public qui sera menée prochainement en maîtrise d'ouvrage CUCM.
Calendriers prévisionnels	Démolition : OS travaux démolition décembre 2023 – réception démolition septembre 2024 Construction : Sous réserve de la validation du projet par le comité de programmation de l'OPAC : Programmation 2025 - OS début 2026 – réception début 2027
Etapes / démarches	Le permis de démolir a été accordé le 07/09/2021 et l'Etat a donné son autorisation de démolir ces logements sociaux le 10/03/2022.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI 2 Action Logement « Démolition de logements sociaux » Avenant n°1 à la convention OPAC-CUCM 2019-2024

Indicateurs de suivi et d'évaluation	OS travaux démolition / Réception travaux démolition Etude projet / OS travaux construction / Réception travaux construction
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Ce foncier situé sur la parcelle G300 a été identifié comme stratégique dans le cadre de l'étude urbaine PVD de par sa localisation en entrée de ville, sa proximité avec le quartier de la gare TER, les infrastructures de transport, les équipements scolaires, et la nécessité de mobiliser du foncier pour produire une nouvelle offre d'habitat sur la commune.
Points de vigilance éventuels	- Le projet de construction de logements sociaux doit être validé par le comité de programmation de l'OPAC et donner lieu au lancement d'études de maîtrise d'œuvre. Il est proposé de communiquer l'étude urbaine menée dans le cadre du programme PVD à l'architecte qui sera retenu afin de construire le projet en fonction des éléments de cette étude et d'échanger sur le projet avec la CUCM. - Les nuisances de la route départementale située à proximité sont à considérer dans le projet. - En phase de conception, le porteur de projet prendra attache de la CUCM et des services de l'Etat pour intégrer les contraintes liées à la servitude d'aléa minier du PLUi et vérifier la faisabilité du projet. Pour rappel, - il conviendra de ne pas augmenter la population soumise au risque (cf. annexe 1 doctrine régionale), -le PLUi demande une étude géotechnique afin de dimensionner les structures (il conviendra que le bureau d'étude anticipe ce point au niveau financier et technique; - la levée de l'aléa peut être envisagée au regard d'une étude technique spécifique, dont le cahier des charges et les conclusions devront être soumis à la DREAL (cf II-B Doctrine régionale).
Annexe / Référence cadastrale	Parcelle G300

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Création d'un lotissement rue de la Paix**
Action n°	1.5
Statut	En cours - Phase d'élaboration du permis d'aménager
Maître d'ouvrage	OPAC de Saône-et-Loire
Référent technique	OPAC de Saône-et-Loire – Directeur opérationnel aménagement
Description de l'action	La cité de la Paix a été démolie partiellement il y a quelques années. 63 logements ont été supprimés en 2018. Seul un bâtiment de 20 logements, réhabilité en 2011 a été conservé. Afin de redonner une nouvelle destination à cette parcelle, l'OPAC de Saône-et-Loire propose de réaliser une opération d'aménagement de terrains à bâtir. Le projet, situé en zone UA du PLUi, prévoit 17 lots destinés à bâtir des maisons individuelles. La procédure d'aménagement envisagée est la création d'un lotissement à vocation d'habitat autorisé par un permis d'aménager.
Partenaires	CUCM OPAC Ville de Montchanin
Dépenses prévisionnelles	Dépenses : 676 540€ HT / 811 849 €TTC Recettes : 811 849 €TTC
Plan de financement prévisionnel	Les dépenses d'aménagement du terrain s'équilibrent avec les ventes de terrain à bâtir. L'OPAC Saône-et-Loire porte le risque financier de cette opération. Aussi, le bilan financier prévisionnel de cette opération est réalisé de manière à équilibrer l'opération.
Calendrier prévisionnel	Dépôt du permis d'aménager mai 2023 Consultation d'entreprise septembre 2023 Travaux à partir de janvier 2024 Commercialisation des parcelles en juin 2024 Travaux de finition en différé selon commercialisation des parcelles
Etapes / démarches	Dépôt du permis d'aménager
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Dans une démarche de qualité urbaine et paysagère, une analyse du site et du projet proposé a été réalisée avec le CAUE dans le cadre de la convention CAUE-CUCM.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Validation du permis d'aménager - Décision de réalisation à prendre par le bureau de l'OPAC après appel d'offres des travaux et équilibre financier sur coût réel - Commercialisation des terrains à bâtir (objectif 3 par an) - Bilan financier final
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Offre de logements neufs sur la commune de Montchanin.
Points de vigilance éventuels	- Le schéma d'aménagement prévoit une voirie en boucle et la réservation d'une emprise foncière au Sud pour laisser la possibilité de compléter ultérieurement le maillage viaire pour relier le projet au lotissement du Pâquier. - La proposition d'implantation du bâti devra considérer l'orientation bioclimatique et en s'adaptant du mieux possible aux courbes de niveau du terrain existant (limitation des déblais/remblais). - Une gestion des eaux pluviales à la parcelle doit être privilégiée.
Annexes / référence cadastrale	Parcelle O 824 Terrain d'assiette de 16 637 m²

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Mise en œuvre des préconisations de l'étude habitat PVD**
Action n°	1.6
Statut	**Projet « de maturation »**
Référent technique	CUCM – Service habitat – Chef de projet PVD/ORT
Description de l'action	Mise en œuvre des préconisations de l'étude habitat PVD, selon les arbitrages, en matière de : ○ Reconquête de l'habitat existant, au travers d'un renforcement de l'OPAH, de la mobilisation des outils de la loi ALUR, de restructuration du bâti existant et des espaces limitrophes, ○ Recherche des marges de manœuvre d'offre foncière avec la mise en place d'un accompagnement des particuliers à la valorisation de leur bien par détachement parcellaire (cf. démarche BIMBY), ou par le biais de nouveaux partenariats (tels que la SNCF, l'OPAC, etc.), notamment sur le quartier de la gare TER, ○ Accompagnement d'un habitat qualitatif et adapté, ○ Réflexion sur les possibilités de mobilisation de la Fondation du patrimoine pour la rénovation de maisons à intérêt patrimonial.

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Favoriser le logement des salariés désireux de s'installer sur le territoire**
Action n°	1.7
Statut	**Projet « de maturation »**
Référent technique	CUCM
Description de l'action	Dans le cadre de la démarche d'attractivité territoriale, l'objectif est d'améliorer la qualité d'accueil du territoire par la définition d'une politique concertée en matière d'offre de logements à destination des salariés. Cette orientation est issue de la stratégie de développement économique de la Communauté Urbaine. Pour cela, elle donnera lieu à la mise en place d'un groupe de travail à l'échelle communautaire avec les entreprises et les acteurs du logement.
Partenaires	Action logement services sera un partenaire important pour cette démarche, en lien avec les entreprises du territoire (en fonction des dispositifs en cours).

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Acquisition / réhabilitation de logements – bâtiments anciens logements de gendarmes avenue de la Libération**
Action n°	1.8
Statut	**Projet « de maturation »**
Maître d'ouvrage	OPAC de Saône-et-Loire
Référent technique	OPAC de Saône-et-Loire – Directeur de Territoires Départemental
Description de l'action	Il s'agit d'étudier la possibilité de mener une opération d'acquisition / réhabilitation des logements actuellement occupés par les gendarmes, qui seraient libérés lors de la construction de la nouvelle gendarmerie à Montchanin, pour proposer des logements correspondants à la demande du marché.
Partenaires	Sur les deux bâtiments comportant des logements actuellement, l'un appartient à la Ville de Montchanin, l'autre au Département de Saône-et-Loire.
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	A définir
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Produire une offre nouvelle et rénovée de logements sociaux, située à proximité des futures constructions sur l'avenue de la Libération par l'OPAC (parcelle G300).
Points de vigilance éventuels	En phase de conception, le porteur de projet prendra attache de la CUCM et des services de l'Etat pour intégrer les contraintes liées à la servitude d'aléa minier du PLUi et vérifier la faisabilité du projet. Pour rappel, - il conviendra de ne pas augmenter la population soumise au risque (cf. annexe 1 doctrine régionale), -le PLUi demande une étude géotechnique afin de dimensionner les structures (il conviendra que le bureau d'étude anticipe ce point au niveau financier et technique; - la levée de l'aléa peut être envisagée au regard d'une étude technique spécifique, dont le cahier des charges et les conclusions devront être soumis à la DREAL (cf II-B Doctrine régionale).
Annexe / référence cadastrale	Parcelles G 431 et 432

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Réhabilitation de logements sociaux parc Avril**
Action n°	1.9
Statut	**Projet « de maturation »**
Maître d'ouvrage	OPAC de Saône-et-Loire
Référent technique	OPAC de Saône-et-Loire – Directeur de Territoires Départemental
Description de l'action	Le projet, en cours d'étude, consisterait en une réhabilitation des 44 logements sociaux du Parc Avril appartenant à l'OPAC de Saône-et-Loire, qui ne présentent pas de vacance commerciale.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	En cours d'étude
Plan de financement prévisionnel	En cours d'étude
Calendrier prévisionnel	OS travaux prévisionnel fin 2026
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	
Annexes	La cité du parc Avril est située rue du Docteur Trebeneau.

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Démolition des bâtiments A et B avenue de la Libération**
Action n°	1.10
Statut	**Projet « de maturation »**
Maître d'ouvrage	OPAC de Saône-et-Loire
Référent technique	OPAC de Saône-et-Loire – Directeur de Territoires Départemental
Description de l'action	La procédure d'arrêt d'exploitation des bâtiments A et B, situés avenue de la Libération, est en cours avec le relogement des ménages restant dans le bâtiment. A la suite, le projet consisterait dans la démolition des deux bâtiments.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	A définir
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	En phase de conception, le porteur de projet prendra attache de la CUCM et des services de l'Etat pour intégrer les contraintes liées à la servitude d'aléa minier du PLUi et vérifier la faisabilité du projet. Pour rappel, - il conviendra de ne pas augmenter la population soumise au risque (cf. annexe 1 doctrine régionale), -le PLUi demande une étude géotechnique afin de dimensionner les structures (il conviendra que le bureau d'étude anticipe ce point au niveau financier et technique; - la levée de l'aléa peut être envisagée au regard d'une étude technique spécifique, dont le cahier des charges et les conclusions devront être soumis à la DREAL (cf II-B Doctrine régionale).
Annexes	Parcelle G288

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Foncier stratégique – Acquisition ancien cinéma « Variétés »**
Action n°	1.11
Statut	**Projet « de maturation »**
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin et Etablissement Public Foncier (EPF) Doubs Franche-Comté
Référent technique	Ville de Montchanin - Directeur général des services
Description de l'action	L'ancien cinéma « Variétés », situé 110 avenue de la République à Montchanin, est actuellement en vente. Le bâtiment, constitué d'un ancien cinéma et de locaux d'habitation dégradés, et le tènement foncier sont situés sur un emplacement stratégique, en centre-ville, à proximité des équipements publics et notamment du pôle petite enfance et de la bibliothèque. L'acquisition de ce site pourrait permettre d'envisager une opération d'habitat.
Partenaires	Etablissement Public Foncier (EPF) Doubs Franche-Comté
Dépenses prévisionnelles	Un avis du Domaine a été dressé le 16/05/2022, évaluant la valeur vénale du tènement à 93 000€.
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	2023/2024
Etapes / démarches	Proposition d'achat par l'EPF au propriétaire privé, qui en assurerait le portage foncier dans l'attente d'un projet porté par la Ville de Montchanin.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	La parcelle est située sur l'axe principal de la ville, jouxte les équipements publics de la bibliothèque et du pôle petite enfance dont les espaces publics feront l'objet d'un projet d'aménagement.
Points de vigilance éventuels	
Annexe / référence cadastrale	Parcelle L 141 – surface de 1 653m²

Orientation stratégique	**Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière**
Action nom	**Foncier stratégique – zone AU Mâconnais**
Action n°	1.12
Statut	**Projet « de maturation »**
Maître d'ouvrage	Le foncier appartient à la CUCM
Référent technique	CUCM – Pôle aménagement et projet territorial
Description de l'action	Cette emprise correspond à l'une des deux zones ouvertes à l'urbanisation (zone AU) sur la commune de Montchanin dans le PLUI en vigueur, qui pourrait faire l'objet d'une opération d'habitat.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	La parcelle est située à proximité des aménagements de la rue de Mâcon et de la voie douce sur rail.
Points de vigilance éventuels	Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle est consacrée à cette emprise dans le PLUi en vigueur.
Annexe / référence cadastrale	Parcelle L 515 – surface d'1,5 hectare

Orientation stratégique	**Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants**
Action nom	**Diagnostic commercial**
Action n°	2.1
Statut	Action finalisée
Maître d'ouvrage	Banque des territoires
Référent technique	Banque des territoires - Chargée de développement territorial Bourgogne Sud
Description de l'action	Dans le cadre de la mission « Shop'in » portée par la Banque des territoires, la Ville de Montchanin et la CUCM ont bénéficié de la réalisation d'un diagnostic commercial pour l'élaboration du programme PVD. Les principaux enjeux mis en exergue ont été de : - Améliorer la visibilité de l'offre commerciale, - Développer la communication commerciale physique et numérique, - Promouvoir les potentiels commerciaux de la ville, - Recréer une dynamique collective des commerçants. La réalisation de ce diagnostic a été marquée par une méthode participative rythmée par des ateliers avec les commerçants, la CUCM, la Ville de Montchanin et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).
Partenaires	Ville de Montchanin CUCM Commerçants
Dépenses prévisionnelles	Action financée à 100% par la Banque des territoires
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	2021/2022
Etapes / démarches	Action finalisée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Cette démarche a notamment permis de relancer la dynamique de commerçants, par la création de l'association des commerçants et artisans de Montchanin en juillet 2022.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants**
Action nom	**Favoriser la rénovation des locaux commerciaux et développement de l'entreprise par la mobilisation du fonds d'aide de la CUCM**
Action n°	2.2
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM - Mission économie et services aux entreprises – Chargé de mission économie de proximité
Description de l'action	Dans le cadre de la dynamique commerciale de la commune, accompagner la rénovation des locaux commerciaux par la mobilisation du fonds d'aide aux commerçants et artisans pour la création ou la rénovation de locaux commerciaux. Les dépenses éligibles relèvent des travaux de rénovation des devantures, façades et enseignes, de la mise en accessibilité des locaux, d'équipement professionnel et l'aménagement intérieur, de travaux et dépenses permettant d'améliorer la performance énergétique du local commercial.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	Montant du fonds affecté pour l'ensemble du territoire intercommunal pour 2023 : 30 000€ Les aides sont mobilisables jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle des crédits alloués à ce dispositif. Attribution des aides selon le règlement d'intervention communautaire en vigueur.
Plan de financement prévisionnel	Abondement de la Ville de Montchanin au dispositif : majoration de 10% par dossier, aide plafonnée à 1 000€ ; enveloppe budgétaire de 5 000€ en 2023.
Calendrier prévisionnel	Selon le règlement d'intervention communautaire en vigueur.
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers attribués Montant des aides Nature des travaux engagés
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	La mobilisation du fonds contribue à la rénovation des commerces et à leur visibilité sur Montchanin dans le cadre du programme PVD.
Points de vigilance éventuels	Obtention de l'autorisation d'urbanisme en lien avec la demande d'aide.
Annexes	

Orientation stratégique	**Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants**
Action nom	**Soutien à l'association des commerçants et artisans de Montchanin**
Action n°	2.3
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM + Ville de Montchanin
Référent technique	CUCM – Mission économie et services aux entreprises – Chargé de mission économie de proximité Ville de Montchanin – Direction générale des services
Description de l'action	Les statuts de création de l'association des commerçants et artisans de Montchanin ont été déposés en juillet 2022. Sur la base d'un programme d'actions, l'association pourra bénéficier du soutien de la Ville de Montchanin et de la CUCM.
Partenaires	Association des commerçants et artisans de Montchanin
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	CUCM : étude de soutien financier selon les actions envisagées. Ville de Montchanin : subvention à l'association (1 500€ en 2022, 750€ en 2023), assistance administrative et technique
Calendrier prévisionnel	Selon le programme d'actions porté par l'association
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre et type d'actions réalisées Bilan des actions, retombées sur les commerces locaux
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'objectif est de redynamiser le commerce local, de créer du collectif entre les commerçants, d'animer la ville et ainsi de contribuer à la revitalisation commerciale de Montchanin.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants**
Action nom	**Accompagnement des porteurs de projet par la Mission économie et services aux entreprises de la CUCM**
Action n°	2.4
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Mission économie et services aux entreprises –Chargée de mission à l'entrepreneuriat et ESS
Description de l'action	La Communauté Urbaine Creusot Montceau encourage et favorise l'entrepreneuriat sur son territoire en proposant un parcours d'accompagnement identifié à destination de tous les porteurs de projet. Dans cette dynamique, la CUCM fédère et anime un réseau de professionnels complémentaires qui agissent en synergie pour donner au projet toutes ses chances de réussite. L'action consiste en une déclinaison de l'accompagnement des porteurs de projet sur la commune.
Partenaires	17 partenaires interviennent sur toutes les étapes de la création, selon la nature du projet : o Structuration du projet : BGE, CCI (Chambre de commerce et d'industrie), CMA (Chambre de métiers et de l'artisanat), Active 71, CRA (association des cédants et repreneurs d'affaires), CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) o Test d'activité : CAE (Coopératives d'activité et d'emploi) o Incubation : DECA BFC (incubateur BFC), le T-incubateur engagé, o Financement : BPI France (Banque publique d'investissement), association ADIE, France Active, Initiative 71, Réseau Entreprendre Bourgogne, AER (agence économique régionale BFC), BFC Angels, Michelin Développement
Dépenses prévisionnelles	Interventions des structures dans le cadre des missions conventionnées avec la CUCM (BGE, Initiative 71, Réseau Entreprendre Bourgogne, Adie).
Plan de financement prévisionnel	Interventions des structures dans le cadre des missions conventionnées avec la CUCM (BGE, Initiative 71, Réseau Entreprendre Bourgogne, Adie).
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du programme, jusque 2026. Dossiers accompagnés au fil de l'eau.
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projets accompagnés Nombre d'emplois créés.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Apporter un service territorialisé et duplicable. Accompagner les porteurs de projet sur la commune de Montchanin dans le cadre de PVD.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants**
Action nom	**Mise en place d'un chèque / carte cadeau territoire**
Action n°	2.5
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM - Mission économie et services aux entreprises – Chargé de mission économie de proximité
Description de l'action	Mise en place d'une carte et/ou chèque cadeau à destination des consommateurs du territoire. L'objectif est de favoriser le commerce local et de fidéliser la clientèle pour l'achat local.
Partenaires prévisionnels	Chambre de commerce et d'Industrie (CCI) Fédération des unions commerciales 71 Unions commerciales du territoire et en particulier association des commerçants et artisans de Montchanin
Dépenses prévisionnelles	Budget 2023 pour la CUCM : 15 000€ pour la mise en place de l'outil + budget de communication à définir
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	Fin 2023 / 1er trimestre 2024
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de cartes distribuées Chiffres d'affaires générés Volume financier dépensé dans le commerce local
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'objectif est de redynamiser le commerce local, de créer du collectif entre les commerçants, d'animer la ville et ainsi de contribuer à la revitalisation commerciale de Montchanin.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

<table>
<tr><td>Orientation stratégique</td><td>Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants</td></tr>
<tr><td>Action nom</td><td>Transition numérique des TPE (très petites entreprises)</td></tr>
<tr><td>Action n°</td><td>2.6</td></tr>
<tr><td>Statut</td><td>Non débuté</td></tr>
<tr><td>Maître d'ouvrage</td><td>Chambre de commerce et d'Industrie (CCI)</td></tr>
<tr><td>Référent technique</td><td>CCI – Direction Performance Economique des Territoires et des Entreprises – Responsable du Pôle Saône-et-Loire</td></tr>
<tr><td>Description de l'action</td><td>Le diagnostic flash mené dans le programme PVD, financé par la Banque des territoires, a mis en évidence l'enjeu d'améliorer la visibilité numérique de l'offre commerciale de centre. L'action consiste à diagnostiquer l'empreinte numérique des TPE de Montchanin, d'en réaliser une restitution en réunion, qui conduira à des diagnostics individuels avec les commerçants désireux d'avancer dans cette démarche, et des ateliers thématiques sur le numérique.</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Région Bourgogne Franche-Comté au titre du programme Kapnumérik*
Association des commerçants et artisans de Montchanin</td></tr>
<tr><td>Dépenses prévisionnelles</td><td>11 550€ au total</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><th>Phase</th><th>Action</th><th>Dépenses</th><th colspan="2">Ressources</th></tr>
<tr><td>1</td><td>Empreinte numérique de territoire (base 50 éléments ; Comprenant analyse, synthèse et réunion de restitution)</td><td>1750€</td><td>CCI MDB (Programme régional Kapnumérik*)

CUCM</td><td>550€

1200€</td></tr>
<tr><td>2</td><td>Ateliers numérique (selon catalogue existant)</td><td>1 400€ pour 2 ateliers

700€/atelier</td><td>CCI MDB (Programme régional Kapnumérik*)

CUCM</td><td>440€ (220€/atelier)

960€ (480€/atelier)</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Diagnostic individuel stratégie numérique – Myshop360 (8 commerces accompagnés)</td><td>8400€</td><td>CCI MDB (Programme régional Kapnumérik*)

CCI MDB (fonds propres)</td><td>2650€

5750€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier prévisionnel</td><td>2023 selon déploiement du programme PVD et taux d'engagement des entreprises concernées</td></tr>
<tr><td>Etapes / démarches</td><td>Une action en 3 temps :
1- L'empreinte numérique du territoire qui a vocation à donner une photographie précise de la visibilité numérique de l'offre commerciale de Montchanin à un instant T.
Une analyse détaillée avec points forts et points faibles de l'offre est réalisée.
Une restitution en plénière avec les commerçants et les élus locaux en vue de définir un plan d'actions opérationnel de numérisation des TPE.
2- L'organisation d'ateliers collectifs d'acculturation sur un ensemble de thématiques proposé.</td></tr>
</table>

	3- L'accompagnement individuel de TPE dans une démarche de progrès avec un diagnostic de stratégie numérique et des préconisations personnalisées.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le programme régional Kapnumérik, mis en œuvre par les CCI de BFC et co-financé par la Région BFC.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Ratio de visibilité numérique des acteurs économiques accompagnés Nombre d'actions de professionnalisation numérique engagé sur le territoire.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Agir sur le renforcement de la visibilité numérique de chaque point de vente contribue à améliorer la visibilité de la ville elle-même et de son offre à destination de la clientèle locale et de passage. Renforce l'attractivité du centre-bourg par une meilleure connaissance de la diversité de l'offre.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants**
Action nom	**Construction du restaurant scolaire – groupe scolaire Boutavant**
Action n°	2.7
Statut	En cours d'étude
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	Le projet consiste à construire un second restaurant scolaire pour le groupe scolaire Boutavant-Perrault, pour une proximité du service de restauration scolaire et éviter aux enfants de prendre des bus. Il s'agit de supprimer 3 rotations quotidiennes de bus : pour le restaurant du Bois Bretoux 40 enfants de maternelle (1 bus), 40 enfants de primaire (1 bus) et pour la restauration au collège Anne Frank 50 enfants de primaire (1 bus). Ce sont donc 130 enfants de maternelle et primaire de ces deux groupes scolaires qui déjeunent quotidiennement au restaurant scolaire. L'objectif est également de répondre à la prise en compte du rythme biologique des enfants (moins de stress dû aux transports, mise en rang et comptages fréquents des enfants). Il s'agit de construire un restaurant scolaire garantissant aux élèves un repas de qualité (50% bio, favorisant les circuits courts et la possibilité d'un repas végétarien tous les jours), en quantité adaptée à ses besoins. Ce restaurant scolaire pourra accueillir un maximum de 150 enfants par jour dans un climat garantissant à l'enfant sa sécurité physique et affective, favorisant la vie en collectivité, encourageant les enfants aux notions d'hygiène, de respect et d'écoute.
Partenaires	Etat Département
Dépenses prévisionnelles	1 146 533€ HT / 1 375 840€ TTC
Plan de financement prévisionnel	Ville de Montchanin – Autofinancement à hauteur de 48,02% soit 550 593,15€ DETR-DSIL – demande d'aide à hauteur de 45% du coût HT de l'opération soit 515 939,85€ Département – demande d'aide à hauteur de 6,98% soit 80 000€
Calendrier prévisionnel	2024/2025
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avant-projet / DCE / OS travaux / Réception des travaux
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Le projet contribue à la transition écologique par la diminution de la fréquence des déplacements motorisés pour se rendre au restaurant scolaire. La localisation d'un restaurant scolaire sur le même site que le groupe scolaire Boutavant-Perrault est également un élément d'appréciation positif pour les familles résidant sur la commune.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants**
Action nom	**Convention de partenariat « l'Arc en vadrouille » / Ville de Montchanin**
Action n°	2.8
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur général des services
Description de l'action	L'objectif est d'établir une programmation avec la scène nationale de l'Arc, « hors les murs » à Montchanin, avec un travail réalisé en amont avec les familles, les écoles, les clubs sportifs. La Ville de Montchanin prend en charge une partie du billet des montchaninois. Le bilan de l'année 2022 avec deux représentations était très positif, avec une moyenne de 200-300 spectateurs par représentation. L'objectif est d'établir un partenariat entre la Ville de Montchanin et l'Arc qui s'inscrit dans la durée.
Partenaires	Scène nationale de l'Arc
Dépenses prévisionnelles	Sur quatre ans, avec l'objectif de 5 000€ / an.
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	2023-2026
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de représentations Nombre de spectateurs Participation citoyenne par le biais des écoles, des associations
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants**
Action nom	**Volet sécurité du programme PVD**
Action n°	2.9
Statut	En cours de réalisation
Maître d'ouvrage	Gendarmerie
Référent technique	Major Fargeot
Description de l'action	Le volet sécurité de la convention PVD a été signé le 21/06/2022 entre la Ville de Montchanin et la gendarmerie. Il prévoit : o Une coordination renforcée : fluidité de la circulation des informations et mobilisation des spécialistes de la gendarmerie (correspondant sûreté, référent scolaire, référent violences intrafamiliales, formateur relais anti-drogue, référent radicalisation, correspondant nouvelles technologies), o Des actions d'anticipation, de mesures de prévention et de coopération renforcée entre les parties. Ex : projet de vidéosurveillance o Un accompagnement de l'engagement de la gendarmerie par la commune notamment auprès des publics vulnérables.
Partenaires	Ville de Montchanin
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du programme PVD.
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	
Points de vigilance éventuels	
Annexes	Annexe n°6 de la présente convention

Orientation stratégique	**Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants**
Action nom	**Installation de jeux sur les espaces publics adjacents au centre social et culturel « la Tuilerie »**
Action n°	2.10
Statut	Non débuté
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	La Ville de Montchanin, au travers de son centre social et culturel « la Tuilerie » prévoit d'organiser des « rendez-vous de quartier » sur la ville pour aller à la rencontre des habitants et réaliser une concertation sur leurs besoins. Ainsi, le projet est d'organiser une réunion de concertation en juin 2023 sur ce quartier pour notamment échanger sur les jeux pouvant être installés à proximité de la Tuilerie, pour réinvestir les espaces publics situés à côté du terrain de pétanque et du théâtre en plein air.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	8 333€ HT / 10 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	Ville de Montchanin
Calendrier prévisionnel	2023
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réunion de concertation Réalisation des aménagements Usages des jeux
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'objectif est également d'amener les publics à fréquenter le centre social et culturel, par une appropriation des espaces publics adjacents.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie**
Action nom	**Aménagement durable des espaces publics du Pôle petite enfance**
Action n°	3.1
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction de l'aménagement opérationnel
Description de l'action	Suite à la réalisation du bâtiment du pôle petite enfance par la Ville de Montchanin en 2022, le projet en maîtrise d'ouvrage CUCM consiste à aménager les espaces publics devant des équipements structurants de la ville de Montchanin, que sont le pôle petite enfance et la bibliothèque. Cet aménagement permettra notamment de rendre visibles et lisibles ces équipements dans la trame urbaine, de favoriser les mobilités douces et PMR, d'optimiser et sécuriser les circulations et les stationnement tout en intégrant les principes de l'aménagement durable dans la conception du projet, comme la gestion des eaux pluviales, et le maintien de l'alignement de platanes structurant pour cet espace.
Partenaires	Usagers présents sur le site : pôle petite enfance, relais d'assistantes maternelles, bibliothèque
Dépenses prévisionnelles	333 333€ HT / 400 000€ TTC sous réserve des capacités budgétaires de la CUCM et de l'inscription au PPI
Plan de financement prévisionnel	Région au titre de C2R Etat au titre de la DETR -DSIL
Calendrier prévisionnel	Etudes 2023 – Travaux 2ème semestre 2024 Sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Phase de conception du projet (ESQ / AVP / APD) ; Consultation des entreprises (DCE) ; OS travaux ; Réception de travaux Usages – appropriation des aménagements
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Cet aménagement s'inscrit dans le centre-ville de Montchanin, le long de l'avenue de la République, à proximité de la salle des fêtes, de la mairie et de la polarité commerciale.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie**
Action nom	**Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école Langevin et Boutavant**
Action n°	3.2
Statut	En phase de conception pour la cour de l'école Langevin Non débuté pour la cour de l'école Boutavant
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	L'aménagement des cours d'école ne répond plus, ou que partiellement, aux enjeux actuels en termes sociétal et environnemental. Les cours d'écoles sont pour la majorité revêtues de produits enrobés, qui présentent les limites suivantes : - Imperméable, l'enrobé ne permet pas l'infiltration des eaux pluviales dans les sols, - Ce revêtement entraine une élévation de la température au sol, notamment lors des épisodes caniculaires et génèrent des îlots de chaleur, - En termes d'usages, il ne constitue pas un support pédagogique pour les enfants. Pourtant, les temps d'utilisation des cours d'école participent, au même titre que les temps de classe ou les temps d'accueil périscolaire, au projet éducatif, et constituent un support au développement et à l'épanouissement des enfants. Les enjeux d'une démarche de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école sont donc de : - Gérer les eaux pluviales, à la parcelle, pour une infiltration des eaux dans le sol ou une récupération des eaux pluviales, - Lutter contre l'artificialisation des sols et des îlots de chaleur urbains, par la création « d'îles de fraicheur » également dénommées « cours oasis » pour les établissements scolaires, - Contribuer à la préservation de la biodiversité à l'échelle d'un aménagement, par le choix d'essences locales et adaptées aux conditions climatiques, mais aussi par la réalisation de petits aménagements permettant la présence ou l'accueil de la petite faune (nichoirs, hôtels à insectes…) et de ressources alimentaires pour la petite faune et les insectes (ex : plantes mellifères), - D'une approche pédagogique par la mobilisation de l'équipe enseignante et des élèves à chaque étape du projet pour sensibiliser à l'approche de l'aménagement durable, aux étapes d'un chantier et aux usages de la cour. Deux groupes scolaires sont retenus par la Ville de Montchanin pour cette action : le groupe scolaire Langevin pour une réalisation en 2024 et le groupe scolaire Boutavant pour une réalisation en 2025. L'élaboration du projet passera par la concertation et l'implication de l'équipe enseignante, péri-scolaire et des élèves de l'école. Ces acteurs qui ont une véritable expertise d'usage sur cet espace qu'ils fréquentent au quotidien seront associés à différentes étapes du projet, pour prendre en compte leurs besoin et faire du projet d'aménagement un temps pédagogique.

	Une réflexion sera également menée pour permettre l'ouverture de ces espaces aux habitants de la Ville de Montchanin, en dehors des temps scolaires l'été et capitaliser ainsi ces aménagements.
Partenaires	Equipe enseignante et élèves des écoles Langevin et Boutavant Service animation jeunesse de la Ville de Montchanin Centre social et culturel Région au titre de C2R Agence de l'eau Loire Bretagne
Dépenses prévisionnelles	50 000€ HT / 60 000€ TTC (30 000€ en 2024, 30 000€ en 2025)
Plan de financement prévisionnel	Région au titre de C2R Agence de l'eau Loire Bretagne
Calendrier prévisionnel	2024-2025
Etapes / démarches	Temps de concertation avec l'équipe enseignante et les élèves Etude / OS travaux / Réception de travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Etude / OS travaux / Réception de travaux Usages et appropriation des aménagements réalisés
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'aménagement qualitatif proposé par ce projet concourt à l'attractivité de la ville par la prise en compte de l'aménagement durable
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie**
Action nom	**Schéma directeur rénovation énergétique bâtiments publics communaux**
Action n°	3.3
Statut	A débuter
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	Avec un patrimoine bâti de plus de trente bâtiments publics, représentant des centaines de mètres carré, la Ville de Montchanin dispose d'un levier important pour agir sur la consommation énergétique de son parc bâti. L'objectif consiste en une diminution des consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments, selon le diagnostic de leurs usages, la conception des bâtiments et leurs abords et la nécessaire adaptation au changement climatique. L'étude permettra de préciser les gains énergétiques potentiels et la faisabilité et définition d'une programmation pluri-annuelle d'investissement.
Partenaires	Banque des territoires Ademe Département – Direction de l'accompagnement des territoires – Chargé de mission énergies renouvelables CUCM Sydesl
Dépenses prévisionnelles	33 333€ HT / 40 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	Ville de Montchanin Ademe Banque des territoires
Calendrier prévisionnel	2023
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude : démarrage / remise des livrables Economies générées en Kw/h et en €
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'opération permet d'inscrire la transition écologique et énergétique dans le projet de revitalisation de la commune de Montchanin et se veut exemplaire en matière de réduction des consommations énergétiques.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie**
Action nom	**Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur urbain quartier d'Avoise**
Action n°	3.4
Statut	A débuter
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	L'étude proposée consiste à évaluer l'opportunité et la faisabilité de la création d'un réseau de chaleur sur la ville qui portera sur le quartier d'Avoise à Montchanin, regroupant des bâtiments communaux (scolaires, sportifs), des bâtiments collectifs de logements sociaux et un foyer de personnes âgées. L'étude permettra également de préciser le mode gestion envisageable. Le mode d'énergie renouvelable envisagé est le bois.
Partenaires	Ademe Banque des territoires CUCM OPAC, si les bâtiments de logements sociaux peuvent être intégrés à la démarche
Dépenses prévisionnelles	33 333€ HT / 40 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	Ville de Montchanin Ademe Banque des territoires
Calendrier prévisionnel	2024
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET – objectif de production d'énergie renouvelable sur le territoire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude : cahier des charges / démarrage de l'étude / remise du livrable Conclusions de l'étude notamment sur les économies générées en Kw/h et en €
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'opération permet d'inscrire la transition écologique et énergétique dans le projet de revitalisation de la commune de Montchanin et se veut exemplaire en matière de production d'énergie renouvelable.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie**
Action nom	**Rénovation de l'éclairage public**
Action n°	3.5
Statut	A débuter
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	Le projet porte sur la rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public ancien, soit 1 200 points lumineux (lampes, lampadaires, armoire, horloges astronomiques), associant l'extinction de l'éclairage public, le passage en LED, la diminution de la puissance et du nombre de points lumineux. Cette rénovation accélérée permettra de diminuer le coût énergétique de l'éclairage pour la commune mais aussi de contribuer à la transition écologique par la diminution des consommations énergétiques et de réduction de la pollution nocturne en faveur de la préservation de la biodiversité nocturne. La rénovation de l'éclairage public sera formalisée dans le cadre d'un Contrat de performance énergétique (CPE).
Partenaires	Bureau d'étude pour la réalisation de l'étude préalable Prestataire – Contrat de performance énergétique Banque des territoires Etat
Dépenses prévisionnelles	1 166 666€ HT / 1 400 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	Etat - Fonds vert (2024) Banque des territoires (Intracting)
Calendrier prévisionnel	Schéma directeur en 2023 / Réalisation des travaux à partir de 2024
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET – Objectif de réduction des consommations énergétiques
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude : cahier des charges / démarrage de l'étude / remise du livrable Formalisation du Contrat de performance énergétique Economies générées en Kw/h et en €
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'opération se veut exemplaire en matière de transition écologique par la réduction des consommations énergétiques et de réduction de la pollution nocturne en faveur de la préservation de la biodiversité nocturne.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie**
Action nom	**Création d'un verger de sauvegarde et d'un espace arboré de loisirs et de proximité au quartier de la Gare**
Action n°	3.6
Statut	Réalisé pour le verger de sauvegarde A réaliser pour les aménagements de proximité
Maître d'ouvrage	Ville de Montchanin
Référent technique	Ville de Montchanin – Directeur des services techniques
Description de l'action	La Ville de Montchanin, avec le soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de Saône-et-Loire, a planté un verger dit « de sauvegarde » place de l'Amitié, au nord de la ville, à proximité du quartier d'habitat social de la gare. Cette réalisation a été menée avec l'association des croqueurs de pomme pour le choix des essences locales et des actions pédagogiques pourront y être menées. La Ville de Montchanin souhaite poursuivre l'aménagement de ce secteur par la création d'un espace arboré avec des équipements de loisirs et sportifs, bénéficiant aux habitants du quartier de la gare et des montchaninois en général. Il s'agit de réhabiliter un lieu de loisirs situé sur l'ancien centre de loisirs SNCF, comportant un jeu de boules, un espace sportif de proximité, un jeu pour les enfants où les familles pourront se promener et jouer en sécurité.
Partenaires	Ville de Montchanin Région Bourgogne Franche-Comté Département de Saône-et-Loire Association « mémoire fruitière en Mesvrin » CNL – Association de la cité de la gare
Dépenses prévisionnelles	Verger 14 478€ HT / 17 373,60€ TTC Aménagement du parc de l'Amitié 58 833€ HT / 70 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	Ville de Montchanin Région Bourgogne Franche-Comté et Département de Saône-et-Loire pour la création du verger de sauvegarde.
Calendrier prévisionnel	Verger de sauvegarde réalisé en 2022/2023 Aménagement du parc de l'Amitié et city stade 2024
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des aménagements Usages et appropriation des espaces et des aménagements
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Ces aménagements permettent de structurer un espace public à proximité d'un ensemble de logements sociaux au sein du quartier de la gare TER. Il est également situé à proximité de l'ancienne voie ferrée, dont la poursuite de l'aménagement pour les modes actifs est proposée dans le cadre du programme PVD.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER**
Action nom	**Aménagement de la liaison piétonne gare TER – gare TGV**
Action n°	4.1
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction de l'aménagement opérationnel
Description de l'action	L'opération consiste à créer une liaison piétonne permettant de connecter la gare TER de Montchanin aux itinéraires piétons existants avenue de l'Europe pour rejoindre la gare TGV. L'aménagement retenu s'attache à favoriser l'insertion paysagère, à sécuriser les flux piétonniers, à relier les aménagements existants, à prendre en compte les accès des riverains et des entreprises, tout en garantissant la gestion des eaux de ruissellement de l'aménagement et sa gestion future. Le projet prévoit la création d'une voie piétonne en enrobé en accotement de chaussée circulée d'une largeur de 1,50m et la conservation de la largeur de voirie existante. Afin de sécuriser l'aménagement tout en l'insérant dans le paysage, il est prévu de mettre en place des potelets bois en délimitation d'espaces, apportant également la verticalité favorisant la diminution des vitesses de circulation.
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnelles	83 333€ HT / 100 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	CUCM Etat au titre de la DETR-DSIL (2023)
Calendrier prévisionnel	Travaux 2ème semestre 2023
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma directeur cyclable 2020-2030 CRTE – axe B-5 « Développer les mobilités plus sobres sur le plan énergétique »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Attribution du marché / OS travaux / Réception de travaux Usages – appropriation des aménagements
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Le projet permet de compléter le maillage de modes actifs sur la commune et sa connexion avec la gare TGV.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER**
Action nom	**Etudes et travaux de l'aménagement de la rue de Mâcon tranche 2**
Action n°	4.2
Statut	Non débuté
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction de l'aménagement opérationnel
Description de l'action	Le projet consiste à poursuivre l'aménagement de la rue de Mâcon afin de sécuriser les circulations, développer les mobilités actives et disposer d'un aménagement qualitatif. Ce projet se veut également environnemental en prenant en compte la nécessité de limiter le rejet des eaux pluviales. Pour ce faire, un système d'infiltration par noue sera créé qui permettra de désengorger le réseau existant. Il intègre l'étude d'enfouissement des réseaux électriques par le SYDESL.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	250 000€ HT / 300 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	Etudes 2023 – Travaux début 2024 Sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Proximité avec la voie douce sur rail.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Conception du projet / OS travaux / Réception de travaux
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	La rue de Mâcon est située en parallèle de l'avenue de la République, elle permet également une liaison entre le Sud de la ville pour rejoindre la voie douce sur rail récemment réalisée en maîtrise d'ouvrage CUCM.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER**
Action nom	**Etudes et travaux de la poursuite de l'aménagement de la voie douce sur rail – tranche 2**
Action n°	4.3
Statut	Non débuté pour la phase d'étude - **Projet « de maturation » pour la phase travaux**
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction de l'aménagement opérationnel
Description de l'action	Dans la continuité de la première tranche d'aménagement de la voie douce sur rail en 2022 entre la rue de Mâcon et le croisement de la voie douce avec l'avenue de la Libération au centre-ville, la seconde tranche consiste à poursuivre cet aménagement dédié aux modes actifs du centre-ville au Nord de la ville pour rejoindre le quartier d'habitat social de la Gare et le parc de l'Amitié (sur 1 400 ml), et de prolonger au Sud sur 300 ml la voie douce pour rejoindre l'avenue de la République (au niveau de son croisement avec la rue de la Paix). Cet aménagement concourt à l'attractivité du centre-ville par la possibilité de relier différents quartiers de la ville à pied ou en vélo, sur un aménagement sécurisé et agréable. En fonction des capacités d'ingénierie de la Communauté Urbaine, une tranche 3 pourra être étudiée pour rejoindre la rue de Mâcon à l'allée des Soupirs proche du tracé de l'Eurovélo 6, qui présente un intérêt pour le maillage des modes doux sur la commune.
Partenaires	Région Etat
Dépenses prévisionnelles	Etude réalisée en maîtrise d'œuvre interne CUCM Chiffrage estimatif de 297 500€ HT / 357 000€ TTC, sur la base de ratio sur 1 700ml, à confirmer en phase d'étude du projet.
Plan de financement prévisionnel	Région au titre de C2R Etat – DETR / DSIL
Calendrier prévisionnel	Tranche 2 : Etudes stade AVP mi-2025 **Travaux à partir de 2026 sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.**
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Etudes - APD / **DCE / OS travaux / réception de travaux** **Usages – appropriation des aménagements**
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Cet aménagement permet de compléter le maillage de modes actifs sur la commune de Montchanin, de relier le centre-ville au quartier de la gare TER.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER**
Action nom	**Mobilités apaisées – action de sensibilisation sécurité routière**
Action n°	4.4
Statut	Non débuté
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction des transports et des mobilités – Chargé de mission vélo et mobilités actives
Description de l'action	La Communauté Urbaine souhaite, en lien avec l'appel à projet « sécurité routière » de la Préfecture de Saône-et-Loire, réaliser des actions de prévention à destination des habitants notamment sur le territoire de Montchanin. Les automobilistes, les cyclistes, les piétons et les trottinettes pourront être concernés. Ces usagers de la route pourront bénéficier d'actions de sensibilisation sur la voie publique notamment : - Les automobilistes : des actions de prévention notamment sur le partage de la route avec les autres usagers, - Les cyclistes : des actions de prévention sur la visibilité ou la signalisation. Ils pourront recevoir des gilets jaunes ou des brassards ainsi que des sonnettes, - Les piétons : des actions de prévention sur la visibilité, - Les trottinettes : des actions de prévention sur les risques, le partage de la route et la visibilité. Ils pourront recevoir des gilets jaunes pour leur visibilité.
Partenaires	Etat au titre de l'appel à projet « sécurité routière » Les intervenants départementaux de sécurité routière pourront intervenir sur le territoire.
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	Les interventions sont gratuites pour les habitants. La CUCM dans le cadre de l'appel à projet « sécurité routière » a sollicité une subvention de communication et pour des goodies de prévention.
Calendrier prévisionnel	2023
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les actions pourront être évaluées par les intervenants en fonction du nombre d'usagers sensibilisés ainsi que par l'évolution du nombre d'accidents sur les années suivantes.
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'action a notamment pour objectif de faire évoluer la part modale du vélo et de faire du vélo un mode de déplacement du quotidien. La collectivité souhaite accompagner ces changements de comportements afin de garantir la sécurité des administrés.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER**
Action nom	**Amélioration et sécurisation des continuités cyclables entrée Sud de la ville de Montchanin**
Action n°	4.5
Statut	Non débuté
Référent technique	CUCM
Description de l'action	La ville de Montchanin bénéficie de la proximité du canal du centre et de l'Eurovélo 6 qui représentent un potentiel touristique certain, mais dont le lien physique est marqué par une coupure urbaine importante, que représente la RCEA. L'action consiste à rechercher des solutions pour améliorer et sécuriser les continuités cyclables entre ces éléments pour faciliter l'accès à l'entrée de ville Sud de la ville, ce par une démarche à engager auprès des acteurs concernés (CUCM, Département, Etat, Ville de Montchanin) tout en intégrant les invariants liés à l'aménagement et à la gestion de la RCEA.
Partenaires	CUCM, Département, Etat, Ville de Montchanin

Orientation stratégique	**Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER**
Action nom	**Projet de renouvellement urbain en faveur de l'attractivité du quartier de la gare TER**
Action n°	4.6
Statut	**Projet « de maturation »**
Référent technique	CUCM
Description de l'action	L'étude de stratégie de revitalisation urbaine menée pour l'élaboration du programme « Petites villes de demain » a identifié le quartier de la gare TER comme une véritable entrée de ville, du fait des nombreux voyageurs qui y transitent. Le quartier de la gare TER fera l'objet d'une réflexion autour d'une triple entrée : - Requalification du parvis de la gare en intégrant les principes de l'aménagement durable, avec un objectif de recomposition des espaces publics, - Amélioration du fonctionnement du pôle multimodal, du schéma de circulations (tous modes confondus) et de l'organisation des stationnements (courte et longue durées, personnels, voyageurs, riverains), - Traitement de l'habitat dégradé et possibilité de création d'une nouvelle offre d'habitat sur le secteur. Cet aspect sera notamment alimenté par l'étude habitat qui sera mise en œuvre dans le programme (1.1).
Partenaires	Démarche partenariale associant la CUCM, la Ville de Montchanin, la SNCF, la Région, etc.

Orientation stratégique	**Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine**
Action nom	Pôle de Recherche et de Conservation de l'Ecomusée Creusot Montceau
Action n°	5.1
Statut	En cours / OS actés en décembre 2022
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction de l'Ecomusée - Chargée de projets culturels
Description de l'action	Le Pôle de recherche et de conservation (PRC) L'Ecomusée Creusot Montceau a acquis l'appellation Musée de France en 2003. La loi du 4 janvier 2002 a mis en place les instruments d'une meilleure gestion des collections des 1200 musées de France en les plaçant sous la protection d'un régime juridique spécifique. Afin de mettre en conformité les conditions de conservation des collections de l'Ecomusée avec cette loi et le code du patrimoine, la Communauté urbaine Creusot Montceau engage un chantier des collections de l'Ecomusée. Celui-ci sera réalisé dans le cadre d'une double opération : - Réhabilitation d'un bâtiment industriel pour le transformer en pôle de recherche et de conservation de l'Ecomusée, - Traitement et déménagement des collections dans le nouveau pôle. Ce projet se veut à la fois le pivot scientifique et technique du redéploiement de l'Écomusée, prérequis à la rénovation de ses espaces d'exposition. Ce projet de nouvelle réserve aura pour objectifs de : 1. Améliorer les conditions de stockage et de sécurité des collections et se mettre en conformité avec les normes de conservation d'un « musée de France », 2. Créer les conditions d'accessibilité aux collections, de connaissance et d'études des fonds patrimoniaux, permettant d'élaborer le programme scientifique des collections en vue de la rénovation du musée de l'Homme et de l'Industrie, 3. Disposer d'espaces de travail nécessaires à la mise en œuvre des missions de l'Ecomusée : une zone fonctionnelle de traitement des collections servant à la conservation, l'étude, la restauration, et la gestion des fonds patrimoniaux permettant toutes les formes de diffusion et de présentation, 4. Rendre possible le second récolement décennal 2016 – 2025 dont le post-récolement prévoit de finaliser la numérisation des collections initiée en 2014, 5. Evaluer les besoins de restauration et engager un programme de conservation préventive dans le cadre de rénovation du musée de l'Homme et de l'Industrie ; former le personnel de l'Ecomusée à la conservation préventive, 6. Réaliser des économies d'échelle : centralisation de 4 lieux de stockage (Grande halle Henri-Paul dite HP2, Petite halle Henri-Paul dite HP1, la Briqueterie, le musée de l'Homme et de l'Industrie) à 1 seul espace,

	7. Libérer deux bâtiments de stockage situés sur la zone industrielle Henri-Paul à Montchanin afin de leur rendre leur destination économique. Le bâtiment destiné à être réhabilité et à accueillir le pôle de recherche et de conservation est une ancienne imprimerie d'une superficie d'environ 2 000 m² sur deux étages. Il est dans un bon état de conservation général, ayant été entretenu régulièrement par ses différents propriétaires. Toutefois pour accueillir les collections de l'Ecomusée, il doit faire l'objet d'une réhabilitation lourde. L'espace de stockage des collections dans le futur bâtiment sera augmenté d'un espace de réserve, extérieur, dit « l'auvent ».
Partenaires	Rôle de financeurs et conseil pour la DRAC : - Le Département (acquis) - La Région Bourgogne Franche Comté (acquis) - Le DSIL (acquis) - La DRAC (acquis)
Dépenses prévisionnelles	Principaux postes : - Chantier des collections : 1 024 217,50€ HT - Immeuble le Thiellay (acquisition) : 9 522€ TTC - Immeuble le Thiellay - Réserve écomusée (prévisionnel) : 1 897 082 € HT
Plan de financement prévisionnel	Rôle de financeurs et conseil pour la DRAC : - Le Département (acquis) - La Région Bourgogne Franche Comté (acquis) - Le DSIL (acquis) - La DRAC (acquis)
Calendrier prévisionnel	1/Avancement opérationnel - Chantier des collections : * 2021 : attribution des marchés de prestations * 2022 : - 1er semestre : nettoyage HP2 - Oct. : Commission régionale scientifique de la DRAC - Nov. : Renforcement du dispositif MOA (CUCM) et ajustement du phasage - Déc. : OS et réunion de démarrage * 2023 : nouveau marché pour une AMO renforcée (mission de coordination logistique et régie des collections) 2/ Calendrier prévisionnel / Bâtiment du Thiellay : * 2020 : désignation de la MOE * 2021 : études, PC, DCE (10 lots) * 2022 : - Fév. : attribution de 7 lots sur 10 - Sept. Oct. : négociation sur lots 2 et 3 - Nov. : désignation d'une maîtrise d'ouvrage partielle - Déc. : attribution des lots 2 et 3 → OS de démarrage des travaux déc. 2022 Du fait d'un décalage de réalisation des réserves, la fin prévisionnelle des travaux est envisagée au premier semestre 2024
Etapes / démarches	Etapes déjà réalisées : - Achat du bâtiment - Démarrage des OS travaux du bâtiment et du chantier des collection
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- Contrat Métropolitain (subvention Région) : 2018-2021 - Appel à projet du Département 2023 - Contrat de relance et de transition écologique

Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Le projet d'un Pôle de recherche et de conservation se veut à la fois le pivot scientifique et technique du redéploiement de l'Écomusée, prérequis à la rénovation de ses espaces d'exposition, et un bilan de 50 ans d'acquisitions. Arrivée d'un équipement culturel d'envergure régionale, dynamique favorable au développement de nouveaux partenariats Ecomusée- Ville de Montchanin
Points de vigilance éventuels	Sécurité du site (phase travaux et ensuite)
Annexes	

Orientation stratégique	**Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine**
Action nom	**Sentier de randonnée « balades vertes »**
Action n°	5.2
Statut	En cours
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Direction prospective et développement – Service développement territorial durable
Description de l'action	La CUCM porte la création d'un réseau de sentiers de randonnées labellisées « balades vertes » sur le territoire communautaire. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie touristique de la CUCM qui vise à développer l'itinérance douce sur son territoire. Organisées autour de différentes boucles, un parcours va être jalonné sur la commune de Montchanin permettant de valoriser son patrimoine paysager (étangs de Montchanin et de la Muette, canal du Centre, etc.), le patrimoine bâti (usine Henri Paul, maisons céramiques, etc.) et les traces de l'activité industrielle (« chemin des puits », ancienne voie ferrée, etc.).
Partenaires	Département de Saône-et-Loire Région Bourgogne Franche-Comté Ville de Montchanin pour le parcours sur la commune
Dépenses prévisionnelles	240 000€ TTC pour le projet global sur la Communauté Urbaine
Plan de financement prévisionnel	Financement Leader 2015-2022 Contrat de Région 2018-2022
Calendrier prévisionnel	Le tracé est validé, mise en place du jalonnement mai 2023
Etapes / démarches	Balisage du sentier
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Stratégie d'itinérance touristique de la Communauté Urbaine
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du balisage du sentier Usage et appropriation du parcours
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	Le projet concourt au maillage des parcours de modes actifs au sein de la commune et en lien avec les communes voisines.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine**
Action nom	**Visite patrimoniale « Dimanche hors les murs »**
Action n°	5.3
Statut	Non débuté
Maître d'ouvrage	CUCM
Référent technique	CUCM – Pôle aménagement et projet territorial – Direction de l'Ecomusée Responsable du service des publics
Description de l'action	L'Ecomusée organise des « Dimanches Hors les Murs » afin de faire découvrir des sites patrimoniaux de toute nature de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (patrimoine architectural, naturel, artistique, historique, etc.). Ces actions sont destinées aux habitants, afin de leur permettre de prendre connaissance et conscience de leur environnement. Il s'agit de visites ou de déambulations commentées assurées par l'équipe de l'Ecomusée ou un partenaire. En général, les visites comptent une trentaine de personnes. Il est proposé de réaliser un « Dimanche Hors les Murs » portant sur un quartier de Montchanin pour en faire découvrir ses spécificités à ses habitants.
Partenaires	Ville de Montchanin Associations locales
Dépenses prévisionnelles	Les « Dimanche hors les murs » sont mis en place dans le cadre des missions du service des publics de l'Ecomusée.
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	2024
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	L'action contribue à la connaissance et à la valorisation du patrimoine de la commune de Montchanin pour les habitants du territoire.
Points de vigilance éventuels	
Annexes	

Orientation stratégique	**Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine**
Action nom	**Projet halte nautique – canal du Centre**
Action n°	5.4
Statut	**Projet « de maturation »**
Maître d'ouvrage	A définir
Référent technique	CUCM – Mission économie et services aux entreprises – Directeur
Description de l'action	Une étude de définition sur les besoins en niveaux de services sur les ports et haltes fluviales est menée dans le cadre du contrat de canal, S'agissant de la halte nautique de Montchanin au Bois Bretoux, l'objectif est de remettre en exploitation l'infrastructure qui dispose d'une rampe de mise à l'eau de bateaux et de bâtiments à rénover. Le projet de développement économique et touristique sera mené en cohérence avec les autres ports et haltes fluviales du périmètre.
Partenaires	Signataires du contrat de canal du Centre : CUCM, Voies navigables de France, Grand Charolais, Grand Chalon, Beaune Côte et Sud, Région BFC, Département de Saône-et-Loire Ville de Montchanin Office de tourisme communautaire
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier prévisionnel	A définir
Etapes / démarches	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de canal du Centre 2021-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Enjeu par rapport à la fonction de centralité	La redynamisation de ce site permettrait à Montchanin de bénéficier du flux touristique des plaisanciers, et des cyclo-touristes empruntant l'Eurovélo 6 à proximité.
Points de vigilance éventuels	Afin de pouvoir accompagner le développement d'une activité économique et touristique sur ce site, une modification du PLUI devra toutefois être réalisée.
Annexes	

Annexe n°5 – Maquette financière

Annexe n°6 – Convention volet sécurité du programme PVD

Maquette financière - Convention-cadre "Petites villes de demain" - version au 02/06/2023

N°	Actions	Maître d'ouvrage	Orientations					Calendrier prévisionnel			
			1	2	3	4	5	Date Début	Date fin	HT	TTC
0.1	Chef de projet PVD/ORT	CUCM						2021	2026		
0.2	Etude de composition urbaine et stratégie de revitalisation	CUCM						2022	2023	39 275 €	47 130 €
1.1	Etude habitat sur la ville de Montchanin	CUCM/ Ville de Montchanin	X					2023	2024	33 333 €	40 000 €
1.2	Requalifier le parc ancien d'habitat – OPAH	CUCM	X					2021	2024		
1.3	Lutter contre les situations de mal logement – Mobilisation du CLI	CUCM	X					2021	2024		
1.4	Démolition / reconstruction de logements sociaux avenue de la Libération	OPAC 71	X					2023	2027	2 632 499 €	3 159 000 €
1.5	Création d'un lotissement rue de la Paix	OPAC 71	X					2023	2024	676 540 €	811 849 €
2.1	Diagnostic commercial "Shop'in"	Banque des territoires		X				2021	2022		
2.2	Favoriser la rénovation des locaux commerciaux et développement de l'entreprise par la mobilisation du fonds d'aide de la CUCM	CUCM		X				2023	2023		
2.3	Soutien à l'association des commerçants et artisans de Montchanin	CUCM/ Ville de Montchanin		X				2023	2023		
2.4	Accompagnement des porteurs de projet par la Mission économie et services aux entreprises de la CUCM	CUCM		X				2023	2026		
2.5	Mise en place d'un chèque / carte cadeau territoire	CUCM		X				2023	2024		
2.6	Transition numérique des très petites entreprises (TPE)	CCI		X				2023	2023	9 625 €	11 550 €
2.7	Construction du restaurant scolaire – groupe scolaire Boutavant	Ville de Montchanin		X				2024	2025	1 146 533 €	1 375 840 €

2.8	Convention de partenariat « L'Arc en vadrouille » / Ville de Montchanin	Ville de Montchanin		X				2023	2026	20 000 €	20 000 €
2.9	Volet sécurité du programme PVD	Gendarmerie		X				2022	2026		
2.10	Installation de jeux sur les espaces publics adjacents au centre social et culturel « la Tuilerie »	Ville de Montchanin		X				2023	2023	8 333 €	10 000 €
3.1	Aménagement durable des espaces publics du Pôle petite enfance	CUCM			X			2023	2024	333 333 €	400 000 €
3.2	Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école Langevin et Boutavant	Ville de Montchanin			X			2024	2025	50 000 €	60 000 €
3.3	Schéma directeur rénovation énergétique bâtiments publics communaux	Ville de Montchanin			X			2023	2023	33 333 €	40 000 €
3.4	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur urbain quartier d'Avoise	Ville de Montchanin			X			2024	2024	33 333 €	40 000 €
3.5	Rénovation de l'éclairage public	Ville de Montchanin			X			2023	2024	1 166 666 €	1 400 000 €
3.6	Création d'un verger de sauvegarde et d'un espace arboré de loisirs et de proximité au quartier de la Gare	Ville de Montchanin			X			2022	2024	73 311 €	87 738 €
4.1	Aménagement de la liaison piétonne gare TER – gare TGV	CUCM				X		2023	2023	83 333 €	100 000 €
4.2	Etudes et travaux de l'aménagement de la rue de Mâcon – tranche 2	CUCM				X		2023	2024	250 000 €	300 000 €
4.3	Etudes et travaux de la poursuite de l'aménagement de la voie douce sur rail – tranche 2	CUCM				X		2025	à partir de 2026	297 500 €	357 000 €
4.4	Mobilités apaisées – action de sensibilisation sécurité routière	CUCM				X		2023	2023		
4.5	Amélioration et sécurisation des continuités cyclables entrée Sud de la ville	CUCM & partenaires				X		2023	2026		
5.1	Pôle de recherche et de conservation des collections de l'Ecomusée Creusot Montceau	CUCM					X	2021	2024	2 930 822 €	3 515 081 €
5.2	Sentier de randonnées « balades vertes »	CUCM					X	2023	2023		
5.3	Visite patrimoniale « Dimanche hors les murs »	CUCM					X	2024	2024		

Dépenses prévisionnelles							Détails pl
Observations	Commune		EPCI		DSIL		
	%	montant	%	montant	%	montant	%
Pilotage du programme - Salaire brut chargé			25				
			50	19 637,50 €			
Pour l'ensemble de la CUCM : 7 232 150€ Abondement de la Ville de Montchanin au dispositif	X		X				
Adossé à l'OPAH, mise en place du CLI qui se réunit autant que de besoin pour traiter les situations identifiées par le réseau des acteurs concernés.							
cf. plan de financement prévisionnel de la fiche-action 1.4			X				
Financé à 100% par la Banque des territoires							
Selon le règlement d'intervention communautaire en vigueur. Budget 2023 – 30 000€ pour le territoire de la CUCM Abondement de la Ville de Montchanin au dispositif,	X		X				
Selon le programme d'actions porté par l'association. CUCM (soutien financier selon les actions) ; Ville de Montchanin (subvention, assistance administrative et technique)	X		X				
Accompagnement par la Mission économie et services aux entreprises de la CUCM			X				
Budget 2023 pour la CUCM de 15 000€ CCI, Fédération unions commerciales 71, Unions commerciales du territoire			X				
Programme régional Kapnumérik* Co-financement action CUCM			X				
	X	550 893,15 €			45	515 939,85 €	

		20 000,00 €					
Volet sécurité programme PVD qui porte sur une coordination renforcée entre la commune et la gendarmerie.							
	X						
Sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.			X		X		X
	X						
	X						
	X						
Schéma directeur 2023 / travaux à partir de 2024	X				X	Fonds vert	
Verger de sauvegarde réalisé en 2022/2023 Aménagement du parc de l'Amitié et city stade 2024	X						
			X		X		X
Sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics.			X				
Sous réserve des précisions et des arbitrages du calendrier prévisionnel et de la mobilisation du PPI pour les opérations d'aménagement d'espaces publics. Chiffrage estimatif sur la base de ratio à préciser en phase d'étude.			X				
Action qui entre dans le cadre de CUCM l'appel à projet « sécurité routière » Etat			X		X	AP Sécurité routière	
Démarche à engager pour échanger entre les acteurs concernés : CUCM, Département, Etat, Ville de Montchanin							
Chantier des collections / Acquisition de l'immeuble le Thiellay / Réserves Ecomusée immeuble le Thiellay			X		X		
Mise en place du jalonnement sur Montchanin en mai 2023 240 000€ TTC pour le projet global de la Communauté Urbaine			X				
Les « Dimanche hors les murs » sont mis en place dans le cadre des missions du service des publics de l'Ecomusée.							

an de financement prévisionnel (€ HT)										
DETR	Banque des Territoires		ANAH		Région Bourgogne Franche-Comté		Conseil départemental		Autres	
montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant
									75	BDT ANCT
	50	19 637,50 €								
					X					
			X				X		X	cf. convention OPAH
					X		X		X	OPAC
									X	OPAC
	100									
					X				X	CCI 71
							6,98	80 000,00 €		

					X					
					X				X	Agence de l'eau
	X								X	
	X								X	
	X	Intracting								
					X		X			
					X					
					X		X		X	DRAC
					X				X	Leader

VOLET SÉCURITÉ

Vu la signature de la convention d'adhésion « Petites villes de demain » (PVD) par la Ville de Montchanin, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Etat le 05 juillet 2021 ;

Vu l'intérêt et les objectifs communs à renforcer le continuum de sécurité pré-existant sur la commune entre Monsieur le Maire de la commune, Monsieur Jean-Yves VERNOCHET et le commandant de compagnie d'Autun, le chef d'escadron Franck SIPP ;

LES PARTIES PRÉSENTES ENTENDENT

- Acter les mesures en termes de sécurité afin d'accompagner la commune de Montchanin dans le dispositif PVD ;

- Évaluer, dans le cadre d'un pilotage commun semestriel, la réalisation et l'efficacité des engagements pris et d'adapter ces derniers, en cas de besoin.

ET S'ENGAGENT SUR LES POINTS SUIVANTS

ARTICLE 1 : COORDINATION RENFORCÉE ENTRE LES PARTIES

11 – PAR UNE FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION DES INFORMATIONS

- Diffusion hebdomadaire à M. le Maire d'une synthèse des faits survenus sur la commune par le commandant d'unité ou son adjoint ;

-Entretien mensuel entre M. le Maire et le commandant d'unité et selon les besoins avec le correspondant-sûreté de l'unité territoriale désigné « référent PVD » ;

- Diffusion et partage des informations et/ou alertes via les outils numériques à disposition entre la commune et la brigade (contact direct par téléphone avec le commandant d'unité, à défaut son adjoint ou la brigade, contact par mail, dispositif « Panneau pocket », application « Ma sécurité »...).

12 – PAR UNE VALORISATION DES ÉCHANGES

- La gendarmerie s'engage aux côtés de M. le Maire en faisant appel à ses différents spécialistes (correspondant sûreté, référent scolaire, référent violences intrafamiliales - VIF, formateur relais anti-drogue, référent radicalisation, correspondant nouvelles technologies).

ARTICLE 2 : LA GENDARMERIE

Outre son action quotidienne sur le volet opérationnel, la gendarmerie décline une offre de sécurité spécifiquement adaptée à la commune de Montchanin selon les domaines suivants :

21 - ANTICIPATION

- Engagement des correspondants sûreté et/ou référents-sûreté sur les projets d'infrastructures décidés par la commune et suivis par le correspondant-sûreté de l'unité territoriale ;

- Diagnostic vidéo-protection adapté aux besoins de la commune et suivi du dossier en préfecture, dont le dossier de réalisation est en cours (implantations de caméras aux entrées et sorties de la commune et au niveau des bâtiments publics) et considérant la sollicitation de la commune auprès de l'Etat d'une aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la réalisation du projet de vidéo-protection ;

- Intervention des correspondants « nouvelles technologies » dans le domaine de la prévention de la cybercriminalité au profit des élus, des entreprises et des commerçants, des établissements scolaires ;

- Inscription "Sécurité des interventions et demandes particulières de protection" (SIP) : établissement d'une fiche à la demande pour les élus, les chef d'établissements, les commerçants et les personnes victimes de VIF).

22 – PRÉVENTION & CONTACT

- Participation, au choix et à l'invitation de leurs membres, d'un gendarme aux réunions de quartier pour prendre en compte leurs problématiques et apporter des conseils de prévention ;

- Mise en place d'actions de prévention au profit des populations vulnérables en s'appuyant sur les organisations déjà constituées (associations de seniors ; Centre Communal d'Action Sociale – CCAS, accueil de loisirs jeunes) et réduire les faits récurrents de délinquance dont sont victimes les personnes âgées tels que les abus de faiblesse, vols par ruse, escroqueries, mais également les problématiques liées à la cybercriminalité (tout public) ;

- Renforcement, auprès des chefs d'établissements scolaires, comme des commerçants et leur association, ou tout autre corporation représentative, des actions de sensibilisation aux risques et incivilités ;

- Engagement sur une présence dissuasive et complémentaire, en concertation avec la police municipale, sur les nouveaux équipements municipaux dès leur mise à disposition ainsi qu'à l'occasion des diverses animations de la commune (carnaval, fête foraine, marché hebdomadaire, marché artisanal, festivités du 14 juillet...) ou lors d'actions dans le cadre des axes liés aux mobilités douces.

23 – COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE

- Échanges quotidiens avec l'agent de la police municipale,

- Coordination de la sécurisation des sorties d'établissements scolaires implantés sur la commune ;

- Mise en œuvre de services de contrôles mixtes entre la police municipale et la gendarmerie nationale sur les points sensibles déterminés régulièrement et/ou, en cas d'évènements ponctuels, sur entente directe entre le chef de la police municipale et le commandant d'unité, en accord avec M. le Maire (contrôles des mobilités, lutte anti-cambriolage, prévention et installation de points de deal, installation et occupations illicites, action de prévention scolaire piste prévention routière...) ;

- Renforcement de l'approche commune de l'exécution des services mixtes par la participation de la police municipale lors de réunions communes.

<u>ARTICLE 3</u> : LA COMMUNE

La commune de Montchanin renforce le caractère réfractaire du territoire à l'action des adversités, liées aux incivilités et/ou aux faits délictueux. Elle vient en soutien de sa force de sécurité intérieure. L'objectif est de renforcer la coopération entre police municipale et gendarmerie.

31 – ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DE LA PRESTATION DE SÉCURITÉ

- Amélioration du réalisation d'un dispositif de vidéo-protection sur la commune, tenant compte notamment du diagnostic effectué par la gendarmerie (projet déjà en cours de réalisation) et considérant la sollicitation de la commune auprès de l'Etat d'une aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;

- Accessibilité par l'unité territoriale des images vidéo, directement au centre de vidéo-surveillance de la ville, en temps réel, que ce soit en direct lors d'évènements sensibles en cours sur la commune, et/ou en différé, dans le cadre des investigations judiciaires ;

- Favorisation et participation à la communication de la gendarmerie auprès des administrés de la commune, notamment auprès des nouveaux habitants ;

- Diffusion des alertes et messages de prévention de la gendarmerie sur des phénomènes délictueux constatés via les supports de communication de la mairie, numériques et/ou papiers ;

- Mise à disposition de la gendarmerie, de manière ponctuelle et concertée, d'un bureau au sein de la Mairie pour la prise en charge des victimes vulnérables, dont l'accueil à la brigade de gendarmerie pourrait être contraire à leurs intérêts ;

- Mise à disposition des victimes les plus vulnérables d'une possibilité de transport à la demande afin de faciliter l'accès à la brigade par la police municipale.

32 – DÉVELOPPEMENT DES MESURES ÉDUCATIVES ET DE PRÉVENTION

La commune entend développer et engager des mesures et outils mis à sa disposition, notamment :

- Les dispositifs du rappel à l'ordre et/ou de la transaction municipale, en lien avec les services du procureur de la République considérant la convention entre la Ville de Montchanin et le procureur de la République (délibération du Conseil municipal du 14/10/2021).

33 – RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DE LA GENDARMERIE

La commune entend favoriser :

- L'accueil personnalisé des nouveaux gendarmes et de leurs familles par la prise en charge et l'accompagnement des formalités liées aux inscriptions auprès des services communaux et / ou intercommunaux (délégué à la défense et / ou à la sécurité) ;

- La construction d'une nouvelle gendarmerie par le Ministère de l'Intérieur, dont le projet a été validé, en mettant à disposition un terrain communal situé rue des Goulottes par délibération du Conseil municipal du 07/07/2021 ;

- L'accès aux équipements communaux aux militaires et à leur famille selon des conditions à définir ;

- L'information des conjoints et des enfants des militaires sur les éventuelles propositions de stages, services civiques et emplois qui pourraient être délivrées par la ville ;

- L'aide ponctuelle des services techniques municipaux à l'occasion d'aménagements visant à améliorer le confort de vie des familles et militaires de la caserne, sur la partie dont la commune est propriétaire.

<u>ARTICLE 4</u> : FONCTIONNEMENT ET VIE DU VOLET SÉCURITÉ PVD

41 – PILOTAGE

Un pilotage semestriel des mesures prises comme une analyse des évènements constatés sur la commune est mis en place entre le commandant de compagnie, le commandant de brigade et M. le Maire de la commune et / ou son adjoint à la sécurité.

En outre, le référent « PVD » de la Gendarmerie pourra être convié aux comités de projet PVD, instance de gouvernance co-présidée par la Ville de Montchanin et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, aux côtés de l'Etat. A cette occasion, le référent « PVD » de la Gendarmerie pourra établir, selon l'ordre du jour du comité de projet, un point de situation des engagements pris dans le cadre du dispositif PVD.

42 – ÉVOLUTION ET / OU RECONDUCTION DU VOLET SÉCURITÉ PVD

Les parties peuvent décider, en fonction des évaluations semestrielles, de faire évoluer le volet sécurité PVD, par des mesures techniques, opérationnelles et/ou de fonctionnement.

Il est convenu que le volet sécurité PVD s'inscrit dans la durée de la convention PVD jusque 2026. Il est reconduit et/ou dénoncé chaque année, selon la volonté commune des parties.

Signé à Montchanin, le 21 juin 2022,

En présence de :

Chef d'escadron SIPP Franck,
Commandant la compagnie d'Autun

Monsieur VERNOCHET Jean-Yves,
Maire de Montchanin

MAIRIE DE MONTCHANIN (Saône et Loire)

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Petites villes de demain

Montchanin

Convention-cadre « Petites villes de demain »

Conseil communautaire

28 juin 2023

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Situation de la commune

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Situation de la commune sur le territoire communautaire

Montchanin, un pôle relais de l'armature urbaine de la CUCM

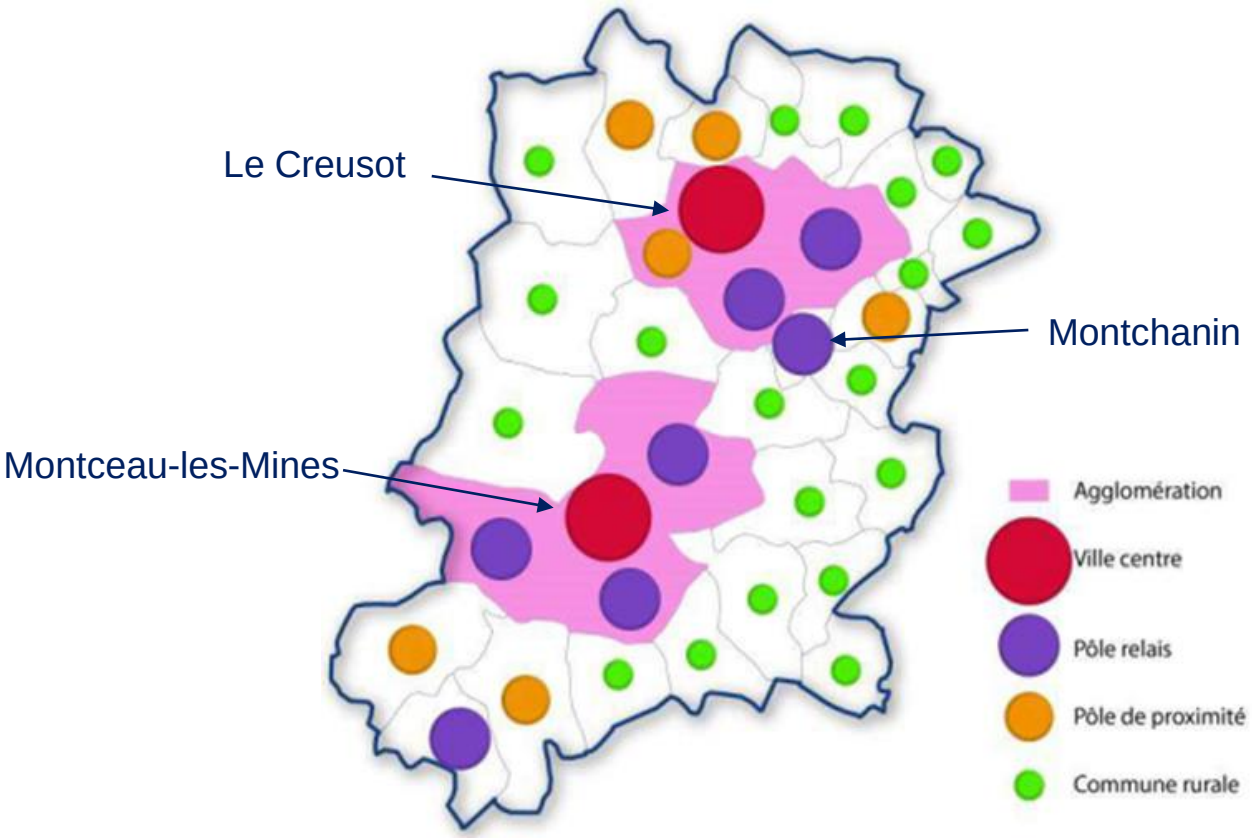

Situation de la commune sur le territoire communautaire

Des indicateurs communs aux autres « Petites villes de demain » (diminution et vieillissement de la population, vacance résidentielle…) à prendre en compte pour définir la stratégie de la commune.

Un programme pour accroitre l'attractivité de la commune et renforcer son rôle de pôle relais à l'échelle intercommunale

- Développer l'attractivité résidentielle de la Communauté Urbaine par le renforcement de l'armature urbaine
- Permettre le maintien et l'accueil de nouvelles populations et d'actifs dans le territoire
- Pour ce faire, initier une démarche transversale, articulant les leviers de la revitalisation urbaine (habitat, commerces, espaces publics et mobilités douces, transition écologique et numérique)

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Définition de la stratégie de revitalisation

Définition de la stratégie de revitalisation

à l'appui d'une étude dédiée en maîtrise d'ouvrage CUCM
en lien avec la Ville de Montchanin

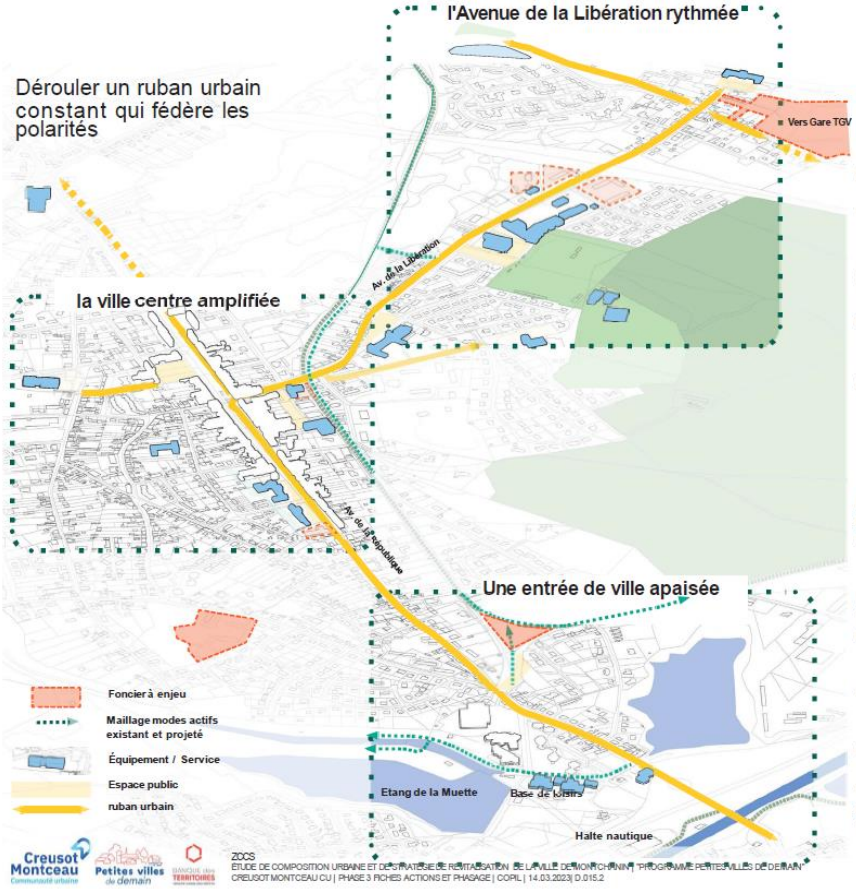

Une ville revitalisée Orientations et leviers

ORIENTATIONS

- **Offrir des opportunités d'habiter pour répondre aux enjeux de la trajectoire démographique déclinante de Montchanin**
- **Amplifier la ville centre jusqu'à la gare TER pour conforter l'attractivité commerciale**
- **Aménager un pôle multimodal autour de la gare TER attractif et efficace. Amélioration des circulations et stationnements.**
- **Affirmer une ville nature pour inscrire Montchanin dans les parcours touristiques et répondre aux enjeux environnementaux**

LEVIERS

Leviers résidentiels

- Identifier des fonciers mutables pour développer une nouvelle offre d'habitat (habitat collectif, individuel superposé, habitat intermédiaire)

Leviers urbains et paysagers

- Préserver et promouvoir la couronne verte existante
- Dérouler un ruban urbain constant qui fédère les polarités et créé des appels à poursuivre les parcours depuis les entrées de ville vers la ville centre
- Développer les modes de déplacement doux sur les parcours du quotidien et assurant les liens entre les équipements
- Rythmer l'Avenue de la Libération par des points d'appels sur l'Avenue
- Rationaliser la place de la voiture dans la ville centre

Leviers patrimoniaux et touristiques

- Développer les modes de déplacement doux valorisant le patrimoine bâti, hydraulique, naturel et de loisirs de la commune (halte nautique, port, base de loisirs,...)

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Orientations stratégiques & plan d'actions

Renforcer les fonctions de centralité de Montchanin, pôle relais de l'armature urbaine de la CUCM

① Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière

② Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants

③ Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie

④ Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER

⑤ Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine

Plan d'actions du programme PVD

Un programme construit autour de 5 orientations stratégiques, déclinées en 31 actions d'ici 2026 et 10 projets « de maturation ».

Le phasage des opérations comporte :

- **Des actions à court terme, d'ici 2026,** inscrites dans les conventions « Petites ville de demain » (10/2026) et « Centralités rurales en région » (31/12/2026) au travers des fiches-actions de la présente convention,
- **A moyen et long termes**, sous un angle prospectif, des projets qui seront planifiés en fonction des capacités financières des maîtres d'ouvrage et qui alimenteront l'élaboration du prochain plan de mandat de la CUCM et du plan pluriannuel d'investissement qui en est la traduction > **projets « de maturation ».**

Des actions qui correspondent :

- ✓ A la valorisation de dispositifs ou d'actions communautaires,
- ✓ A la réalisation de projets, en études ou travaux, prévus au PPI de la CUCM, au budget de la Ville de Montchanin ou portés par des partenaires (OPAC, CCI…), pouvant comporter des co-financements des collectivités,
- ✓ A l'engagement de réflexions, sans engagements financiers, pour les projets « de maturation » telle que la démarche exploratoire sur le quartier gare TER.

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Orientation 1

Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière

Territorialisation des objectifs de production sur 12 ans (carte modifiée le 24/03/2017)

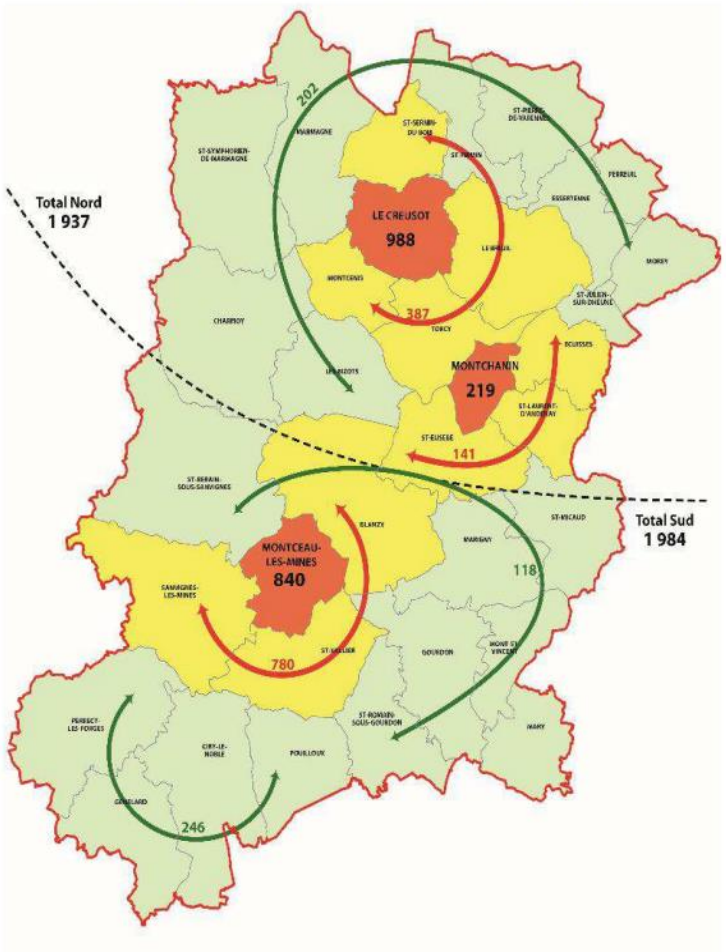

Enjeux : Proposer une offre nouvelle et rénovée pour maintenir et attirer de nouveaux habitants :

- ✓ Par la requalification du parc privé ancien,
- ✓ Par la remobilisation des logements vacants,
- ✓ Par une adaptation des logements pour le maintien à domicile,
- ✓ Par des formats bâtis alternatifs,
- ✓ Par la recherche de densification…

Ce en cohérence avec :

- Le scénario démographique défini dans le PLUi et traduit en objectif de production de logements par commune,
- Le contexte de sobriété foncière renforcé par l'objectif ZAN

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Orientation 1

Produire de nouveaux logements et renforcer l'amélioration de l'habitat existant pour une offre résidentielle attractive permettant de retrouver au moins 5 000 habitants d'ici l'horizon 2030, en cohérence avec l'objectif de sobriété foncière

Orientations d'actions :

- ✓ Requalifier le parc de logement ancien privé, remettre sur le marché des logements vacants,
- ✓ Lutter contre les situations de mal logement,
- ✓ Proposer une offre résidentielle nouvelle ou rénovée dans le parc social (démolition, construction, réhabilitation),
- ✓ Identifier le foncier mutable stratégique (densification, acquisitions…),
- ✓ Concevoir un projet de renouvellement urbain du quartier gare TER,
- ✓ Favoriser le logement de salariés sur le territoire (démarche d'attractivité résidentielle),

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Orientation 2

Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants

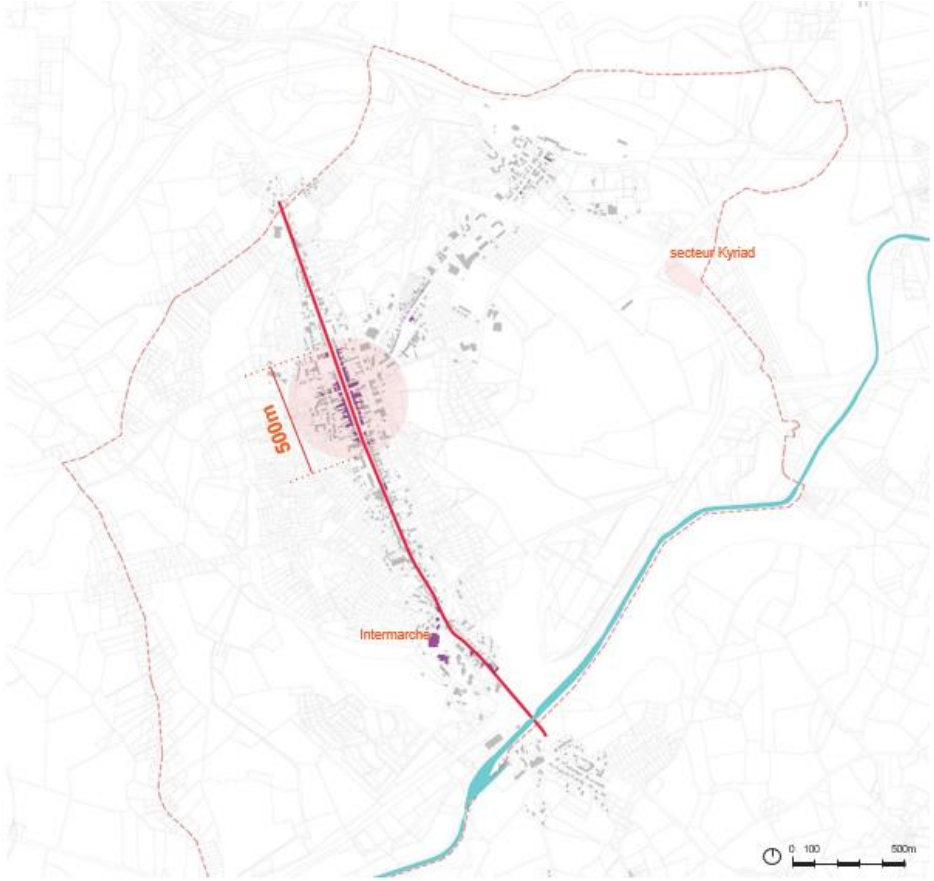

109 locaux commerciaux de services, dont une 50aine regroupé avenue de la République

Réalisation d'un diagnostic commercial / « Shop'in »

Enjeux :

- Rendre visible l'offre commerciale dans l'espace au travers des aménagements urbains et au niveau numérique
- Animer la dynamique collective des commerçants

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Orientation 2

Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants

Orientations d'actions (1/2) :

- ✓ Déclinaison du plan commerce de la CUCM, en lien avec la Ville :
  - Soutien à l'association des commerçants et artisans de Montchanin,
  - Mise en place d'un chèque/carte cadeau communautaire,
  - Soutien financier pour la rénovation des locaux commerciaux,
  - Accompagnement des porteurs de projets,
- ✓ Accompagnement de la transition numérique avec la CCI.

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Orientation 2

Renforcer la dynamique commerciale de la commune et valoriser l'offre de services et d'équipements aux habitants

- **Orientations (2/2) :**

- Rôle de centralité de la commune à l'échelle de son bassin de vie
- Nombreux équipements et services scolaires, de la petite enfance, de santé, sportifs : une offre levier d'attractivité pour la commune

- ✓ Construction d'un nouveau restaurant scolaire Groupe Boutavant,
- ✓ Convention avec la scène nationale de l'Arc,
- ✓ Volet sécurité PVD avec la Gendarmerie,
- ✓ Installation de jeux autour du centre social et culturel « la Tuilerie », en concertation avec les habitants.

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Orientation 3

Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie

Enjeux :

- Recréer du lien entre les différentes polarités de la ville par un vocabulaire cohérent,
- Intégrer les principes de l'aménagement durable,
- Définir un nouveau partage de l'espace avec le développement des modes actifs,
- Conforter la revitalisation commerciale,
- Organiser une gestion économe des ressources énergétiques et limiter les émissions de GES.

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Orientation 3

Accompagner la transition écologique de la commune en privilégiant un aménagement durable des espaces publics, la nature en ville, la sobriété foncière et la production et l'économie d'énergie

Orientations d'actions :

- ✓ Aménagement durable des espaces publics du Pôle petite enfance,
- ✓ Désimperméabilisation et végétalisation de deux cours d'école,
- ✓ Création d'un verger de sauvegarde et espace arboré et de loisirs quartier de la Gare.

Transition énergétique :

- ✓ Élaboration d'un schéma directeur de rénovation énergétique des bâtiments publics,
- ✓ Étude de faisabilité création réseau de chaleur urbain,
- ✓ Rénovation de l'éclairage public de la commune,

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Orientation 4

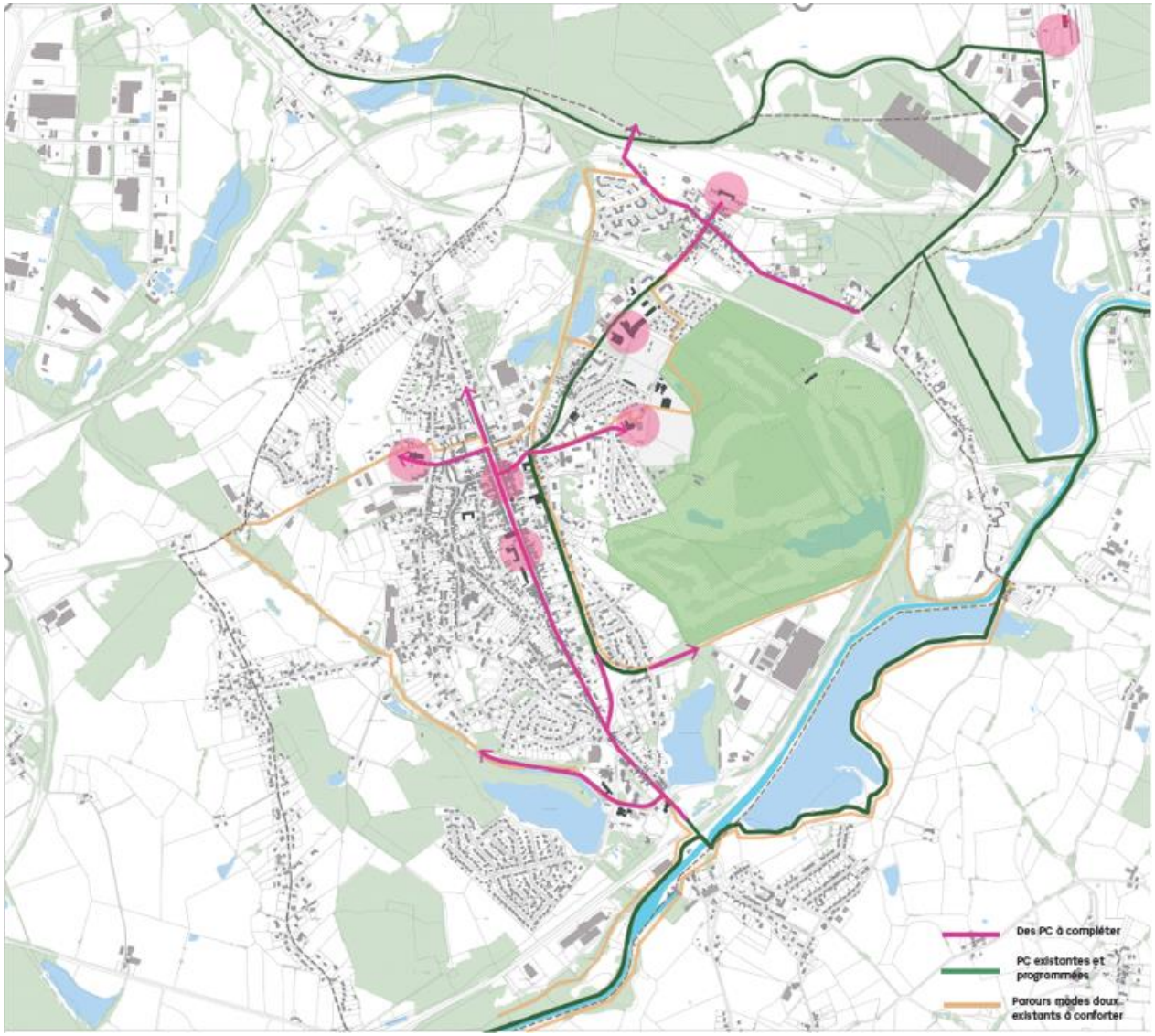

Enjeux :

- ✓ Améliorer le maillage des parcours de modes actifs :
  - au sein de la ville pour les parcours du quotidien,
  - et en ouverture sur le reste du territoire : gare TGV, itinéraires touristiques (canal du Centre, Eurovélo 6)
- ✓ Améliorer le pôle multimodal de la gare TER

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Orientation 4

Améliorer le maillage des modes actifs pour les parcours du quotidien et la continuité avec l'Eurovélo 6 et les communes environnantes, et améliorer la multimodalité (fer, transports urbains, route, modes actifs) en particulier sur le secteur gare TER

Entrée Sud

Orientations d'actions :

- ✓ Aménagement de la liaison piétonne entre la gare TER et l'avenue de l'Europe/gare TGV,
- ✓ Aménagement de la tranche 2 rue de Mâcon,
- ✓ Étude de la poursuite de la voie douce sur rail et projet de maturation, réalisation des travaux,
- ✓ Action de sensibilisation de sécurité routière – mobilités apaisées,
- ✓ Recherche d'amélioration et de sécurisation des continuités cyclables entrée Sud de la ville.

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Orientation 5

Inscrire la commune dans la stratégie d'itinérance touristique fluviale, cyclable et pédestre et de valorisation du patrimoine

Enjeux : Une stratégie d'itinérance touristique communautaire qui consiste à organiser l'offre touristique autour d'un maillage connecté à l'Eurovélo 6 et au Canal du Centre.

- Si la commune ne bénéficie pas d'un potentiel touristique qui lui est propre, enjeu de bénéficier de cette opportunité et de mettre en valeur son patrimoine paysager et bâti.

Orientations d'actions :

- Création du pôle de recherche et de conservation de l'Ecomusée,
- Sentier de randonnée / « balades vertes »
- Visite patrimoniale « Dimanche hors les murs »

Projet de maturation :

- Réexploitation de la halte nautique sur le canal du Centre

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Gouvernance

Calendrier validation et approbation conventions PVD et C2R

La gouvernance du programme PVD est organisée autour des **instances suivantes** :

- Le comité de projet partenarial
- Le comité de pilotage interne
- Le comité technique partenarial
- L'équipe projet

Le comité de projet partenarial est co-piloté par l'Etat, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la Ville de Montchanin.

Il est composé :

- **Des membres signataires de la convention**, sous la co-présidence des élus référents du programme Petites villes de demain, Madame la Vice-présidente de la Communauté Urbaine déléguée à l'aménagement des espaces publics et Monsieur le Maire de Montchanin, en présence du préfet de Saône-et-Loire, représentant de l'Etat,

- **Des partenaires financeurs et les partenaires locaux représentés** : services de l'Etat (notamment Sous-Préfecture, DDT, DRAC/UDAP), Région au titre du dispositif « Centralités Rurales en Région », Caisse des Dépôts - Banque des Territoires, Anah, OPAC de Saône-et-Loire, Action logement Services, Département de Saône-et-Loire, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), CAUE de Saône-et-Loire, Gendarmerie,

- **Et des autres partenaires** (Ademe, Cerema, associations, représentants locaux, Sydesl, etc.) qui pourront être intégrés en fonction de l'ordre du jour des comités.